

Une nouvelle charte préparée en catimini

"Putsch" avorté à l'Un. de Sherbrooke

par Rodolphe Morissette

La direction de l'Université de Sherbrooke a échoué dans sa tentative de présenter dans le plus grand secret pour adoption par l'Assemblée nationale du Québec la nouvelle charte qui doit régir et dont quelques articles ne manquent pas de surprendre.

Un certain nombre de faits plutôt inusités en milieu universitaire, témoignant d'un sens un peu excessif de l'efficacité et frisant parfois l'illégalité ont marqué, entre la fin du printemps dernier et le début de l'automne, le processus de préparation et de présentation du projet de loi privée no 246, intitulé "Loi de l'Université de Sherbrooke" (il s'agit d'amendements, en réalité) et qu'on s'approprie, si ce n'est déjà fait au moment d'écrire ces lignes, à poser à l'Assemblée nationale pour étude lors de la deuxième session de la 31e Législature, dont les travaux com-

mencent le 18 octobre prochain.

La manœuvre pour soustraire à un débat public, du moins à l'intérieur de la cité universitaire de Sherbrooke, le projet de nouvelle charte paraît s'expliquer par la présence dans ce dernier de deux articles qui ne sont pas sans prêter à discussions.

Selon une première disposition (art. 21D-e), l'Université peut conférer et déléguer, au comité exécutif entre autres entités, l'exercice "EN TOUT ou en partie" de ses pouvoirs, "y compris le pouvoir de sous-délégation". Un deuxième article (art. 8, par 2) "ratifie" les actes posés, les contrats passés, les engagements pris et les transactions faites par l'Université, ou réputés tels, antérieurement à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, et ce dans la mesure où ils l'ont été conformément aux règlements et statuts alors existant.

Tout autant que le contenu de ces deux

articles, surtout si on les relit à la lumière d'événements récents qui ont perturbé l'administration de l'institution, la manière de conduire le dossier de la nouvelle charte au cours de l'été dernier soulève des interrogations.

La manœuvre s'est déroulée en deux temps et le recteur de l'Université, M. Yves Martin, nous a admis jeudi dernier que cette tentative avait effectivement eu lieu.

Le 30 mai 1977, au cours de la 13e session régulière du conseil d'administration de l'Université, présidée par le recteur et à laquelle assistaient 18 de ses 21 membres, le secrétaire général, M. Jean-Guy Fréchette, présente au conseil pour la première fois le nouveau projet de loi. Le texte proposé porte la note "confidentiel" et l'on insiste beaucoup sur ce caractère du document. En plus du texte de la nouvelle charte, le document présenté au

Voir page 3: Putsch avorté



Les deux lauréates du prix Nobel de la paix 1976, Mme Betty Williams (à gauche) et Mlle Mairead Corrigan, lisent un serment de paix lors d'une marche l'an dernier en Irlande du Nord. (Téléphoto AP)

En réplique à Lévesque

Lalonde nie qu'Ottawa s'adonne au chantage

Avant d'aller de l'avant avec son programme de déconcentration de divers services du gouvernement fédéral, Ottawa devra évidemment obtenir de toutes les provinces une entente à caractère permanent, assurant aux enfants des fonctionnaires qui pourraient être mutés l'enseignement dans la langue parlée à la maison.

Il ne faut pas voir dans ces mesures, a expliqué hier le ministre d'Etat aux Relations fédérales-provinciales, M. Marc Lalonde, un quelconque chantage pour amener les autorités québécoises à modifier leur politique linguistique, comme le craint M. René Lévesque.

M. Lalonde a dénoncé formellement les accusations de "manœuvre politique" portées la semaine dernière par M. Léves-

que, à la suite de l'annonce de la deuxième phase de ce programme de relocalisation.

Il faut que M. Lévesque soit "fort mal informé de la nature précise du dossier", ou encore "qu'il ne partage pas les vues qu'exprimait récemment son ministre des Finances sur la collaboration qui doit nécessairement s'instaurer entre les instances fédérales et provinciales pour redresser la situation économique du Québec", a déclaré M. Lalonde.

On peut même se demander, a-t-il poursuivi, si M. Lévesque et ses ministres ne cherchent pas systématiquement à saborder toute possibilité de coopération fédérale-provinciale au Québec.

Le programme de réinstallation, a expliqué M. Lalonde, est bel et bien une

mesure d'ordre économique, qui apportera au Québec une masse salariale d'une valeur globale de plus de \$33 millions par année.

De toutes les provinces canadiennes, a précisé le ministre des Relations fédérales-provinciales, c'est le Québec qui profitera des trois déplacements les plus importants, qui apporteront à Sherbrooke, à Rigaud et à Québec respectivement 750, 490 et 251 emplois, et des masses salariales de \$13.5, \$6.6 et \$4.5 millions.

L'ouverture, dans ces villes, des bureaux de la Direction des levées et de la cartographie du ministère de l'Energie, de deux centres de développement professionnel de Revenu Canada et du Service de la réglementation des télécommunications nécessitera la mutation de fonctionnaires tant francophones qu'anglophones, et même si un grand nombre de nouveaux postes seront comblés par des résidents des régions d'accueil, "le régime linguistique qui aura cours dans ces régions devra permettre à l'administration fédérale d'effectuer les mutations et permutations de personnel requis pour assurer le bon fonctionnement de ces unités administratives", a souligné M. Lalonde.

Ottawa cherche donc à conclure avec les provinces des accords permanents assurant l'enseignement aux enfants des fonctionnaires qui seront mutés l'enseignement dans la langue parlée au foyer.

Ces accords ne sont pas négociés qu'au Québec mais dans toutes les provinces.

Pour bien prouver que les propos de M. Lévesque sur le sujet sont sans fondement, M. Lalonde a rappelé que le cabinet aurait pu annoncer sa décision de procéder avec le programme de relocalisation au printemps, mais qu'il s'en était abstenu pour éviter même les apparences d'une intervention indue, dans le débat sur la politique linguistique québécoise au

Voir page 6: Marc Lalonde

Le résultat probable au Manitoba: inchangé

par François Barbeau

WINNIPEG — Après 35 jours de campagne électorale, c'est aujourd'hui au tour des électeurs manitobains de parler. Tout indique que les positions des partis à l'Assemblée législative seront à peine modifiées à la suite de ces élections, puisqu'aucun mouvement vers l'une ou l'autre des orientations qui leur ont été présentées ne s'est manifesté durant la campagne.

Les chefs, MM. Schreyer, Lyon et Hubbard ont bien fait tout leur possible pour éveiller la population à l'importance de cette élection, sans arriver toutefois à produire la moindre flamme d'intérêt.

Le gouvernement néo-démocrate sor-

tant a fait miroiter, durant cette campagne, la perspective d'un autre mandat consacré à des préoccupations sociales, tandis que les conservateurs, qui cherchent le pouvoir, et les libéraux, qui cherchent la survie, ont fait état de l'action au socialisme: la libre entreprise.

Pour le leader conservateur, M. Sterling Lyon, le haut niveau de taxation inhérent à une administration néo-démocrate a lui énormément à l'économie de la province ces dernières années, avec le résultat que le chômage est à la hausse, les investissements à la baisse et l'économie en général en piteux état.

La solution, selon lui, est de réduire les taxes pour en arriver à un niveau compa-

Voir page 6: Manitoba

Yves Duhaime

L'industrie numéro 1 du Québec ne doit plus rester folklorique

par Guy Deshaies

L'activité touristique au Québec injecte annuellement \$1 milliard dans l'économie de la province et elle est de ce fait la plus importante industrie du Québec, bien qu'il n'existe à peu près aucune infrastructure en dehors des villes de Montréal et de Québec.

Malgré cette concentration de l'infrastructure hôtelière à Montréal et à Québec, ce sont les Québécois qui sont les plus importants clients avec une dépense globale annuelle de \$600 millions.

Viennent ensuite les Américains (\$240 millions), les Canadiens des autres provinces (\$120 millions) et les visiteurs des autres pays (\$40 millions).

Et pourtant les Québécois dépensent plus à l'étranger qu'ils ne reçoivent sur le plan touristique: le Québec accuse un déficit de \$200 millions en 1976, qui se chiffrera vraisemblablement par près de \$300 millions cette année.

Or, le Québec se trouve dans la situation inconfortable suivante: promouvoir massivement le tourisme au Québec avant de pouvoir offrir les installations

nécessaires ou se munir d'abord des instruments en accroissant le déficit.

"Il nous faudra agir en même temps sur les deux plans", explique le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Yves Duhaime, dont la philosophie générale, telle qu'expliquée au DEVOIR se résume ainsi:

1) Que le Québec cesse de croire que le monde va le visiter parce qu'il est beau et qu'il est gentil et qu'il cesse d'être folklorique pour devenir professionnel.

2) Que le tourisme au Québec soit dé-

Voir page 3: Crédit hôtelier

Amnesty International: prix Nobel de la paix 1977

Deux Irlandaises sont aussi primées pour 1976

OSLO, (d'après Reuter et AFP) — Deux prix Nobel de la paix ont été attribués hier à Oslo: celui de 1976 est allé à Betty Williams et Mairead Corrigan, les deux jeunes Irlandaises fondatrices du mouvement des femmes pour la paix, celui de 1977 à l'organisation Amnesty International.

Cette double attribution est due au fait que, l'année dernière, le comité parlementaire norvégien chargé d'attribuer le prix avait désigné aucun bénéficiaire.

Amnesty International a salué la réception du prix Nobel de la paix 1977 en demandant à tous les gouvernements de libérer tous les prisonniers d'opinion et d'abolir la torture et la peine de mort.

Il a été décidé de décerner le prix 1976 aux deux militantes irlandaises pour la paix, parce que, a estimé le comité, "leur initiative a permis à un large secteur de la population d'Irlande du Nord d'exprimer son hostilité à la violence et aux abus de pouvoir".

Mme Williams et Mlle Corrigan se partageront les 670,000 couronnes suédoises (environ 142,000 dollars), qui représentent le montant du prix. Aucune mention n'a été faite du troisième dirigeant du mouvement, M. Ciaran McKee.

Mme Betty Williams, qui est âgée de trente-quatre ans, a lancé le mouvement des femmes pour la paix après avoir vu trois enfants tués dans un affrontement entre extrémistes et militaires l'année dernière à Belfast. Les enfants avaient été écrasés par la voiture des extrémistes dont le chauffeur avait été tué dans la fusillade. Mlle Mairead Corrigan, vingt-quatre ans, était la tante des enfants.

Mairead Corrigan, a pleuré de joie en apprenant qu'elle avait reçu le prix Nobel de la paix. "Je suis stupéfaite et enchantée, a-t-elle déclaré. J'accepte le prix, avec beaucoup d'humilité, au nom de tous ceux qui, à travers le monde, travaillent pour la paix".

D'autre part, Betty Williams a appris la nouvelle, lundi, à l'issue d'un déjeuner

dans un grand hôtel de Londres en l'honneur des "femmes de l'année". "Je suis surprise, nous ne méritons pas ce prix. Nous travaillons seulement depuis 14 mois, d'autres travaillent depuis des années. Mais je sais que nous avons beaucoup travaillé et peut-être, après tout,

méritons-nous cette distinction", a-t-elle dit.

L'an dernier, les deux femmes avaient été désignées trop tard pour le prix. Les Norvégiens avaient alors ouvert une collecte à leur intention, et elles avaient reçu "le prix de la paix du peuple norvégien" qui s'élevait à quelque 800,000 couronnes. Le comité du prix Nobel a estimé qu'une Mme Williams, 33 ans, et Mlle Corrigan, 32 ans, "ont été animées par la conviction profonde que les individus peuvent déployer des efforts significatifs pour la paix par un travail de conciliation".

En attribuant le prix 1977 à Amnesty International, le comité du prix Nobel déclare: "Depuis que la Déclaration des droits de l'homme a été adoptée par les Nations-unies, il y a près de 30 ans, des forces positives ont combattu des idées de nombreux pays pour rappeler ses idéaux. Mais le monde a également été le témoin durant ces années d'une brutalité croissante, d'une internationalisation de la violence, du terrorisme et de la torture. Dans cette situation, Amnesty International a oeuvré de toute sa force pour protéger les valeurs humaines."

"Amnesty International a, avant tout, apporté un soutien pratique, humanitaire et impartial aux personnes emprisonnées à cause de leurs croyances raciales, religieuses ou politiques... Par ses activités pour la défense des valeurs humaines contre la dégradation, la violence et la torture, Amnesty International a contribué à sauvegarder le fondement de la liberté, de la justice et par là également, de la paix dans le monde."

Le montant du prix 1977 s'élève à

Voir page 6: Nobel de la paix

INTER-LOTO				TIRAGE: 192 7/10/77			
1.596.605				12712	1.216.100.00	billets vendus	
						gagnants	
						en prix	
1er NUMERO COMPLET				1 9 3 2 6 2 5	GAGNE \$250,000		
16 BILLETTS SE TERMINANT PAR				3 2 6 2 5	GAGNENT \$1,000		
1601 BILLETTS SE TERMINANT PAR				6 2 5	GAGNENT \$50		
2e NUMERO COMPLET				1 7 1 6 0 6 9	GAGNE \$100,000		
15 BILLETTS SE TERMINANT PAR				1 6 0 6 9	GAGNENT \$1,000		
1514 BILLETTS SE TERMINANT PAR				0 6 9	GAGNENT \$50		
3e NUMERO COMPLET				1 4 7 4 1 1 7	GAGNE \$50,000		
15 BILLETTS SE TERMINANT PAR				7 4 1 1 7	GAGNENT \$1,000		
1553 BILLETTS SE TERMINANT PAR				1 1 7	GAGNENT \$50		
4e NUMERO COMPLET				2 7 1 1 6 8 5	GAGNE \$25,000		
13 BILLETTS SE TERMINANT PAR				1 1 6 8 5	GAGNENT \$1,000		
1588 BILLETTS SE TERMINANT PAR				6 8 5	GAGNENT \$50		
5e NUMERO COMPLET				2 9 0 5 9 9 0	GAGNE \$25,000		
15 BILLETTS SE TERMINANT PAR				0 5 9 9 0	GAGNENT \$1,000		
1572 BILLETTS SE TERMINANT PAR				9 9 0	GAGNENT \$50		
6e NUMERO COMPLET				2 7 1 2 5 5 1	GAGNE \$5,000		
16 BILLETTS SE TERMINANT PAR				1 2 5 5 1	GAGNENT \$1,000		
1590 BILLETTS SE TERMINANT PAR				5 5 1	GAGNENT \$50		
7e NUMERO COMPLET				2 8 6 4 2 9 9	GAGNE \$5,000		
16 BILLETTS SE TERMINANT PAR				6 4 2 9 9	GAGNENT \$1,000		
1568 BILLETTS SE TERMINANT PAR				2 9 9	GAGNENT \$50		
8e NUMERO COMPLET				1 9 2 1 3 2 6	GAGNE \$5,000		
16 BILLETTS SE TERMINANT PAR				2 1 3 2 6	GAGNENT \$1,000		
1596 BILLETTS SE TERMINANT PAR				3 2 6	GAGNENT \$50		



Oseriez-vous
demander une
augmentation
de

111%
à votre patron?

**Offre de la CTCUM à ses
employés des services d'entretien:
augmentation cumulative de
10.24% pour une période de
18 mois, plus boni de vie chère,
plus augmentation du régime
de vacances...**

**La demande du syndicat
des employés des services
d'entretien de la CTCUM
se traduirait par une
augmentation des coûts
de main-d'oeuvre
de 111% pour un an.**

Notre offre globale et finale, faite le 7 octobre 1977,
porterait le coût annuel moyen d'un employé des
services d'entretien de \$16,762.40 à \$18,406.94 pour
une convention d'une durée de 18 mois.



COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

Pour déconcentrer l'industrie touristique

Un projet de crédit hôtelier pour la PME

Suite de la première page

centralisé et s'étend en plusieurs pôles d'attraction en dehors de Montréal et de Québec.

3) Que les installations touristiques québécoises soient plus accessibles au plus grand nombre de citoyens dans une perspective plus sociale qu'elle ne l'est présentement dans les grands centres.

4) Que l'activité touristique soit intégrée à l'économie générale et que conséquemment, le tourisme soit exploité au titre de développement économique.

Cela veut dire beaucoup. Déjà, le ministre que dirige M. Duhaime a installé dans les dix régions économiques du Québec des administrateurs chargés d'organiser le tourisme sur une base régionale avec les agents économiques locaux.

Sur le plan législatif, M. Duhaime déposera dès la prochaine session de l'Assemblée nationale un projet de loi du crédit hôtelier, pour venir en aide à la petite et moyenne entreprise dans un contexte de décentralisation.

Au terme de cette loi, la Société de développement industriel (SDI) accordera, à même les crédits encore trop maigres du ministère du Tourisme, des moyens de financement aux hôteliers soit par subventions de démarrage, soit par un taux d'intérêt privilégié, soit par des modes de financement à long terme.

Mais, explique M. Duhaime, nous aurons un contrôle sur la nature, l'architecture et l'emplacement des établissements que nous voulons voir se greffer autour des pôles régionaux d'attractions touristiques.

Car pour l'instant, il n'est pas facile de

"vendre" le Québec aux touristes en général en dehors des installations de Montréal et de Québec dont les prix sont exorbitants. A ce sujet, de M. Duhaime a confié que son ministère étudie présentement la possibilité de modifier la loi des cités et villes, de manière à trouver une autre méthode de taxation pour les hôteliers et notamment ceux de Montréal, qui ont certainement profité largement de la concentration du tourisme au cours des dernières années, mais qui font présentement face à un fardeau fiscal municipal trop lourd, au moment où les touristes délaissent les grands centres.

Car il faut dire que les Québécois, encore les plus importants clients de l'industrie touristique au Québec, se sont répandus plus nombreux que jamais dans la belle province au cours de l'été dernier. Certaines régions, comme celle du Saguenay et du Lac-Saint-Jean, ont connu des hausses d'activité de plus de 30% par rapport à l'an dernier.

Le ministre estime que la formule française du remboursement par les hôteliers des infrastructures publiques au niveau régional est très intéressante et pourrait aider grandement au développement du tourisme régional au Québec.

L'exemple du Manoir Montmorency (acheté par le Québec et exploité, depuis un an, pour les personnes âgées seulement, au tarif de \$18 par jour incluant deux repas) est concluant selon M. Duhaime, qui affirme que la réouverture de cet hôtel a recréé une activité touristique dans ce secteur.

"Mais il faudra être plus entreprenant, dit-il. Il faudra "vendre" l'image d'un Québec, jeune, moderne et dynamique et

ne pas craindre non plus de valoriser l'hiver. Pas question de décourager les Québécois d'aller retrouver le soleil au Sud durant l'hiver, mais avec de bonnes installations comme des auberges en forêts et une infrastructure touristique pour les sports d'hiver, nous pourrions créer une circulation touristique dans tout le Québec durant toute l'année."

Selon M. Duhaime, le Québec est étonnamment inconnu des Québécois, encore qu'il faille pouvoir accueillir les gens à l'extérieur de Québec et de Montréal, pour susciter l'intérêt.

Côté étranger, le ministère lorgne l'Europe, le Japon et les États-Unis principalement et multipliera son personnel à l'étranger, notamment là où le Québec a des délégations générales aux fins de promouvoir le tourisme.

Mais sur un plan plus immédiat, le ministère s'attaque au marché américain et dans le domaine particulier des voyages récompense et de motivation (incentive tours).

Tout le secteur des récompenses industrielles aux États-Unis représente un marché de \$10 milliards. De cette somme, \$1,2 milliard est réservé aux voyages de motivation. Or parce que 35 millions d'Américains habitent à moins de 500 milles de Montréal, le Québec estime qu'il doit intéresser les grossistes en voyages et les organisateurs de séjour de groupe. Aussi, M. Duhaime n'a pas manqué d'obtenir un succès certain, la semaine dernière à Chicago, au congrès des grossistes en voyages en présentant le nouveau manuel québécois intitulé "Quebec Incentive Travel Manual". Il s'agit d'un volumineux ouvrage en feuilles détachées proposant tous les forfaits imaginables pour des sé-

jours de deux, trois, quatre, cinq, six ou sept jours au Québec. Dans cette même perspective, le Québec veut offrir des forfaits intéressants pour les "post conventions" c'est-à-dire des séjours de deux ou trois jours pour les congressistes qui séjournent à Montréal ou Québec.

Plus précisément, le ministère vise les 35,000 membres des Lions Clubs qui seront en congrès à Montréal en juin 1979. Car, comme l'explique M. Duhaime, chaque tranche de \$100 millions générée dans l'industrie touristique crée 5,000 emplois, ce qui ajoute à l'argument cher au ministre que le tourisme doit être conçu dans la perspective générale du développement économique.

Selon lui, la notion de chasse et pêche greffée au tourisme est désuète, mais elle devrait être "loisirs et plein air", puisque le touriste n'est pas seulement le congressiste ou le visiteur muni de son appareil photographique qui demande son chemin rue Notre-Dame.

"Un touriste, c'est une personne temporairement en voyage pour des activités de loisirs", selon la définition de M. Duhaime. Pour lui le chasseur ou le pêcheur québécois en voyage de chasse ou de pêche est un touriste au même titre que le skieur, le marcheur, le visiteur qui s'éloigne de son foyer pour se distraire et se reposer.

Il n'en demeure pas moins que 1,100 des 1,215 baux de clubs privés au Québec expirent l'an prochain, et que le gouvernement devra prendre des décisions. On peut s'attendre à un "déclubage" massif, puisque d'une part le ministre répète que la forêt doit être accessible à tous et que d'autre part, selon ses vues, la loi du droit hôtelier aidera notamment les pro-

voyeurs en forêt, obligés d'investir sur du terrain de la Couronne sans avoir le financement bancaire nécessaire.

Encore aujourd'hui, la plus grosse partie du budget de \$112 millions du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche est consacrée à la chasse et à la pêche.

Au chapitre du tourisme social, M. Duhaime songe à des camps de vacances pour les malades chroniques, à des installations de camping, d'auberges de jeunesse et de loisirs familiaux. Car il est intéressant de noter en même temps que 80% des touristes étrangers qui visitent le Québec y viennent en auto, soit des États-Unis ou des autres provinces. A ce sujet, les statistiques démontrent que si les Québécois sont étonnamment peu intéressés à visiter le reste du Canada, les Canadiens des autres provinces représentent une partie importante de la clientèle pour l'industrie touristique québécoise.

Quoiqu'il en soit, c'est toute la conception du tourisme comme agent de développement économique que le ministre veut introduire par la décentralisation, la régionalisation et l'intégration non seulement des infrastructures (routes, aménagements, politiques municipales) mais conséquemment des budgets en travaillant en collaboration avec les autres ministères impliqués.

C'est dans cette perspective qu'on érigera à Montréal le palais des congrès, susceptible d'attirer non pas uniquement à Montréal mais à travers la province le tourisme à qui on offrira des équipements et des services sur une base régionale.

Selon M. Duhaime, la décision de l'emplacement du palais des congrès sera connue dès la reprise de la session.



Yves Duhaime

Pour le reste, le ministre rejette les prétentions de certains selon lesquelles l'avènement d'un gouvernement indépendantiste à Québec a nui au tourisme étranger. Il rappelle simplement que l'augmentation du déficit touristique a été proportionnellement le même à travers le Canada et que cette situation n'a jamais changé, étant celle que l'on retrouve dans tous les pays riches où, par définition, les citoyens voyagent plus à l'étranger que les résidents des pays défavorisés.

En revanche, selon M. Duhaime, le caractère français du Québec est un atout particulier, de même que l'hospitalité traditionnelle des Québécois, l'excellente cuisine et les beautés naturelles.

Certes, le coût du tourisme au Québec est trop élevé, mais la mise en place d'un réseau subventionné, l'intégration des services et certaines mesures d'allègement pourront, selon M. Duhaime, faire du Québec un territoire non seulement attrayant mais très concurrentiel en Amérique.

Un "putsch" avorté à l'Un. de Sherbrooke

Suite de la première page

conseil contient, en parallèle, celui de la charte en vigueur depuis 1954, indique les objectifs des amendements suggérés et offre, en marge, quelques commentaires.

Le conseil d'administration ne se laisse guère prier: il recommande à l'unanimité à la Corporation de l'Université d'adopter le texte proposé et "le comité exécutif ou son délégué" réussit à obtenir du conseil le mandat d'accepter, lors de rencontres avec les conseillers juridiques de l'Assemblée nationale, que "des modifications MINEURES puissent être apportées au texte adopté par la Corporation", dans la mesure où les changements respectent l'esprit de l'ensemble du texte ainsi adopté.

Il importe de noter tout de suite que la clause no 8, paragraphe 2 citée plus haut et au trait rétroactif était absente du texte soumis par la direction au conseil d'administration du 30 mai 1977. Elle fut ajoutée, on le verra, au cours de l'été, après entente entre le conseiller juridique de l'Université et les experts du greffier en loi de l'Assemblée nationale.

Peu de jours après le 30 mai, le recteur appelle lui-même au moins deux leaders parlementaires à l'Assemblée nationale: MM. Jean-Noël Lavoie et Robert Burns, respectivement de l'opposition officielle et du gouvernement, afin d'obtenir leur consentement pour que le projet de loi privé soit déposé à l'Assemblée dans les plus brefs délais et adopté de toute urgence, plus précisément avant la fin de la session. Notons que celle-ci ne se terminera que le 26 août; mais au début de l'été, au moment où ces événements ont lieu, tous s'attendaient à ce qu'elle dure moins longtemps.

Le moment était d'ailleurs particulièrement bien choisi: c'était l'été, la communauté universitaire stable était plutôt dispersée et, comble de chance, l'Assemblée nationale paraissait vouloir siéger une partie de l'été.

Jeudi dernier, le recteur Martin ne s'en est guère caché au représentant du DEVOIR: il désirait, dès le début de juin, pouvoir passer outre aux "Règles de pratique concernant les projets de loi privée" (adoptés le 21 décembre 1972), et notamment à deux de ces règles: d'abord à celle qui oblige normalement à déposer un projet de loi privé avant le début de la session au cours de laquelle il doit être étudié; puis, au moins implicitement, à la règle no 4, suivant laquelle un avis préalable doit être publié en l'occurrence dans la Gazette officielle du Québec, dans deux quotidiens ou hebdomadaires respectivement anglais et français et circulant dans le district judiciaire de la personne qui présente le projet de loi.

On peut éviter que s'applique la première règle mentionnée si l'on obtient le consentement unanime des leaders parlementaires, ce qui est fréquent, normal et constant, notamment quand il s'agit de corps publics et de municipalités; ce fut du reste le fait de trois projets de loi privée sur quatre au cours de la dernière session.

Quant à échapper aux avis publics, c'est carrément illégal, suivant le vice-président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Guy Cardinal.

A la demande du recteur Martin, M. Robert Burns a répondu que la chose était peut-être urgente, mais que la ses-

sion était déjà surchargée et que, du reste, des avis publics n'avaient pas été publiés. Il a ensuite référé le recteur aux leaders de l'opposition, dont les consentements étaient nécessaires de toute manière. M. Burns nous a confié vendredi qu'il ne se rappelle pas si le recteur lui avait demandé d'être dispensé des avis publics. "Je ne pense pas, si ma mémoire est bonne," a-t-il dit, ajoutant qu'"au moment où il (M. Martin) a formulé sa demande, cela ne fait aucun doute, il n'aurait pas eu le temps de publier les avis".

"De toute façon, a conclu M. Burns, je ne suis pas d'accord qu'il n'y ait pas d'avis, surtout lorsqu'il s'agit d'un projet de loi de cette importance."

Quant à M. Jean-Noël Lavoie, il a admis avoir reçu un appel semblable de M. Martin, mais, après lui avoir signifié qu'il ne tenait guère à faire de l'obstruction, il l'a néanmoins renvoyé à M. Burns, lequel devait en décider en dernière analyse.

Si la manoeuvre avait pu réussir, la communauté universitaire de Sherbrooke

aurait pu se faire passer une nouvelle loi en deux temps, trois mouvements et sans avoir eu l'occasion d'exercer son droit de parole autrement que via le conseil d'administration. Mais le comité exécutif était désormais contraint de publier les avis dans les journaux et, dans ces circonstances, il était pratiquement inévitable d'informer au moins les doyens des facultés et les deux directeurs généraux (Formation des maîtres et Education permanente).

Le deuxième temps de l'opération s'annonce. Le 2 septembre 1977, le recteur rencontre les doyens et les deux directeurs généraux. Le projet de loi no 246 est, parmi d'autres sujets, à l'ordre du jour de la réunion.

On distribue le texte du projet de loi aux doyens, qui en tendent parler d'une façon précise pour la première fois, tandis que le recteur en expose les objectifs. Mais celui-ci insiste tellement sur le caractère secret et ultra-confidentiel du document qu'il finit par éveiller des soupçons. Aux doyens le recteur signale d'ailleurs que l'avis public est discret.

Parenthèse sur les avis publics. Ils sont si petits et si soigneusement dissimulés dans les journaux locaux que les doyens n'en avaient pas pris connaissance, car l'un de ces avis avait déjà paru dans l'édition du 26 août du quotidien La Tribune. On le retrouve, à cette date, puis les 2, 9 et 16 septembre, dans la page des annonces classées: un encart de 3,5 cm sur 4 cm, coincé entre des annonces de voitures à vendre et des avis d'encans d'animaux ou d'abandon des affaires. A la vérité, le souci habituel de l'image publique était pour une fois plutôt discret.

Bien que l'avis soit signé "Yves Martin recteur", le signataire nous a révélé qu'il avait été "fait directement de Québec". Quant au secrétaire général de l'Université, M. Fréchette, qui, officiellement, "conduit le dossier", il nous a dit jeudi dernier que "c'est l'Assemblée nationale qui place les avis publics et que ça ne vient en aucune manière de l'Université".

Une enquête sommaire a cependant montré que les avis publiés dans La Tribune ont été facturés à une firme d'avocats de Québec, du nom de Beauvais, Bouchard, Truchon, Aubut et associés et dont Me Jean-Marie Bouchard agit comme le conseiller juridique de l'Université dans cette affaire. Et son associé M. Robert Truchon a confirmé vendredi que les avis avaient été placés par sa firme "à la demande de l'Université".

Fin de la parenthèse. Toujours est-il que le recteur tente de mettre les doyens dans le coup de la confidentialité.

La plupart des doyens se taisent, n'ayant pu examiner à fond le texte de loi proposé. Mais certains d'entre eux commencent à se demander ce que l'Université tient à cacher. Surtout qu'il s'agit d'un projet de loi, d'une loi constitutive d'un corps public et enfin d'un texte aussi fondamental que celui de la charte d'une université.

Le recteur est même mis en garde, et quant à la manière secrète de conduire le dossier et quant à une clause massive, de caractère rétroactif, de la nouvelle loi (la clause 8).

La grande majorité des doyens ont réagi à ce jour plutôt mollement à la manoeuvre comme au contenu du projet de loi.

L'un des doyens nous a confié que

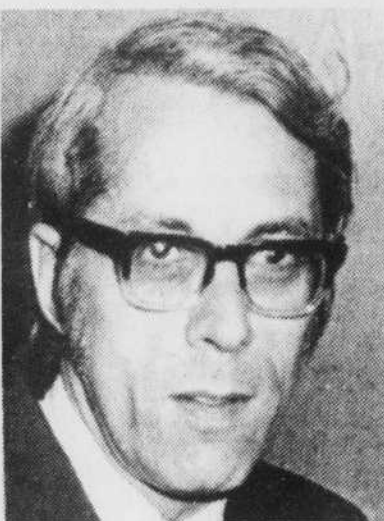
même s'il n'appréciait guère le caractère "sem-clandestin" de l'opération ("c'est périlleux"), il ne s'en inquiétait pas outre mesure. Le conseil d'administration pourra toujours limiter les pouvoirs du comité exécutif dans chaque cas, a-t-il noté. Par ailleurs, ce doyen se dit peu qualifié pour juger des aspects légaux de la nouvelle charte.

Un deuxième doyen dit ne pas vraiment comprendre ce qui est en jeu. Il pense aux vieux pouvoirs de l'Eglise, qui paraissent reculer en l'occurrence, comme c'est assez normal. Un troisième doyen, qui semble avoir eu beaucoup de mal à se souvenir qu'il était effectivement présent à la réunion du 2 septembre, nous a déclaré qu'à sa connaissance, on n'avait pas voulu passer cette loi très rapidement, qu'il a peu entendu parler du sujet et qu'il lui reste toujours à examiner le texte du projet de loi (on était au 7 octobre). Un quatrième doyen avoue qu'il n'a pas encore pris le temps de lire la nouvelle charte. Il sait que "ça se discute", mais il avoue n'être "pas très au courant", etc., etc. Mais un autre doyen ne nous a pas caché son inquiétude tant sur la stratégie utilisée par la direction dans

cette affaire que sur le contenu du projet de loi. Il admet en avoir fait part à la direction le jour même, puis de nouveau à une date ultérieure.

Le chat sort du sac dans l'après-midi du 26 septembre, lors d'une nouvelle session régulière du conseil d'administration. L'un des membres finit par obtenir, au bout d'une heure de discussion, que quel qu'un appuie sa résolution visant à faire retirer le projet de loi suspect. Raison invoquée: le comité exécutif procède en cachette et cela risque de produire des effets contraires à l'intention première, et du projet même et de la manoeuvre pour le faire passer.

Pire: le projet de charte a été modifié durant l'été, et les changements opérés paraissent à plusieurs plus que "mineurs", comme il en avait pourtant été convenu le 30 mai précédent: l'article 8 avait accouché en effet durant l'été d'un second paragraphe qui contenait la disposition rétroactive que l'on sait. Le secteur se livre alors à de longues explications et le puissant ex-sous-ministre de l'Education fait même état de la séquence de pressions politiques évoquée plus haut, en notant qu'il a agi "pour le bien de la boîte".



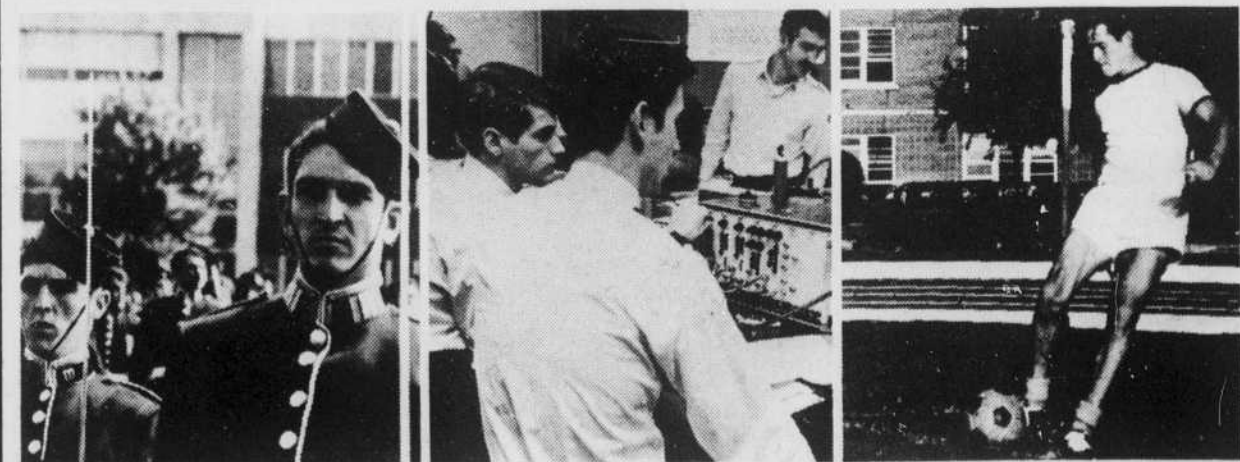
Yves Martin

L'auteur de la résolution consent finalement à retirer celle-ci à condition que le comité exécutif s'engage à informer la communauté universitaire du nouveau projet de loi.

Dix jours plus tôt, le 16 septembre, l'un des membres du syndicat des professeurs de l'institution (le SPUS) amenait, à titre personnel, le secrétaire général de l'Université, en vertu de l'avis public déjà in-

Voir page 6: Un "Putsch"

LE COLLÈGE MILITAIRE BÂTIT DES HOMMES COMPLETS.



Officiers de carrière. Le Collège militaire a pour but premier la formation académique, physique et sociale d'officiers de carrière.

Formation académique. Les collèges militaires du Canada dispensent un enseignement universitaire qui les classe parmi les meilleurs centres d'études avancées au pays. Cela s'explique par les exigences du programme académique, par la qualité du personnel et par l'excellence des résultats obtenus par les étudiants.

Formation physique et sociale. Pour équilibrer la formation des aspirants-officiers, on accorde une place de choix au développement physique et social. Un minimum d'une heure et trente par jour est consacré aux sports et activités physiques. De plus, la vie de groupe et la structure sociale du collège favorisent l'épanouissement social des étudiants.

Avantages matériels. Les cours, les livres ainsi que le matériel scolaire sont entièrement à la charge des Forces. Les aspirants-officiers reçoivent aussi une

solde régulière. Enfin, une intéressante carrière d'officier des Forces canadiennes s'ouvre à eux. Informez-vous! Cela ne vous engage à rien.



LES FORCES ARMÉES CANADIENNES SI LA VIE T'INTÉRESSE

Pourriez-vous, sans obligation de ma part, me faire parvenir plus de renseignements sur les carrières offertes par les Forces canadiennes?

Nom _____ Scolarité _____
Age _____ Adresse _____
Ville _____ Prov. _____ Code postal _____
Adresse ce coupon à: Centre de recrutement des Forces armées canadiennes,
1254, rue Bishop, Montréal, H3G 2E3
ou, consultez les pages jaunes sous la rubrique "recrutement".

ROTP

PERFECTA 6/36
GROS LOT
\$455,000.00
APPROXIMATIF
VENDREDI

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE					
8	9	18	26	29	31
6 SUR 6	0	350,338.60			
5 SUR 6	128	889.20			
4 SUR 6	4691	67.40			
5 SUR 6+	5	15,176.20			
VENTES TOTALES: \$1,317,384.00					

Mini-loto

NO	SÉRIE	NUMÉRO	PRIX
1 ^{er}	36	53775	\$50,000
2 ^e	11	13223	\$50,000
3 ^e	16	85908	\$50,000
4 ^e	22	86260	\$50,000

TIRAGE: 728
VENDREDI 7 OCTOBRE 77.

SAGNANTS POSSIBLES	NUMÉROS SANS SÉRIE	PRIX
152	53775	\$1,000
	13223	
	85908	
	86260	
13884	775 223	\$25
	908 260	

LOTOMATIQUE
Case Postale 9999, Succursale Plaines d'Armes, Montréal, H2Y 1A1
S.V.P. m'envoyer une carte Lotomatique garantissant ma participation automatique aux tirages suivants:

MINI
1er Lot \$50,000 12 Tirages \$6

SUPER
1er Lot \$175,000 3 Tirages \$15

J'inclus un montant de \$ _____

NOM _____ APP. _____
ADRESSE _____
VILLE _____ PROVINCE _____
CODE POSTAL _____

LOTOMATIQUE, un service exclusif de LOTO-QUÉBEC

éditorial

La fin des illusions

Les propos tenus par M. Trudeau ce week-end et les récentes déclarations de M. Lévesque annoncent la fin des illusions et le début du grand débat politique qui s'achèvera par l'affrontement du référendum.

En René Lévesque, le premier ministre du Canada voit un "ennemi" du Canada fédéral tel qu'il est constitué; un homme raisonnable, certes, un démocrate sincère, mais un adversaire irréductible. Il le "conjure" de reconsidérer le refus qu'il opposait au début de septembre à la proposition fédérale d'inscrire dans la constitution les droits linguistiques en matière d'enseignement. Mais, quand on lui demande ce qui pourrait amener M. Lévesque à changer d'avis, il commence par citer Flaubert et ajoute que le premier ministre du Québec est "un homme relativement libre qui est prêt à épouser des idées nouvelles". En réalité, M. Trudeau, pas plus que l'auteur de "Madame Bovary", ne se fait d'illusions.

De même M. Lévesque, lorsqu'il songe à la révision constitutionnelle, affirme sans équivoque que son gouvernement refuse désormais de s'engager dans des négociations sur les structures du fédéralisme parce qu'il ne croit plus en cette formule. Peut-être accepterait-il de discuter d'un réaménagement profond qui déboucherait sur une forme nouvelle de confédération, mais encore faudrait-il que celle-ci fût une "véritable" association d'États souverains.

M. Trudeau réitère que "tout est négociable" dans la constitution canadienne, bien qu'il ne soit pas lui-même si mécontent du régime actuel. A supposer que tout soit effectivement négociable, il va de soi dans l'esprit du premier ministre canadien que ces négociations, quelle qu'en soit l'ampleur, devront s'inscrire dans le cadre du fédéralisme. Or c'est précisément ce cadre, donc toute la perspective d'une révision constitutionnelle que récusent M. Lévesque et le Parti québécois.

"Moi, déclarait M. Trudeau dimanche à Radio-Canada, je veux bien négocier, mais je veux savoir sur quoi M. Lévesque veut négocier." Et il ajoutait ceci, qui est capital: "S'il n'est pas prêt à négocier sur les droits fondamentaux, les droits de l'homme, je me demande sur quoi je vais bien négocier."

En effet, M. Lévesque ne veut pas négocier sur l'inscription des droits linguistiques dans la Constitution canadienne, non parce qu'il ne croit pas aux droits fondamentaux, mais parce qu'il ne voit pas pourquoi il consentirait à insérer ces droits dans la constitution d'un pays dont il veut se retirer.

Telles sont les données du problème. C'est pourquoi le débat n'est plus maintenant constitutionnel ou juridique, mais politique. On pourra bien entre Québec et Ottawa faire des arrangements provisoires, passer des ententes fédérales-provinciales sur des questions économiques ou sociales, accepter des conces-

sions de part et d'autre. Mais, sur le fond, les positions sont bien établies et de mieux en mieux connues. Le point de non-retour est passé. M. Trudeau n'a même plus à se demander quelles sont les choses sur lesquelles son homologue voudrait négocier. Il ne veut plus négocier.

Le premier ministre du Canada paraît l'avoir compris, du reste, puisqu'il ajoute à la fin de son entretien à "Téléscopie": "Le plus tôt on fera le référendum sera le mieux parce que là, on pourrait au moins commencer à se parler entre adultes, entre gens qui ont décidé."

Autrement dit, jusqu'au référendum, prévu pour le printemps ou l'été de 1979, il ne sert plus à rien d'envisager des négociations ou des rencontres qui produiraient des changements notables.

C'est ce que l'on peut appeler la fin des illusions.

Ainsi, la campagne pré-référendaire inaugurée par le Conseil national du Parti québécois le mois dernier portera sur le choix fondamental que les citoyens de cette province auront à faire. M. Trudeau et ses collègues fédéraux affronteront M. Lévesque et son équipe. Entre ces deux pôles, pourtant, il y a "beaucoup de gens qui parlent d'une troisième option et tout le reste", disait encore le chef du gouvernement fédéral à la télévision. Mais il n'y a pas, au Québec, un parti ou un mouvement qui ait encore proposé une voie intermédiaire, laquelle se situerait à l'intérieur d'un "fédéralisme renouvelé". Nous en sommes encore sur ce point aux essais, tantôt brillants, tantôt obscurs, des spécialistes en matière de constitution, des professeurs et de quelques hommes politiques. Les efforts que déploie présentement la Commission Pépin-Robarts seront utiles et généreux, n'en doutons pas. Les études que poursuit le groupe de Me Paul Tellier ne seront pas négligeables, il s'en faut.

Mais, aussi longtemps qu'un parti politique structuré, qu'il s'agisse de l'Union nationale ou du Parti libéral, n'aura pas conçu, mis au point et présenté au Québec une solution de rechange au régime actuel du fédéralisme, la bipolarisation PQ-Ottawa ne pourra que s'accroître. Au débat qui s'amorce, il manquera une dimension vitale. La solution à ce problème de plus en plus préoccupant sortira peut-être du congrès d'orientation que le Parti libéral du Québec organise en novembre.

Il est vrai qu'un délai d'au moins 18 mois s'écoulera avant le référendum. Toutefois la campagne qui le précède est déjà engagée. La "troisième voie", pour être valable, devra avoir été exposée, expliquée et mise de l'avant plusieurs mois avant le scrutin. Il y a là un défi que le PLQ ou l'UN devront relever. Si, par faute d'imagination, de courage ou d'unité, le PLQ choisissait de s'en remettre au "grand frère" fédéral, le Québec serait contraint de

choisir entre d'une part l'insatisfaisant statu quo assorti d'une vague promesse de réformes éventuelles et, d'autre part, l'indépendance politique plus ou moins atténuée d'une association économique dont le contenu et les modalités de fonctionnement ne seront jamais tout à fait connus, ni acquis, avant le référendum.

Entre-temps, MM. Trudeau et Lévesque seront appelés à croiser le fer. Nul ne doute qu'entre deux adversaires de cette qualité, les accrochages produiront une lumière nouvelle. Toutefois, le premier ministre du Canada, puisqu'il semble avoir enfin pris la décision de se manifester plus souvent au Québec, aurait avantage à se montrer sous un jour plus favorable, du moins à la télévision. Dimanche soir, à "Téléscopie", on aurait dit qu'il avait apporté ses gants de boxe et qu'il était prêt à régler cette affaire aux poings dans la ruelle. Comme il reste encore un an et demi avant la consultation référendaire, M. Trudeau ne doit pas oublier que, outre son vis-à-vis dans un entretien au réseau français, des dizaines de milliers de citoyens le regardent et l'écoutent. Qu'il aime ou qu'il n'aime pas l'intervieweur est une question plutôt accessoire. On finira par penser qu'il ne vient au Québec que pour se battre. Pourtant, il a beaucoup à dire sur le type de société ouverte et démocratique qu'il rêve d'instaurer dans ce pays, sur les rapports qu'il souhaite établir entre les communautés linguistiques et culturelles, sur la nature des changements qu'il se dit prêt à faire. Pour transmettre ce message, pour exprimer sa vision d'un pays renouvelé, pour démontrer que les Québécois francophones peuvent s'épanouir dans une fédération qui les respecte, on souhaiterait qu'il fût moins crispé devant les caméras au réseau français, cette "branche" de Radio-Canada qu'il a boudée durant plus d'un an, non parce qu'on ne l'y invitait pas, mais parce qu'il refusait de s'y montrer.

C'est une vieille habitude chez M. Trudeau: il s'est toujours montré plus sévère et plus critique envers le Québec, ses hommes, ses idées et ses partis qu'à l'égard de tout autre groupe, de toute autre province. On l'a vu encore samedi dans le Montreal Star: il sait être accueillant et nuancé avec les collègues de la presse anglophone, même quand ceux-ci osent mettre en doute certaines de ses idées. Il va même jusqu'à reconnaître l'existence d'une "nation québécoise" au "sens sociologique du terme" dans le Star! Ce n'était pas inédit, mais ce n'est pas souvent qu'il le dit. S'il la reconnaît au sens sociologique, il reste à l'avant jusqu'où, dans une éventuelle réforme, il serait prêt à en consacrer l'existence dans la constitution et les institutions d'un État fédéral renouvelé.

Michel ROY

bloc-notes

Un Nobel de la vraie nature de la paix

En attribuant hier son trophée 1977 à Amnesty International, le comité du prix Nobel de la Paix a rendu un signalé service à la cause des droits de l'homme. Non seulement parce que la remise de ce prix à Amnesty International servira d'encouragement au lauréat mais surtout parce que le lien vient d'être explicitement établi entre la sauvegarde des droits de l'homme et la paix dans le monde.

Le Comité d'Oslo justifie l'attribution en ces termes: "Dans un monde de brutalité croissante, d'internationalisation de la violence, de terrorisme et de torture, cette organisation (AI) a mis toutes ses forces au service de la protection des valeurs humaines (...) contribuant à sauvegarder les fondements de la liberté, de la justice et, partant, de la paix mondiale".

Ce "partant" est capital: sauvegardant les fondements de la liberté et de la justice, on sauvegarde par conséquent la paix mondiale! Contrairement au discours démagogique matraqué à longueur de conférences par certains experts en distorsions, la paix n'existe pas par elle-même mais découle du respect de valeurs humaines fondamentales. De ce fait, il ne s'agit pas de la rechercher comme une conséquence automatique d'un présumé désarmement mais de l'atteindre à

travers la promotion universelle des droits de l'homme.

David Ennals, secrétaire général d'Amnesty International, n'a d'ailleurs pas manqué de relever ce point capital: dans la déclaration lue à la presse, il a "salué la reconnaissance, par le Comité du prix Nobel de la Paix, du lien entre la paix et les droits de l'homme".

C'est à peu près dans les mêmes termes que s'est exprimé Thomas Hammarberg, président du comité exécutif d'Amnesty International: "Nous pensons que le Comité Nobel a voulu lier étroitement le respect des droits de l'homme à la paix dans le monde". D'où, conséquemment, l'attribution du prix en "récompense d'une organisation qui oeuvre dans ce sens".

La double causalité est évidente, en ce qui a trait au prix lui-même venant en hommage à une personne (physique ou morale) qui s'est distinguée par sa contribution à la cause de la paix dans le monde, et en ce qui a trait au lauréat dévoué à la défense des libertés fondamentales.

Le nombre de blindés sur telle frontière ou la "faissabilité" d'un recours nucléaire (qu'il soit défensif ou dissuasif), ces notions courantes par lesquelles on prétend déterminer la nature de la paix, retrouvent de ce fait leur vraie

dimension: celle d'une technique qui, de toute évidence, ne peut passer pour une définition de la paix elle-même. Comment ne pas remarquer qu'une paix technique est une forme de non-guerre et que les tensions ne disparaissent pas (même si elles baissent) du simple fait d'une réduction d'effectifs et de quinquillerie militaires. La définition du Comité Nobel fait de la paix une dynamique, par opposition à l'autre paix, la technique, qui n'est qu'une manière de coexistence et, soit, de ce fait, escamote l'essentiel: le sort réservé aux aspirations de l'homme dans une situation prétendue pacifique!

Mais le Comité Nobel n'a pas fait que cela: la double causalité retenue, tant par les motifs que par la nature d'Amnesty International, est une fin de non-recevoir à la prétention selon laquelle les droits de l'homme sont "affaire intérieure".

Intervenant, au nom de la liberté de conscience, un peu partout dans le monde, Amnesty International est en butte à des tracasseries tant à l'Est qu'à l'Ouest, tant au Nord qu'au Sud. Elle voit ses activités critiquées en Argentine, elle voit ses membres actifs persécutés en Union soviétique ou en Corée du sud et atteint l'universalité tant par ses succès que par ses échecs.

Ce prix vient au bon moment: alors que se déroule à Belgrade l'épreuve de vérité des droits de l'homme et que précisément certains tendent à privilégier un présumé désarmement aux dépens du respect des libertés fondamentales, le Nobel de la Paix précise les vraies priorités en leur fournissant aussi bien une définition universelle qu'une finalité!

Georges VIGNY

POINT DE VUE

M. Trudeau rêve-t-il encore d'un Québec bilingue ?

par ROBERT DECARY

Dans sa longue justification de la décision qu'il a prise de ne pas contester la Loi 101 devant la Cour suprême, le premier ministre Trudeau est resté fidèle, quoique de façon plus discrète que lors de son passage au Collège militaire de Saint-Jean en fin de semaine, à son rêve d'un Canada bilingue par le biais d'un Québec bilingue.

En effet, tout en reconnaissant que "le Gouvernement fédéral s'engage à maintenir une société à prédominance francophone au Québec" (art. 3), le document ajoute que "le Gouvernement fédéral s'oppose sans réserve aux dispositions de la Loi 101 qui dénie à cette partie du Canada qu'est le Québec l'égalité de statut du français et de l'anglais" (art. 6a).

C'est donc, au-delà de la Loi 101, à la Loi 22 que le gouvernement fédéral s'en prend, et par-delà la Loi 22, à tout ce mouvement de souveraineté cultu-

relle entrepris par la majorité francophone du Québec depuis au moins la Révolution tranquille.

Il faut être bien naïf, ou dangereusement inconscient de la réalité québécoise d'aujourd'hui, pour encore espérer retrouver un jour au Québec l'égalité de statut du français et de l'anglais. Car s'il y a quelque chose d'irréversible, au Québec — et ce l'était bien avant le 15 novembre dernier — c'est le fait que plus jamais le Québec ne sera officiellement bilingue et que plus jamais le Québec ne reconnaîtra à sa minorité anglophone un statut égal à celui de sa majorité francophone. Ce qui ne veut pas dire, pour autant, qu'un futur gouvernement québécois ne devrait pas assouplir la position prise par le gouvernement actuel à l'égard de sa minorité anglophone, notamment en matière de langue d'enseignement et de langue des affaires. Mais ce qui veut dire qu'un futur gouvernement ne pourrait qu'adopter une politique linguistique

qui soit quelque part entre la Loi 22 et la Loi 101.

Aussi est-il irresponsable de faire miroiter aux yeux des Québécois anglophones le mirage d'un statut égal. Il serait beaucoup plus sain, tout en leur garantissant la protection de droits fondamentaux, de chercher à les amener à la nouvelle réalité québécoise et à leur montrer qu'ils y sont bienvenus s'ils veulent bien l'accepter et s'y intégrer.

Si le premier ministre Trudeau refuse de se rendre à l'évidence québécoise et s'il continue d'exiger, au Québec, l'égalité de statut du français et de l'anglais, il est permis de croire qu'aucune réforme constitutionnelle ne pourra émaner de son gouvernement, qui satisfasse ceux qui, au Québec et ailleurs au Canada, favorisent un fédéralisme renouvelé. Le maintien, par Ottawa, de cette intransigeance en matière linguistique vicierait toute tentative de bâtir un Canada nouveau.

"Tu ne t'esquiveras pas en voyant tomber en chemin l'âne ou le boeuf de ton frère, mais tu aideras plutôt ton frère à le relever." — Deutéronome 22,4 (légalisation mise par écrit au septième siècle avant JC)

"Je ramènerai mes brebis de tous les lieux où elles furent dispersées quand survint le jour de brouillards et de ténèbres" — Ezechiel 34,12.

"Ne fais rien sans réflexion et tu ne te repentiras jamais de ce que tu as fait." — Ecclésiastique 32,19 (deuxième siècle avant JC)

"C'est immoler le fils en présence de son père que d'offrir un sacrifice avec le bien des pauvres" — Ecclésiastique 34,20.

"Au vainqueur, je donnerai un caillou blanc, un caillou portant gravé un nom nouveau que nul ne connaît, hormis qui le reçoit" — Apocalypse 2,17.

la parole du jour

"Tu ne t'esquiveras pas en voyant tomber en chemin l'âne ou le boeuf de ton frère, mais tu aideras plutôt ton frère à le relever." — Deutéronome 22,4 (légalisation mise par écrit au septième siècle avant JC)

Le mot du silencieux

En fin de compte

par ALBERT BRIE

La position la plus confortable, c'est l'opposition; la plus sécuritaire, l'imposition.

Les médiocres ont en commun avec les barbares le goût du monumental et des fortes mécaniques. Ils vibrent devant l'écrasant.

Les vrais fous sont enfermés... dans leurs voitures.

L'histoire se répète: c'est la routine de l'impevu.

Les remuants cachent la paresse de leur corps comme les bavards celle de leur esprit.

Il est vrai que les gens démunis ne vivent pas, qu'ils existent. Et les gavés, dira-t-on qu'ils existent? — Pas plus. Ils miment la vie.

Demandez à un individu primaire quelle représentation il se fait d'un homme très intelligent. Il vous barbouillera le portrait d'un type bizarre, excentrique et, pour tout dire, parfaitement idiot.

L'astuce géniale de la publicité consiste à faire appel au gros bon sens du consommateur en abusant son sens commun.

Il faut des mots pour exprimer sa pensée; pour en rendre l'absence aussi, bien que dans ce cas-ci, il en faille plus.

En fin de compte, toute philosophie, relativement au progrès de l'humanité, se résume à une affaire de gros sous. C'est la forme la plus haute du sous-développement.

On voit plus que jamais des hommes im-

portants et puissants se pencher sur le sort des malheureux. Ils font tant et si bien qu'un jour, obéissant à leur pente, ils finissent par tomber dessus à bras raccourcis.

C'est au moment où on manque d'argent que se présentent les meilleures occasions d'en donner.

Le poing sur la gueule n'est qu'une façon un peu plus cassante que les autres de parler avec ses mains.

Les idées à la mode sont comme les jupes, successivement longues ou courtes, amples ou étroites, plissées ou unies. Sans compter qu'elles sont aussi taillées dans le même tissu, fabriqué à partir de fibres de plus en plus synthétiques.

La psychologie a appris à tous que chacun avait de l'agressivité. Depuis, tout le monde est sur la défensive, recroquevillé sur lui-même dans son petit maquis, et attendant le désarmement, toutes griffes dehors.

Ah! la vie... chaque jour que le bon Dieu amène et que le diable emporte.

L'âge, cette maladie héréditaire que l'on attrape dès sa naissance et dont on cherche à guérir le plus tard possible.

Plus il y a de médecins, plus il y a de maladies. Faut-il conclure, que les premiers ne guérissent pas les seconds? Peut-être. Cependant, il faut reconnaître qu'ils en font un meilleur inventaire.

Quand on ne porte pas son âge, c'est qu'on le traîne.

lettres au DEVOIR

Duplessis aurait dû être péquiste

Je me permets de vous faire part de mon inquiétude au sujet d'une tendance qui semble se dessiner à votre journal, à savoir d'assimiler sans examen approfondi certaines politiques du Gouvernement du Québec aux manœuvres obscurantistes d'un duplessisme devenu mythe plus que vérité historique.

Loins de mon esprit de vouloir réhabiliter l'atmosphère étouffante de la fin du régime de Duplessis mais le recul que nous pouvons et devons prendre devrait nous obliger à rendre à cet homme politique ce qui lui appartient. L'étréouche, la mesquinerie, la corruption, surtout le vieillissement au pouvoir que les ennemis ont dramatisés à outrance, je le pense sincèrement, ne surviendront pas dans la mémoire de notre peuple au-delà de la génération qui s'est directement opposée à Duplessis, génération, est-il besoin de le rappeler, qui atteint en ce moment la phase descendante de sa carrière.

Le peuple et l'histoire retiendront de Duplessis surtout l'amour sincère, authentique de son peuple. Aujourd'hui, l'on voit déjà en lui "le champion de l'autonomie provinciale"; si jamais le Québec accède à l'indépendance, toutes les valeurs et le vocabulaire seront revus en fonction de cet aboutissement historique. Duplessis prendra place au rang des prophètes, des constructeurs profonds qui ont gardé intact le dépôt national en attendant qu'il puisse trouver sa traduction dans une forme politique contemporaine.

D'ores et déjà, l'on peut apercevoir que le reproche que le Québec actuel peut adresser à Duplessis, c'est de ne pas être allé au bout de sa politique qui l'eût logiquement amené aux positions actuelles du Parti québécois. Ce dernier parti a tué politiquement l'Union nationale parce qu'il a assumé le projet nationaliste qu'elle portait et lui a donné sa forme politique la plus adéquate.

Mais au fond quelle est la raison de cette assimilation du péquisme au duplessisme? On comprendra mieux ma réponse si l'on regarde la carrière de ceux qui dans le temps se sont opposés à Duplessis. Tous, sans exception ou très négligeable, se sont réalisés dans

des projets politiques ou idéologiques radicalement opposés à l'émancipation nationale du Québec. Ils ont accepté la Conquête de 1760 et ses conséquences dont la plus obvie est certes la Confédération; ils considèrent probablement à leur insu que la défaite est irréversible, que notre sort est conjugué à celui des Anglo-Saxons par une volonté transcendante de l'histoire, que la transgression constituerait une sorte de crime.

Chez les ennemis de Duplessis, tout comme chez ceux du nationalisme actuel, le trait dominant est la méfiance à l'endroit de la capacité nationale et politique du Québec. Ils craignent le retour du fascisme ou je ne sais quelle tyrannie pour se réfugier dans une sorte d'apatridisme transcendant. Le fédéralisme leur apparaît comme le no man's land de la nationalité. Leur crainte est-elle justifiée? Je répondrai que nous ne savons pas qui nous sommes totalement parce que nous n'avons jamais été donnés à nous-mêmes dans une action politique dont la conception et la mise en oeuvre sortaient vraiment de notre identité. "Democracy" et "parlementarisme" sont des libertés britanniques qui nous ont été données afin de nous contrôler et de nous assimiler en nous donnant l'illusion de participer à la vie publique. Mais n'y agissant et n'y évoluant qu'à l'intérieur des formes conçues pour l'identité et les intérêts des autres, ces belles libertés n'ont servi qu'à retarder notre émancipation. Aussi est-il certain que l'accession à l'indépendance entraînera une révision de la totalité de notre existence sociale, politique, économique bien au-delà de ce que le PQ est capable de prévoir. La chance de vivre est à la mesure du risque. Bref, le fédéralisme canadien est un phénomène mal connu sur lequel nous penseurs devrions se pencher davantage. Les fédéralistes devraient eux-mêmes se situer par rapport à la nation québécoise, interroger l'histoire et la vie politique, leurs réflexes psychologiques face aux réalités nouvelles en ne négligeant aucun des apports de la psychologie sociale. La question me semble d'autant plus urgente qu'ils me paraissent incapables de saisir la gravité du problème ac-

tuel de notre survie. On ne discute pas du sexe des anges quand les statistiques démontrent si clairement notre extinction graduelle. Surtout que les compensations symboliques tels le bilinguisme des Anglais ou tant de Canadiens français à Ottawa ne changent rien à la nature des choses.

Un fait devrait être démontré avec l'évidence la plus absolue: pour survivre, une culture, une nation a besoin d'un territoire défini, elle a besoin de posséder aussi le contrôle politique de sa destinée. Car la culture dans sa forme, spécifiquement moderne, ce n'est pas Le Cid de Corneille ou La Ronde de nuit de Rembrandt mais la politique. Il serait temps que l'on renonce aux conceptions culturelles du 19e siècle limitant la culture au perfectionnement spirituel de l'individu.

Enfin le fédéralisme des Québécois (qui n'est pas celui des Anglo-saxons) me semble une forme d'émigration spirituelle, que ce soit vers la France ou vers Ottawa, une échappatoire à la crainte d'émerger au monde sous cette forme peut-être malféique que l'histoire n'a pas encore délivrée. Là réside sans doute le réflexe du Devoir, qui assimile dans un même dénigrement et le nationalisme de Duplessis et le projet d'indépendance du PQ. Pour échapper à ce grand malheur de devenir soi-même au sein d'une nation libérée, n'y a-t-il pas un danger plus grand à courir? Car enfin, la Confédération a une identité et l'on ne peut y adhérer sans changer quelque chose à notre caractère national.

Une nation, "c'est un principe spirituel" (Renan), donc une décision de l'esprit qui prime les circonstances et les événements. Le principe spirituel du Québec, c'est la France transplantée en Amérique et acquérant ainsi une identité nouvelle; le principe spirituel de la Confédération, c'est, une fois admis l'échec du projet québécois, la fusion de deux peuples en un seul.

Les choix politiques ne sont pas innocents. Ils ont leur cohérence propre et l'individu qui y adhère est digéré et modifié par son choix.

Hubert LAROCQUE
Hull, le 4 octobre 1977.

Goldfarb: ce n'était pas le premier gâchis

Monsieur le directeur,

Vous et vos lecteurs serez plus à même d'évaluer la valeur professionnelle de M. GOLDFARB et de LA PRESSE si vous vous souvenez d'une série de messages publicitaires diffusés sur les ondes de Radio-Canada durant les matchs Canada-Russie, il y a quatre ans. On y voyait une dizaine de concessionnaires Mercury québécois par-

ler entre eux, en toute simplicité (...), de la qualité de leurs produits, du service après-vente, des efforts qu'ils multipliaient pour satisfaire leurs clients. Le format et l'animation de ce "débat" étaient l'oeuvre de M. GOLDFARB, évidemment payé par Ford Canada. Je me souviens qu'il avait fallu une journée de tournage et trois jours de montage

pour extraire de tout ce matériel quelque trois minutes utilisables. Il est permis de penser que le sondage commandité par la Southam Press a fait l'objet d'un même grenouillage.

Jacques DUPUIS,
Publicitaire
Montréal, le 5 octobre 1977

Une oeuvre trop aisément oubliée

Monsieur Raymond David Vice-président (télévision) Société Radio-Canada

A l'instar de Anne-Marie Cloutier, et de monsieur Guy Gagnon, j'ai amèrement déploré le "vide" qui a marqué la programmation du 25e anniversaire de la télévision canadienne en n'exploitant pas un des vastes textes enrichissants de cet auteur des plus prolifiques,

Eugène Cloutier.

De la part des chercheurs ou autres, faudrait-il croire à de l'ignorance intellectuelle?

La mémoire est une faculté qui oublie... Radio-Canada a su par cette occasion le démontrer. Dommage!

Véritablement déçu,

Juliette TARDIF
Québec, le 2 octobre, 1977.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur Pierre Loignon

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$55 par année; six mois: \$30. A l'étranger: \$60 par année; six mois: \$33; trois mois: \$21. Editions du samedi: \$15 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

des idées

des événements

des hommes

Une enquête sous le signe de l'ouverture

La Commission Keable, les droits des témoins et le droit du public à une information complète

Depuis sa formation le 15 juin dernier, la Commission d'enquête sur la perquisition à l'Agence de Presse libre du Québec, un mouvement pour la Défense des Prisonniers politiques du Québec et la Coopérative de Déménagement du 1er mai n'a pas été inactive. Le Commissaire ayant prêté serment conformément à la Loi des commissions d'enquête devant les Honorables Juges Gabrielle Vallée et Guy Mathieu de la Cour Supérieure du Québec, il lui a fallu créer les cadres de la Commission, constituer une équipe de recherche, de procureurs et d'employés de secrétariat, analyser les divers documents disponibles, procéder à un certain nombre d'auditions à huis clos. En définitive, il n'est pas exagéré de dire que depuis le mois de juillet, de façon régulière et constante, la Commission a travaillé pour arriver aujourd'hui à ces audiences publiques.

Au cours de ces audiences, la Commission entend user de tous les pouvoirs que lui accorde la Loi des commissions d'enquête. Essentiellement, la Commission est une émanation de pouvoir exécutif, mais elle jouit, une fois créée, d'une indépendance totale. Elle détient les mêmes pouvoirs que ceux de la Cour Supérieure en ce qui a trait à l'audition des témoins. Elle a le pouvoir de condamner pour outrage au Tribunal les témoins qui refusent de comparaître ou de répondre aux questions ou aux réquisitions de documents qui leur sont adressées.

Elle peut accorder à un témoin qui lui en fait la demande, un certificat en vertu duquel les réponses qu'il donnera à ses questions ne pourront être invoquées contre lui dans toute poursuite en vertu d'une Loi du Québec, à condition qu'il fasse des réponses complètes et vérifiées. De plus, la Commission a le pouvoir d'accorder à un témoin la protection prévue à l'article 5 de la Loi de la preuve et dans ce cas, aucune réponse ne pourra être invoquée contre lui dans toute poursuite criminelle à l'exception d'une poursuite par perjure en rendant son témoignage.

La Commission est donc maîtresse des règles de pratique et de procédure à laquelle l'enquête est assujettie.

Ces règles de pratique et de procédure que la Commission a mises à la disposition des témoins et de leurs avocats et qui sont maintenant à la disposition du public tiennent compte des droits des témoins d'une part, et du droit du public à l'information d'autre part.

Dans le souci qui était et est encore le sien, de respecter les règles de nature coutumière, la justice naturelle et les droits fondamentaux, la Commission, bien qu'elle soit un organisme administratif et qu'il n'y ait devant elle ni dénonciateur ni accusé, a eu et a toujours à l'esprit les règles de base de fonctionnement des tribunaux qui ont pour fin ultime d'assu-

rer à un individu une pleine mesure de justice. Ces règles de sagesse judiciaire qui ont guidé la Commission d'enquête se résument aux droits suivants: d'abord, la présomption d'innocence, ensuite le droit d'être entendu, le droit à une défense pleine et entière, le droit à un procès impartial, le droit à un procès public, et le droit à l'intimité et à l'honneur.

Les droits des témoins

C'est ainsi que quiconque est appelé à comparaître devant la Commission a le droit d'être assisté de son avocat s'il le désire. Mais les droits des témoins et de

■ Dès le début de la phase publique de l'enquête qui lui a été confiée par le ministre de la Justice du Québec sur les faits qui ont entouré la perquisition faite en 1972 à l'Agence de Presse libre du Québec, au Mouvement pour la Défense des Prisonniers politiques et à la Coopérative de Déménagement du 1er mai, le commissaire-enquêteur Jean Keable a tenu à définir les règles qui présideront à la conduite des séances publiques ainsi que de l'enquête en général. De l'exposé qu'a fait à cette occasion M.

leurs avocats ne se limiteront pas à cette simple présence des procureurs. En effet, bien que la Commission n'ait devant elle aucun accusé, il lui a semblé juste et équitable d'introduire une règle qui permette à l'avocat d'un témoin de l'interroger sur les faits révélés par l'interrogatoire principal du procureur de la Commission. C'est, à la connaissance de la Commission, la première fois qu'une Commission d'enquête québécoise accorde ce droit mais il lui apparaît fondamental pour les témoins qui seront appelés à comparaître. La Commission ne voit aucune raison pour empêcher un tel interrogatoire et elle n'a aucune raison de craindre que l'enquête s'alourdisse tant et aussi longtemps que ce droit à l'interrogatoire d'un témoin par son propre avocat se limite aux questions qui intéressent la Commission.

La Commission a la conviction que les avocats des témoins n'abuseront pas de cette procédure et elle souhaite que l'avenir montre qu'elle ne s'est pas trompée.

Mais la Commission ne s'arrêtera pas là. Elle a également prévu le cas où l'avocat d'un témoin voudrait faire entendre un autre témoin pour éclairer la Commission ou pour rendre un témoignage qui ne serait pas tout à fait conforme à celui d'un témoin appelé par la Commission.

C'est ainsi que toute personne pourra demander à la Commission l'autorisation de témoigner et d'appeler des témoins pour apporter un fait de nature à lui rendre justice ou à éclairer la Commission. En disposant éventuellement de

cette demande, la Commission pourra, en pratique, permettre que cet appel d'un témoin éventuel puisse se traduire concrètement au moment même où le premier témoin sera entendu par la Commission. De plus, il pourrait exceptionnellement arriver que dans certains cas, lorsque les avocats signaleraient à la Commission la nécessité qu'ils verront sur le champ de présenter une demande pour appeler un témoin qui témoigne devant elle, la Commission émette une ordonnance de non-publication qui pourrait s'étendre jusqu'au moment où l'interrogatoire du témoin pourra être fait par l'avocat d'une

sion considère que ces règles sont justes et équitables pour tous et elle les aurait mises en vigueur quelle qu'ait été la qualité des témoins appelés à comparaître devant elle ou la nature de son mandat.

Le droit du public à l'information

La Commission est en outre parfaitement consciente du droit du public à l'information. Son existence même est en partie due au fait qu'il y va de l'intérêt public que les faits sur lesquels elle aura à enquêter soient éclaircis.

Keable, nous extrayons les passages suivants, qui traitent de deux aspects capitaux, les droits des témoins et le droit du public à une information complète. Les passages sur le droit du public à l'information revêtent une actualité toute particulière à la lumière de l'importante décision que doit rendre aujourd'hui M. Keable en ce qui touche la production de certains documents secrets de la RCMP devant la Commission d'enquête.

personne qui verra un intérêt direct et immédiat de le faire.

Cette interprétation des règles de pratique et de procédure signifie clairement:

1) que l'avocat de chaque témoin pourra l'interroger immédiatement après l'interrogatoire principal;

2) que l'avocat de chaque témoin pourra obtenir l'autorisation d'interroger tout témoin de la Commission ou toute autre personne dans le cas où sa demande a été faite dans les délais prévus par les règles de pratique et de procédure de la Commission;

3) et que l'avocat de chaque témoin pourra obtenir exceptionnellement l'émission d'une ordonnance de non-publication des propos d'un témoin jusqu'au moment où l'interrogatoire de ce témoin sera fait par une personne qui aurait un intérêt direct et immédiat à le faire.

Par ailleurs, dans son rapport, la Commission ne blâmera la conduite d'une personne ou ne recommandera des sanctions à son égard que si elle l'a entendue sur les faits donnant ouverture au blâme ou aux sanctions recommandées. Il est cependant évident que cette obligation cesse si la personne a été invitée à témoigner devant la Commission et qu'elle a refusé ou négligé de le faire. Il est bien entendu que la Commission n'émettra pas d'assignation dans des délais irréalistes ne laissant pas au témoin la possibilité matérielle de se faire entendre.

La Commission considère que les droits qu'elle accorde aux témoins et à leurs avocats — dans certains cas, il s'agit d'innovations — respectent entièrement les principes sur lesquels elle s'est basée pour faire ses règles de pratique et de procédure et pour les interpréter.

D'aucuns critiqueront cette attitude de la Commission en prétextant que les commissions d'enquête québécoises sont bien plus généreuses quand elles ont à enquêter sur les activités policières. Y aurait-il donc deux poids et deux mesures selon qu'il s'agit de policiers ou de simples citoyens?

La Commission rejette d'emblée et sans nuance cette éventuelle réflexion. D'une part, en effet, certains des témoins qui seront appelés à comparaître ne sont pas et n'ont jamais été membres d'un corps de police et ce sont les mêmes règles qui s'appliquent à tous. D'autre part, la Commission s'est largement inspirée d'autorités en la matière et il existe des précédents à la plupart de ses décisions au Québec ou dans des provinces telles l'Ontario.

Enfin, et quand bien même tous les témoins auraient été des policiers et qu'aucun précédent n'aurait existé, la Commis-

journalistes obtiendraient les renseignements demandés.

Les représentants des médias d'information comprendront par ailleurs que, quand la Commission jugera que la divulgation d'un témoignage sera de nature à nuire aux intérêts de la justice ou à empêcher un témoin ou une personne dont le nom ou les activités seront mentionnés à l'enquête de préserver à bon droit sa réputation ou son intégrité ou pour une autre cause sérieuse, elle ordonne le huis clos total ou partiel, ou un embargo total ou limité sur le nom d'un témoin, sur un témoignage ou sur une partie du témoignage. La Commission s'engage toutefois à ne recourir au huis clos ou à l'embargo que lorsqu'elle considérera qu'elle a des raisons sérieuses de le faire.

Pas de caméras

De plus, à l'exception de la présente séance, les photographies, le vidéo, la cinématographie, la câble-distribution, la télévision ainsi que l'enregistrement des audiences seront interdits.

Il ne s'agit pas d'empêcher par là les journalistes de faire leur métier. Au contraire, la Commission a pris et prendra tous les moyens à sa disposition pour leur faciliter la tâche. Toutefois, les audiences des tribunaux ne se déroulent pas devant les caméras et les micros car leur présence pourrait tendre à fausser l'attitude de tous ceux qui prennent part au processus. De fait, il est parfois difficile, même dans les meilleures conditions, pour un témoin honnête de témoigner d'une manière exacte. Dans la mesure où l'on s'éloigne d'une ambiance convenable, le témoignage devient de plus en plus sujet à caution. La Commission a les mêmes pouvoirs de contrainte que la Cour Supérieure et elle se voit mal imposer aux témoins qui comparaissent devant elle un régime différent de celui des tribunaux. Le but de la Commission est de recueillir des faits et de faire des recommandations fondées sur ces faits. Ceci accompli, son travail est terminé et elle ne se sent pas justifiée de traduire devant des caméras et des micros les témoins qu'elle appelle et qui comparaissent devant elle.

La Commission considère que le fait de permettre l'utilisation des moyens électroniques en dehors de la salle d'au-

dience est de nature à satisfaire les journalistes et que celui de les interdire lors des audiences permet aux témoins de rendre leur témoignage dans les mêmes conditions que celles prévalant devant les tribunaux.

La Commission compte évidemment sur la bonne foi de tous les journalistes afin qu'ils respectent scrupuleusement les embargos et les défenses de publication qui pourraient survenir en cours de route. De telles interdictions seront toujours motivées dans le but de respecter le plus possible les droits individuels des témoins et ceux du public en général.

Il est cependant clair que la Commission entend agir au grand jour. L'une des raisons les plus importantes qui font que cette enquête existe est sans doute le fait qu'on a déjà parlé des incidents en question mais qu'on en a mal parlé ou qu'on en a pas assez parlé et la faute n'en est pas aux médias d'information.

La façon dont toute cette affaire a été traitée dès le départ a laissé une ambiance malsaine, une atmosphère de conspiration ou de complot contre la vérité. On a parlé de mini Watergate et autres comparaisons du genre, on a créé une ambiance de style "western" où chacun se transformait en cow-boy — détective ou en shérif, on a laissé élaborer toutes sortes de théories sans qu'à un moment donné toutes les personnes impliquées n'aient eu l'occasion de se faire entendre.

Personne n'est à blâmer pour ce fait. C'est une constatation froide que fait la Commission qui entend, hors de la fable et du roman, examiner avec sérénité les faits sur lesquels elle a mandat d'enquête.

C'est pourquoi la Commission invite tous les témoins qui seront appelés devant elle à remplir leur rôle de la façon la plus claire, la plus nette, la plus franche et la plus complète. Car il importe en tout premier lieu de faire la lumière sur cette affaire. La Commission est d'ailleurs en mesure d'affirmer à tous les témoins et à toutes les personnes physiques ou morales pouvant être impliquées dans cette affaire que nul ne regrettera d'avoir dit toute la vérité devant cette Commission. Personne n'aura à regretter son témoignage honnête devant cette Commission. Il y va de l'intérêt des témoins, de celui des personnes physiques ou morales impliquées et de celui de la population.

lettres au DEVOIR

Des potins indignes du Devoir

Monsieur le directeur,

J'aimerais vous donner mon opinion sur une lettre de Jean-François Mercier, de Cumberland, intitulée "Une rencontre fortuite avec Lise Payette", que vous avez publiée récemment dans cette colonne.

J'ai été très étonné qu'un journal du calibre du Devoir s'attarde à une peccadille semblable. Il faut réellement avoir du temps à perdre pour publier sur 3 colonnes, un fait anodin non-vérifié. Votre journal comporte déjà si peu de pages, si en plus vous avez de l'espace en trop, publiez donc quelques séries de bandes dessinées, ça ressemblera moins à une campagne de salissage ou à de l'information biaisée et tendancieuse.

Je travaille pour une compagnie d'assurance-automobile et chaque fois qu'un assuré nous avise d'un accident, il est extrême-

ment rare que ce soit lui qui soit en faute, c'est toujours l'autre. Cependant, nous avons toujours la bonne habitude de demander la version des faits de la tierce partie. Et chose très bizarre, une fois sur deux, (c'est la loi de la moyenne), notre assuré est en tort. Nos assurés nous feraient-ils des rapports biaisés et tendancieux? En tout cas, un peu d'expérience en assurance-automobile avant d'aller travailler au Devoir vous serait des plus profitables.

Si vous ne voulez pas que Le Devoir tombe au rang de journal à sensation, au même titre que Nouvelles & Potins, The Gazette ou Le Petit Journal, il faudra ne plus prendre vos lecteurs pour des "caves" et publier des choses plus sérieuses et plus approfondies. Sinon vous tombez dans le potinage et le comérage.

André FOURNIER
St-Hubert, le 4 octobre 1977.

NOUVELLE OPTIQUE

JEAN MORISSET

LES CHIENS S'ENTRE-DÉVORENT ...
indiens, blancs et métis dans le Grand Nord canadien.

Un témoignage bouleversant.
Un document unique.

Les Indiens du MacKenzie face
à la domination canadienne et
aux perspectives du développement
du Grand Nord.



268 p. \$9.50

NOUVELLE OPTIQUE

Diffusion A.D.P.

Tout le monde déteste
les frais de service.
Nous aussi.

Voilà pourquoi nous vous offrons la possibilité d'émettre tous vos chèques personnels sans frais. Sans limite. Et sans solde minimum à maintenir.

De plus: vos nom et adresse sont inscrits sur vos chèques, sans frais.

Vos chèques de voyage vous sont vendus sans commission.

Vos paiements de services publics sont effectués sans frais.

(Sauf en C.-B.)

Vos chèques peuvent être visés sans frais.

Vos arrêts de paiement sont effectués sans frais.

Vos transferts de fonds d'un compte du Trust Royal à l'autre sont gratuits.

Voilà beaucoup de services tout à fait gratuits. Mieux encore, vous êtes assuré d'un taux d'intérêt très élevé lorsque vous ouvrez un Compte d'épargne "vedette".

Et ce n'est qu'un aperçu de nos façons de vous en offrir plus pour votre argent. Nous disposons de tout un réseau de services financiers, allant du plus simple compte d'épargne ou de chèques jusqu'à la gestion d'un portefeuille.

Venez nous rencontrer.

Vous verrez comment nous pouvons vous aider.

Le Trust Royal 
vous en offre plus pour votre argent.

15 bureaux pour mieux vous servir dans le Grand Montréal.

suites
de la première
page

NOBEL DE LA PAIX

700.000 couronnes suédoises.

Amnesty International, dont le siège est à Londres, lutte depuis des années pour l'abolition de la torture et la libération des prisonniers politiques et religieux. L'organisation est maintenant forte de 150.000 membres répartis dans 103 pays. Outre ses actions globales contre la détention politique, Amnesty International s'occupe de quelque 7.000 cas individuels chaque année. Ses membres "adoptent" chacun un prisonnier politique et mènent campagne pour sa libération. Toutefois, l'organisation ne fait jamais état des succès qu'elle peut remporter, estimant qu'une telle publicité aurait des effets néfastes car aucun gouvernement ne veut donner l'impression qu'il a pu céder à des pressions.

Dans une courte déclaration, lue à la presse par le secrétaire général de l'organisation, M. David Ennals, Amnesty International rappelle qu'elle avait fait de 1977 "l'Année des prisonniers d'opinion" et que le 10 décembre prochain, date de remise du prix, est la "Journée internationale des droits de l'homme". La remise du prix, ajoute la déclaration, sera considérée comme "un appui aux efforts d'Amnesty International en faveur des prisonniers d'opinion et contre la torture et la peine de mort".

La déclaration indique en outre qu'Amnesty International "salue la reconnaissance par le comité du prix Nobel de la paix du lien entre la paix et les droits de l'homme". "Amnesty International estime l'espoir que cet important événement conduira, de la part des hommes et des organisations du monde entier, à un soutien accru pour son action. Elle souligne qu'elle considère le prix comme un témoignage d'appréciation et d'appui pour tous ceux qui participent à la lutte pour les droits de l'homme".

Après avoir lu la déclaration, M. Ennals, en réponse à diverses questions, a fait valoir que le prix Nobel constituait en quelque sorte la reconnaissance du fait que les droits de l'homme "relèvent de la responsabilité internationale". "C'est à-t-il dit, un geste très important".

M. Ennals s'est refusé à tout commentaire sur l'utilisation qui sera faite du montant du prix. Il a reconnu toutefois qu'il venait "à son heure", étant donné les dépenses entraînées pour Amnesty International par l'Année internationale du

prisonnier d'opinion. La question sera débattue le mois prochain par le comité international de l'organisation.

Enfin, M. Ennals a affirmé qu'il y avait encore un "long, très long chemin" à parcourir avant de parvenir au succès. Le prix, a-t-il conclu, ne doit pas nous faire dévier de la ligne que nous avons fixée à notre activité.

De son côté Andreï Sakharov, lauréat du prix Nobel de la paix en 1975, s'est déclaré "très heureux" de l'attribution du prix à Amnesty, organisation "qu'il respecte profondément" et qui "lutte pour les droits de l'homme en dehors de toute considération politique".

"Ce jour devrait être un jour de fête pour la branche soviétique d'Amnesty International", a ajouté M. Sakharov, qui n'avait pas été autorisé à aller recevoir son prix Nobel en 1975.

M. Sakharov a cependant rappelé que le président de cette branche soviétique d'Amnesty International, M. Valentin Tourchine avait été "contraint" à demander un visa pour Israël.

M. Tourchine avait fondé en 1973 cette "branche soviétique" avec un groupe d'amis. Il avait perdu son travail peu après, et a été interpellé à plusieurs reprises par le KGB. Il a reçu un visa pour Israël au mois de septembre, et doit quitter l'URSS dans quelques jours.

Le secrétaire de cette "branche soviétique" M. Andreï Tverdokhlebov a été arrêté en 1975 et est exilé en Sibérie.

MARC LALONDE

moment de la publication du Livre blanc sur la langue française.

M. Lalonde a par la suite rencontré le ministre d'Etat au développement culturel, M. Camille Laurin, pour l'aviser qu'Ottawa songeait à localiser certaines unités administratives au Québec et pour lui suggérer d'en tenir compte dans la rédaction finale du projet de loi 101.

D'autre part, M. Jean Chrétien avait déjà déclaré publiquement que les enfants des fonctionnaires anglophones mutés dans des régions francophones devront avoir accès à l'école anglaise, et que la même exigence s'appliquait aux enfants des fonctionnaires francophones mutés dans les provinces anglophones.

M. Lalonde a fait remarquer qu'à la suite de représentations faites par le ministère de la Défense nationale, les autorités québécoises avaient tenu compte des impératifs de fonctionnement des Forces armées canadiennes, quant à la langue d'enseignement, dans la rédaction de la loi 101. Le gouvernement fédéral pouvait donc espérer à bon droit que ces autorités consentent à conclure une entente dans le même sens, en ce qui touche les services publics de l'administration fédérale.

"Je ne puis exprimer l'espoir que l'écart de langage de M. Lévesque, a conclu M. Lalonde, ne reflète qu'un mouvement d'humeur passager, et qu'il ne compromette pas la relocalisation d'unités administratives fédérales à Matane, Jonquière, Shawinigan, Sherbrooke, Rigaud et Québec".

M. Lalonde a profité de la présence des journalistes pour adresser publiquement

des reproches au quotidien The Gazette pour un titre de une, dans sa livraison de vendredi dernier, titre qui laissait entendre que le premier ministre, M. Trudeau, laissait les anglophones du Québec se débattre seuls dans leur contestation de la loi 101 devant les tribunaux.

Ce titre, a déclaré M. Lalonde, était "erroné, injuste, déplorable et irresponsable", et ne traduisait aucunement la position d'Ottawa vis-à-vis de la loi 101.

MANITOBA

nable à celui des autres provinces, de façon à permettre aux petites entreprises de retrouver leur position concurrentielle et créer ainsi de nouveaux emplois.

M. Lyon défend la petite entreprise et s'oppose également à l'ingérence du gouvernement dans le secteur privé. Il s'est engagé durant la campagne à éviter sous son règne toute nouvelle participation du gouvernement à des aventures commerciales, aventures qu'il ne manque pas de le souligner, se sont inévitablement traduites par des fiascos.

Le chef libéral, M. Charles Huband, s'interpose entre les orientations conservatrices et néo-démocrates, et s'en est tenu durant le mois dernier à prôner la modération dans les dépenses gouvernementales, dépenses "qui ne devraient pas aller en-deça de nos besoins". Pour lui, la meilleure façon d'en arriver à une réduction de ces dépenses serait la réorganisation complète du gouvernement, ministère par ministère.

Ce n'est pas tellement que M. Huband veut économiser les deniers publics. Il estime cependant que les dépenses provinciales pourraient être mieux coordonnées et produire de meilleurs résultats, tels une meilleure qualité des services.

Une analyse préparée par les conservateurs de M. Lyon montre que depuis 1962, la proportion des votes accordés au NPD a augmenté chaque année, passant de 15% en 1962 à 22% en 1966, 38% en 1969 et 42% en 1973.

Pendant ce temps, les libéraux glissaient lentement vers le néant: 36% du vote populaire en 1962, 32% en 1966, 23% en 1969 et 18% en 1973.

Cette étude conservatrice n'a rien de bien rassurant pour le parti, puisque ses auteurs en viennent à la conclusion que la réélection du gouvernement de M. Schreyer s'inscrit dans un modèle pancanadien, et serait statistiquement prévisible.

Dans toutes les régions géographiques de la province, les néo-démocrates ont enregistré en 1973 des gains très importants. S'il arrivait aujourd'hui que les libéraux, de par la personnalité assez attachante de leur chef, réussissent une percée aux dépens des conservateurs, les espoirs de ces derniers pourraient être réduits à néant et les forces de M. Roband, même si elle ne sont que très réduites, pourraient bien se ranger du côté des néo-démocrates.

Si la personnalité de M. Huband est sympathique, celle de M. Lyon l'est moins, et ce seul facteur pourrait lui nuire grandement.

A la dissolution, les néo-démocrates détenaient 31 des 57 sièges, les conservateurs 23 et les libéraux trois. Environ 633.000 électeurs sont inscrits sur les listes. Dans plusieurs circonscriptions urbaines, le nombre des électeurs a augmenté sensiblement, et ces impondérables donnaient des frissons aux organisateurs des candidats qui ne l'avaient remporté, la dernière fois, qu'avec une faible majorité.

UN "PUTSCH"

Suite de la page 3

sère quatre fois dans La Tribune et après maintes tentatives toutes aussi vaines les unes que les autres depuis quelques semaines, à lui fournir une copie du projet de loi, texte qui était pratiquement introuvable depuis le 26 août (jour de parution du premier avis public) et ce, même à la Bibliothèque de l'Université.

Le comité de négociation du syndicat en ayant obtenu quelques copies dans les jours qu'il a suivi, décide, le 21 septembre, après avoir étudié le contenu du projet de loi, de demander par écrit à chacun des membres du conseil d'administration, ainsi qu'au chancelier, Mgr Jean-Marie Fortier, "pourquoi ils ont donné leur accord à l'article 8, paragraphe 2 et à l'article 2D, paragraphe 'e' du projet de loi 246, etc." De bonne foi, le secrétaire du comité de négociation envoyait "ci-inclus une copie de ce projet de loi" à tous les membres du conseil d'administration, sauf à ceux du comité exécutif, qu'il présumait en possession d'une copie. Mais ces derniers ne semblent pas avoir pris le geste du secrétaire, qui préjugait du caractère public du document!



(Photo Jacques Grenier)

À vos risques et périls

Jamais à court d'idées pour illustrer ce qu'ils réclament, les responsables du Monde à bicyclette, groupe d'avant-garde prônant essentiellement le retour à une vie plus simple, organisent pour cet après-midi deux défilés collectifs théâtraux.

Les deux manifestations, auxquelles plusieurs groupes de citoyens ont promis de participer, auront lieu à des heures propices, surtout, pour attirer l'attention des automobilistes: à 17 h, à l'intersection Berri-Saint-Antoine, et à 17 h 30 au coin des rues Sherbrooke et Jeanne-Mance.

"Nous n'obtenons jamais de permis municipal pour nos manifestations", explique Richard Nadeau, l'un des organisateurs du MAB. "D'ailleurs, nous ne nous préoccupons pas des structures bureaucratiques car elles n'ont jamais fait avancer notre cause".

Les deux "morts collectives théâtrales" sont organisées, d'une part pour marquer la journée mondiale anti-auto, et d'autre part pour souligner le "deuxième triste anniversaire" de la hausse des tarifs à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

"Au moins quatre groupes de citoyens, qui luttent contre la transformation des rues de leur quartier en artères à grande vitesse nous ont promis leur appui, dit Nadeau. Nos 300 membres ont tous été convoqués et nous invitons tous les citoyens qui sont écœurés de subventionner l'automobile à se joindre à nous."

Selon le MAB, qui dit emprunter ses chiffres à Statistique Canada, six Canadiens sont tués chaque jour dans un accident impliquant un véhicule-moteur. Et il y a un blessé à toutes les 10 minutes.

Les réponses des membres du conseil d'administration sont plutôt décevantes: recueillies auprès des cinq membres du comité exécutif par le président du SPUS, M. Jean Lefavre, et auprès des 16 autres membres du conseil par le secrétaire du comité de négociation, M. Jacques Doyon, les réponses ont été colligées la semaine dernière et classées quant à leur contenu vendredi soir dernier. Si quelques-uns prennent le soin de répondre par écrit, la plupart disent oralement qu'il faut voir le recteur ou le secrétaire général, que "c'est confidentiel", etc. Le représentant du DEVOIR a recueilli, depuis le début de son enquête, le même genre de réponses de plus d'un membre du conseil d'administration. Or, même s'il doit s'agir d'une loi privée, le projet reste toujours, aux dernières nouvelles, un texte qui sera soumis à l'Assemblée nationale!

Parallèlement, soit depuis que le SPUS a réussi à obtenir des copies du projet de loi et, naturellement, le président de la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ), M. Bernard Chaput, qui se trouve aussi à enseigner à l'Université de Sherbrooke, le conseiller juridique de la Fédération, M. Gabriel Marchand, a reçu mandat de scruter le texte de loi proposé et d'en faire rapport dans les plus brefs délais.

Du côté des cinq membres du comité exécutif, on nous a référé d'abord au secrétaire général, M. Fréchette. A la question: "Ne trouvez-vous pas que l'Assemblée des doyens a été informée un peu sur le tard?" (soit le 2 septembre), il a répondu jeudi qu'il n'y avait rien d'étonnant, puisque le texte de loi "ne veut rien changer à la situation qui existe actuellement".

"Pourquoi avoir voulu faire passer la nouvelle loi en douce", avons-nous alors demandé à M. Fréchette. Mais ce dernier dit n'être "pas certain" que les tournures "en douce", voire "très discrètement" soient appropriées en l'occurrence. Quant

à l'idée que les partis politiques aient été approchés pour hâter le processus en cours d'été, M. Fréchette nous a affirmé qu'il ne le savait pas. Il est cependant permis d'en douter, puisqu'il était présent, avec le recteur, aux réunions du 2 septembre avec les doyens et du 26 septembre au conseil d'administration.

Depuis cette date, la "campagne d'information", lancée par la haute direction à la demande du conseil, a un caractère limité: on a fait distribuer, selon le secrétaire général, le texte du projet de loi aux doyens et aux chefs de service. Et chacun est libre de poser des questions sur le sujet, tant au recteur qu'au secrétaire général.

Prochain article: la version du recteur et la clé du mystère.

DÉCÈS

ARCHAMBAULT, Odette. — A Montréal le 7 octobre 1977, est décédée Odette Archambault. Elle laisse dans le deuil sa mère, Mme Auguste Archambault et ses sœurs: Lucille et Suzanne, son frère Louis, sa belle-sœur Monique Gagnon et ses nièces et neveux: Nicole, Louis et Marie. Les funérailles auront lieu le mardi 11 courant. Le convoi funéraire partira des salons Dallaire No 1111 rue Laurier ouest, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière de la Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROSSARD, Lucienne. — A l'Hôpital Charles Lemoine, le 10 octobre 1977 à l'âge de 72 ans, est décédée, Dame Georges-Henri Brossard née Lucienne Derome. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Henri (son épouse Claire Hardy), Monique (son épouse Denis Laplante), Benoit (son épouse Anita Newman) et Georges, ses frères Raoul et Romain Derome et plusieurs petits enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 13. Le convoi funéraire partira du

Salon Henri Guérin Inc. No 425 chemin St-Jean Laprairie, pour se rendre à l'église Nativité où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7.

HOUE, Rodolphe. — A Ville St-Laurent, le 7 octobre 1977 à l'âge de 86 ans, est décédé, M. Rodolphe Houe, arpenteur-géomètre autrefois de Trois-Rivières, époux en première nocce de feu Marianna Caron et époux en deuxième nocce de Alice Rochette. Outre son épouse il laisse dans le deuil ses fils: Gabriel (juge à la cour du Bien-Etre social) époux de Françoise Lefebvre, Armand (dessinateur à l'Hydro-Québec) époux de Blanche l'Heureux ainsi que ses petits enfants: Marc, Marie et Louisette. Les funérailles auront lieu mardi le 11 courant. Le convoi funéraire partira du salon J.R. Deslauriers Ltée, No 790 Boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière de St-Laurent lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGROS, Bernadette. — Accidentellement à Montréal, le 9 octobre 1977 à l'âge de 67 ans, est décédée, Mme Albert Legros née Bernadette Leroux. Outre son époux elle laisse ses enfants: Pierrette, épouse de Claude Brosseau, Francine épouse de Yves Gratton, Michel, ses frères et sœurs et ses petits enfants: Frédéric, Isabelle, et Lucie. Les funérailles auront lieu jeudi le 13 courant. Le convoi funéraire partira du salons Alfred Dallaire Inc. 3254 rue Bellechasse à 1 h 45, pour se rendre à l'église St-Bonaventure où le service sera célébré à 2 heures, et de là au cimetière de Coteau-du-Lac, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROULX, Guy. — Accidentellement à Longueuil, le 9 octobre 1977 à l'âge de 23 ans, est décédé M. Guy Proulx, fils du docteur Marcel Proulx et de Louise Huberdeau. Outre ses parents, il laisse son frère André dans le deuil. Les funérailles auront lieu mercredi le 12 octobre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraires Ed Darche et fils inc. no 258 rue St-Charles ouest pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 2 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons Fermés de 5 à 7.

FUTURIC

Pour votre secrétaire ou tout autre ameublement de bureau nécessaire.



CATALOGUE DISPONIBLE GRATUITEMENT
STATIONNEMENT GRATUIT À L'ARRIÈRE
Ouvert tous les samedis jusqu'à midi

FUTURIC

DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT
DE BUREAU FUTURIC LTÉE
1401 O. RUE LEGENDRE, MONTRÉAL, QUÉ. TEL. 381-8861

Ameublement
de qualité
à prix
modique.

La Super c'est Superbe

\$5 1 chance sur 125

1^{er} LOT - MAINTENANT DEUX OPTIONS

\$1 1/2 MILLION*

*\$100 000 COMPTANT ET \$100 000 PAR AN PENDANT 14 ANS

OU

\$1 MILLION

COMPTANT

À VOTRE CHOIX

21 OCTOBRE

Un test redoutable pour les conservateurs

Le congrès national d'orientation que le Parti conservateur tiendra du 4 au 6 novembre à Québec est perçu au sein du parti comme un test redoutable pour le leadership de M. Joe Clark. Dès l'ouverture des assises, les délégués des dix provinces seront invités à indiquer, par voie de scrutin secret, s'ils sont satisfaits ou non de la façon dont M. Clark s'est acquitté de sa tâche.

Par delà les résultats plus encourageants du plus récent sondage Gallup, les dirigeants du parti n'ignorent pas que la déception est profonde chez les militants et que le malaise ne cesse de s'accroître. Et s'il fallait qu'une portion symptomatique des délégués au congrès de Québec reflète ce sentiment, le parti se retrouverait, à la veille d'élections générales, au bord de la catastrophe. C'est pour éviter le pire que les dirigeants du parti ont entrepris une cabale carabinée des délégations, une opération de charme. Entre-temps, les mauvaises nouvelles continuent à s'accumuler comme si Joe Clark était frappé d'un mauvais sort. Après les démissions de Jack Horner et de Jacques Lavoie, et de la maladie de Claude Wagner, au moins trois autres députés ont fait connaître à M. Clark leur intention de quitter la vie politique d'ici les prochaines élections. M. Clark leur a demandé une seule faveur: se taire jusqu'au début de la campagne électorale. Et comme si c'était pas suffisant, la question constitutionnelle menace de susciter un affrontement au congrès de Québec. En effet, lors des réunions de l'exécutif et du conseil provincial de l'aile québécoise en fin de semaine prochaine, certains dirigeants se proposent d'inviter la commission politique à préparer une proposition constitutionnelle authentiquement québécoise pour être soumise à l'étude du congrès d'orientation.

De Mao Tsé-toung à René Lévesque — Les Chinois ont eu droit aux pensées de Mao et les Québécois pourront garnir leur bibliothèque du "Petit livre rouge de René Lévesque". Les éditions Héritage viennent en effet de terminer, dans le plus grand secret, l'impression de 50,000 exemplaires d'un recueil des 150 plus géniales citations du chef péquiste. Le lancement de l'ouvrage doit coïncider, le 15 novembre, avec l'anniversaire de la victoire du Parti québécois. Les pensées colligées par l'indépendantiste Marcel Chaput et le journaliste Jean Côté sont extraites d'interventions publiques et d'écrits du chef péquiste et remontent jusqu'au début des années 1960. Les éditions Héritage ont confié à Robert-Guy Scully la traduction du Petit livre rouge et se proposent d'en diffuser la version anglaise dans tous les coins du Canada et jusque sur le marché américain. Informés de ce projet, plusieurs dirigeants du PQ ont exprimé leur désaccord, voyant le risque que cette formule fasse ressortir les objectifs indépendantistes du premier ministre Lévesque aux dépens de ses préoccupations socio-économiques. Les éditions Héritage ont par ailleurs colligé, dans un ouvrage relié, la série de six émissions réalisées par le réseau de radio Télémedia et qui met en vedette l'ex-premier ministre libéral Robert Bourassa dans le rappel des grands moments de son exercice du pouvoir. Le lancement de cet ouvrage est également prévu pour la mi-novembre.

L'avenir de Robert Burns — Ministre d'État responsable de la réforme parlementaire et de la réforme électorale, Robert Burns est fier de ses réalisations à ce jour à la tête de ce ministère et il entend les mener à terme. C'est du moins sa réplique à ceux qui font courir la rumeur de sa nomination au poste de juge en chef de la Cour des sessions de la paix en remplacement du démissionnaire André Fabien. M. Burns soupçonne quelque'un, quelque part, de vouloir l'engager sur une voie d'évitement. Il ira aux renseignements et avisera qui de droit.

Entre-temps, il souligne les progrès accomplis aux chapitres de la réforme des institutions parlementaires et de la réforme électorale. L'Assemblée nationale a déjà adopté la loi sur le financement des partis politiques. Le livre blanc sur le référendum est en circulation et la présentation de la loi-cadre est prévue pour l'automne. Dès la prochaine session parlementaire, les débats seront télédiffusés. À cet égard, l'organisation technique est complétée. Il faudra peut-être prévoir des amendements à la Loi de la législature pour renforcer l'immunité des parlementaires et diffuseurs. C'est par voie de résolution que tous les partis représentés à l'Assemblée nationale donneront le feu vert à la télédiffusion des débats. Quoi qu'il en soit, il est loin d'être acquis que M. Burns sera encore leader parlementaire à la reprise de la session. Chose certaine, la question sera soulevée lors de la réunion spéciale du cabinet Lévesque, jeudi et vendredi dans les Laurentides.

Bourgault interviewera Lesage — L'ex-président du RIN a réussi là où des dizaines de journalistes chevronnés ont échoué. Les médias d'information ont vainement tenté, ces derniers temps, d'obtenir une entrevue avec l'ancien premier ministre Jean Lesage. Pierre Bourgault lancera le 15 novembre "La Question", un magazine mensuel de nature très particulière. Cette formule inédite au Canada prévoit la publication

Pierre O'Neill



d'une entrevue exhaustive de 40 pages avec une personnalité de grande réputation. M. Bourgault a déjà réalisé et mis en boîte des entretiens avec Guy Lafleur, Sergio Leone, René Lévesque et Alain Peyrefitte. La participation de Jean Lesage et de Marc Chagall est assurée tandis que le premier ministre cubain Fidel Castro fera sous peu connaître sa réponse. Outre ce projet prioritaire du lancement de "La Question", M. Bourgault mène de front la collaboration à la revue Nous et signe la chronique du référendum dans l'hebdomadaire chancelant Le Jour. En outre, il enseigne l'art oratoire à l'Université du Québec et siège discrètement au conseil d'administration du Musée des beaux-arts. Des onze premiers mois de pouvoir du PQ, il se dit très satisfait. Au début, il craignait que le gouvernement cherche à plaire à tout le monde en même temps. "Je suis vraiment très content du chef bien aimé."

Le RIN est mort, vive le MIQ — D'ex-membres du Rassemblement pour l'indépendance du Québec viennent de fonder le Mouvement pour l'indépendance du Québec. Le MIQ compte déjà une centaine d'adhérents et se propose de devenir gardien de l'orthodoxie de la pensée indépendantiste. Ces anciens leaders rinistes, parmi lesquels on retrouve les noms de Gilles Marier, Marcel Chaput et René Bataille, entendent jouer un rôle actif dans la campagne du référendum. Ils soupçonnent certains éléments électoralistes du Parti québécois de vouloir "diluer" l'idée de l'indépendance. Le MIQ veut regrouper tous les "vrais" indépendantistes et intensifiera à cette fin au cours des prochaines semaines son recrutement jusque dans les rangs du PQ. Lors des célébrations du dix-septième anniversaire du RIN à Montréal récemment, les animateurs du MIQ avaient fait distribuer un tract qui interrogeait les intentions du PQ à l'égard de l'indépendance politique du Québec. L'orateur invité, le Dr Camille Laurin, avait alors indiqué que le PQ n'a pas de leçons à recevoir sur l'indépendance.

L'agenda du PM — Après avoir consacré les derniers jours aux problèmes de son comté de Taillon, le premier ministre reprend aujourd'hui le cours normal des activités gouvernementales. Deux événements majeurs sont inscrits cette semaine à l'agenda du chef du gouvernement québécois. M. Lévesque présidera jeudi et vendredi à Sainte-Marguerite du lac Masson dans les Laurentides, une session spéciale de son cabinet. À la veille de la rentrée parlementaire, il s'agit de revoir une dernière fois la stratégie gouvernementale et plus précisément de tirer la ligne entre les priorités économiques et culturelles. Au terme de cette harassante semaine, M. Lévesque trouvera sa récompense dans la souveraineté de la reine d'Angleterre. En compagnie des premiers ministres des neuf autres provinces, il se rendra dimanche à la résidence de M. Trudeau au lac Harrington, dans l'Ontario, et prendra le repas aux côtés d'Elisabeth II. S'il s'en remet, le leader indépendantiste retournera lundi matin aux affaires courantes de l'État à son bureau du bunker, Grande Allée à Québec.

Domrémy-Montréal

Avis de convocation

En vertu de l'article 89 du chapitre 48, le Centre d'Accueil Domrémy-Montréal, tendra sa séance publique d'information à laquelle la population desservie par notre établissement est invitée.

Cette séance aura lieu au centre interne dont l'adresse est: 15,693 ouest Boul. Gouin, Ste-Geneviève de Pierrefonds, le jeudi 10 novembre 1977 à 19 heures.

Jean-Claude Tisseur, C.G.A.
directeur général,
Centre d'Accueil Domrémy-Montréal
15,693 ouest Boul. Gouin,
Ste-Geneviève de Pierrefonds, Qué.

FEMMES DE PAROLES



GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
SALLE LOUIS-FRÉCHETTE, TEL. 643 8131

19 octobre 20h.30 \$5.00 à \$8.00

sièges réservés \$4.50-\$5.00

OUTREMENT
13-14-15 oct. 20h.30

La Floride. On y va... beaucoup plus!

Le référendum ne sera pas "biaisé"

LONDRES (PC) — La formulation de la question posée au référendum sur la séparation n'a "aucune importance à moins que le gouvernement provincial ne veuille arranger le tout, chose que la population n'accepterait pas".

C'est ce qu'a déclaré, lundi soir, le leader parlementaire du gouvernement québécois, M. Robert Burns, à l'issue d'une visite de trois jours dans la capitale britannique. Toute présentation biaisée

de la question relative à la séparation, a-t-il dit, "pourrait entraîner un vote défavorable à la position du gouvernement".

Au cours de son bref séjour à Londres, M. Burns, qui était accompagné de ses deux sous-ministres, a rencontré M. Philip Goodhart, homme politique et auteur d'un livre sur l'utilisation du référendum dans la politique, et M. Michael Foot, leader des travaillistes en Chambre.

Vous allez dans le Sud en Floride?

Si vous allez dans le Sud chercher le soleil de la Floride, il y a de fortes chances qu'Eastern vous mène le plus commodément possible là où vous voulez vous rendre. Car Eastern dessert chaque jour, de Montréal, deux fois plus de villes en Floride que toute autre ligne aérienne.

Daytona Beach? West Palm Beach?

Seule Eastern vous offre trois vols quotidiens vers Daytona Beach, pour vous permettre de choisir l'heure qui vous convient le mieux. Si vous allez à West Palm Beach, seulement Eastern vous permet d'arriver avant midi.

Orlando?

Eastern, la ligne officielle du Monde de Walt Disney, vous offre deux fois plus de vols quotidiens pour Orlando et son Royaume enchanté que toute autre ligne aérienne.

Bref, Eastern vole vers 17 villes de Floride chaque jour. Peu importe où vous allez, il y a de fortes chances qu'Eastern y aille aussi, et au moment qui fait votre affaire.

Pour vous renseigner ou réserver, appelez Eastern en composant 931-8211, si vous êtes à Montréal, ou 1-800-361-8530, sans frais d'interurbain, si vous êtes en dehors de Montréal. Vous pouvez également appeler votre agent de voyages.

DESTINATION	DÉPART DE MONTRÉAL	ARRIVÉE	DÉTAILS
Daytona Beach	9h00	14h45	Correspondance
Daytona Beach	16h44	22h14	Deux escales ¹
Daytona Beach	16h45	21h12	Une escale ²
Daytona Beach	18h07	23h59	Correspondance
Ft. Lauderdale	7h10	12h36	Correspondance
Ft. Lauderdale	9h00	15h20	Correspondance
Ft. Lauderdale	15h20	20h18	Correspondance
Ft. Lauderdale	19h12	23h34	Correspondance
Ft. Myers	9h00	15h18	Correspondance
Ft. Myers	15h20	21h49	Correspondance
Ft. Myers	18h07	23h50	Correspondance
Gainesville	9h00	14h45	Deux escales
Gainesville	15h20	21h09	Correspondance
Jacksonville	9h00	14h32	Correspondance
Jacksonville	16h44	21h15	Une escale
Jacksonville	18h07	23h27	Deux escales
Melbourne	9h00	14h45	Correspondance
Melbourne	16h44	22h18	Correspondance
Miami	7h10	11h32	Correspondance
Miami	9h00	14h42	Correspondance
Miami	12h25	16h44	Une escale
Miami	15h20	20h51	Correspondance
Miami	19h12	23h45	Une escale
Orlando	7h20	11h36	Correspondance
Orlando	9h00	15h07	Correspondance
Orlando	16h44	21h07	Correspondance
Orlando	18h07	00h04	Correspondance
Orlando	19h12	1h14	Correspondance
Pensacola	9h00	13h37	Correspondance
Pensacola	15h20	20h22	Correspondance
Pensacola	18h07	23h17	Correspondance
Sarasota	9h00	15h06	Correspondance
Sarasota	15h20	21h43	Correspondance
Sarasota	18h07	23h53	Correspondance
Tallahassee	9h00	14h36	Correspondance
Tallahassee	15h20	21h15	Correspondance
Tampa/St. Petersburg	7h20	12h39	Correspondance
Tampa/St. Petersburg	9h00	14h41	Correspondance
Tampa/St. Petersburg	16h44	21h22	Correspondance
Tampa/St. Petersburg	18h07	00h04	Correspondance
West Palm Beach	7h10	11h41	Une escale
West Palm Beach	9h00	15h18	Correspondance
West Palm Beach	15h20	21h37	Correspondance ³
West Palm Beach	15h20	21h37	Deux escales ⁴
West Palm Beach	19h12	23h45	Correspondance ⁴

¹ Jusqu'au 13 déc. ² À partir du 13 déc. ³ Jusqu'au 17 nov. ⁴ À partir du 17 nov.

Vous allez dans le Sud? Allez-y par Eastern.



EASTERN

LES AILES DE L'HOMME

9 3/4 % 10 %

6 ans 10 ans

payable semi-annuellement

OBLIGATIONS

MUNICIPALES, SCOLAIRES, HÔPITAUX, CÉGÉPS
DEMANDEZ NOTRE LISTE

Mcneil Mantha

210, rue St-Jacques

Membre de la Bourse de Montréal et de l'Association
Canadienne des Boursiers en valeurs mobilières

Nom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Berthier-Sorel

Les usagers du traversier en grève bloquent l'autoroute 40

Aux fins de sensibiliser le public à leur problème, les usagers de la traversée du Saint-Laurent, un service de traversiers entre Berthierville et Sorel paralysé par une grève depuis le 6 septembre, ont entrepris de bloquer l'autoroute 40 aux portes de Berthierville, hier.

La manifestation, qui a perturbé la circulation vers 16 h, avait pour but d'appuyer la demande du comité visant à l'adoption par Québec d'une loi spéciale forçant le retour au travail des 24 employés de la traversée et, à plus long terme, de la nationalisation pure et simple de cette compagnie appartenant à M. Lucien Lachapelle, de Sorel.

La secrétaire du comité, Mme Denis, qui est aussi secrétaire de l'Association du Parti québécois du comté de Berthier, a rappelé que le 16 septembre dernier, le ministre du Transport, M. Lucien Lessard, avait promis l'achat par le gouvernement de ce service. Entre-temps le ministre avait ré-

vélé qu'une demande avait été faite à la compagnie d'accepter un représentant de Québec à la table des négociations et qu'un protocole d'entente soit signé assurant les mêmes tarifs que la traversée de Lévis.

Ces négociations ont échoué, et les usagers font valoir qu'il devient périlleux de traverser le Saint-Laurent dans des embarcations légères, comme ils le font depuis le 6 septembre.

Environ 500 personnes utilisent le traversier Lucien L. quotidiennement, notamment pour se rendre à leur travail à Sorel.

Certains passent en automobile par Trois-Rivières ou par Montréal depuis le début de la grève des 24 employés affiliés à la SIU (Seafarers International Union).

Le problème de la traversée entre Berthierville et Sorel s'éternise depuis une quinzaine d'années. Depuis le dernier conflit, il y a quatre ans, Québec subventionne le passage des piétons

pour qui le service est gratuit. Cependant, le tarif des automobiles est de \$1.80 tandis qu'il est de \$1.25 entre Lévis et Québec.

Le comité des usagers demande non seulement la nationalisation de la compagnie de M. Lachapelle, mais l'achat d'un deuxième navire aux fins d'assurer un service plus adéquat, étant donné que la construction d'un pont à cet endroit assez large du fleuve est impensable et injustifiable sur le plan économique.

Au cours de la manifestation d'hier, le député péquiste de Berthier, M. Jean-Guy Mercier, a été prié d'intervenir dans ce dossier auprès du ministre Lessard, de manière que le gouvernement de Québec agisse au plus vite.

Le comité accuse au surplus M. Lachapelle de faire preuve de mauvaise foi dans cette affaire, en refusant de signer un protocole d'entente sur les tarifs.

La police sera plus humaine envers les victimes de viol

Grâce à la collaboration de quatre hôpitaux de Montréal, à la Corporation professionnelle des médecins du Québec et au Centre d'aide aux victimes de viol, la police de la CUM a mis en vigueur, hier, un programme conjoint visant à venir en aide de façon plus efficace et plus humanitaire aux victimes de délits sexuels.

Le directeur opérationnel de la police de la CUM, M. André De Luca, a annoncé le lancement de ce programme, en précisant que le nombre de viols rapportés à la police décroissait depuis deux ans, mais que les victimes de ces crimes manquaient d'aide médicale et psychiatrique et se trouvaient dans une situation qui ne les encourageait pas à dénoncer leurs agresseurs.

M. De Luca a estimé que près de 50% des viols commis n'étaient pas rapportés à la police par les victimes et que dans les autres cas il y avait un taux de solution de 50%. Néanmoins, étant donné la difficulté d'établir une preuve judiciaire indubitable dans les cas de viols, M. De Luca a fait remarquer que 50% des prévenus étaient libérés ou acquittés devant les tribunaux.

Quoi qu'il en soit, désormais, aux termes de l'entente intervenue avec l'Hôtel-Dieu, le Montréal Children Hospital, l'hôpital Sainte-Justine et le Montréal General, les victimes de viol seront immédiatement acheminées sur ces centres hospitaliers avant tout interrogatoire policier. Ces hôpitaux seront en mesure de traiter ces cas isolément et de façon particulière, tant sur le plan physique que psychiatrique.

Cependant, le Dr André Lapierre, secrétaire général de la Corporation professionnelle des médecins, a tenu à faire savoir que le corps médical des hôpitaux impliqués

dans le programme ne devenait pas pour autant un collaborateur policier. "Il y aura les victimes qui se présenteront avec la police suite à une plainte portée d'abord à la police, a-t-il expliqué. Dans ce cas, nous ferons les examens et procéderons aux traitements indiqués. Il y aura aussi des victimes qui accourront d'abord à l'hôpital. Dans ce cas, nous les accueillerons de la même manière, mais leur dossier restera absolument confidentiel et ne sera révélé à personne à moins du consentement de la victime."

Mais les porte-parole de la police de la CUM estiment que ce programme encouragera

davantage les victimes à recourir aux soins médicaux organisés par les quatre hôpitaux susmentionnés, et que par conséquent, elles seront plus nombreuses à dénoncer à la police les agressions dont elles ont été victimes.

Des amendements au code pénal, en matière de procédure dans le cas de crimes sexuels et visant à préserver davantage l'anonymat et la confidentialité des témoignages, aideront en sus à atteindre l'objectif des corps policiers, qui consiste à obtenir un rapport sur toutes les offenses commises.

Toujours en collaboration avec les centres hospitaliers

concernés, la police de la CUM a préparé des directives générales à l'intention de tous les policiers pour les instruire sur la procédure à suivre et sur les attitudes à adopter face à une victime de délit sexuel.

En 1975, sur le territoire de la CUM, il y a eu 221 viols rapportés; en 1976, il y en a eu 207 et d'après les projections faites pour 1977 il y en aura environ 200. M. De Luca a déclaré que la police s'attendait à une hausse sensible de cas rapportés à cause du programme de soins aux victimes de viol ce qui, a-t-il rappelé, ne signifiera pas une augmentation nécessaire du nombre d'offenses commises sur le territoire.

Trudeau est prêt à négocier: mais sur quoi? demande-t-il

M. Pierre Elliott Trudeau, tout en réitérant que l'ensemble de la constitution canadienne est négociable, sauf les droits fondamentaux, a déclaré samedi au cours d'un entretien télévisé qu'il n'est pas, quant à lui, "de ceux qui sont le plus mécontents de la constitution canadienne actuelle".

"Parce que je dis que tout est négociable, ça ne veut pas dire que moi, je vais mettre 1,000 propositions sur la table."

Interrogé par Pierre Olivier au cours de l'émission "Téléscopie", le premier ministre du Canada devait ajouter: "Si M. Lévesque et son parti ne sont pas contents de la constitution canadienne, c'est plutôt à eux

d'être demandeurs, non? Moi, je veux bien négocier, mais je veux savoir sur quoi M. Lévesque veut négocier. S'il n'est pas prêt à négocier sur les droits fondamentaux, les droits de l'homme, je me demande sur quoi je vais bien négocier."

M. Trudeau faisait ici référence à la dernière lettre qu'il a adressée à M. Lévesque, adjutant celui-ci de revenir sur le refus qu'il a déjà opposé au début de septembre à la proposition fédérale tendant à inscrire dans la Constitution des garanties touchant les droits linguistiques en matière d'enseignement.

À l'animateur qui lui demandait s'il pensait vraiment que M. Lévesque donnerait

suite à cette nouvelle demande, M. Trudeau a répondu en citant Plaubert: "Un honnête homme, rien ne l'étonne." Puis il a ajouté: "Je ne serais pas étonné que M. Lévesque dise: 'Bon, bien, je vais les protéger, les minorités. Je vais faire ma part. On fera l'indépendance après ça'. Ça dépendra peut-être un peu de ses conseillers aussi parce que je me souviens de l'avoir déjà entendu dire que rapatrier la Constitution de Londres au Canada, ça ne lui faisait ni chaud ni froid. Je pense bien qu'il y consentira parce que c'est un homme relativement libre qui est prêt à épouser des idées nouvelles."

Faisant observer à M. Trudeau qu'il a employé le mot "ennemi" pour qualifier M. Lévesque dans l'entrevue accordée samedi au Montréal Star, le premier ministre a répondu: "Je ne pense pas que M. Lévesque se formalise de ça. Il sait bien qu'il est l'ennemi du Canada tel qu'il est constitué actuellement. Si le mot l'effraie, je lui en demande pardon. Mais je ne pense pas qu'il se mette en peine pour ça."

Au chapitre de l'unité nationale, M. Trudeau estime qu'en 10 ans des progrès lents, mais insuffisants, ont été accomplis par son gouvernement.

"On a quand même réussi à empêcher que les séparatistes prennent le pouvoir en s'affichant comme séparatistes. C'est déjà pas mal."

Mais M. Trudeau n'en déduit pas que le pays est plus uni que jamais.

"Dire qu'on a réussi à convaincre tout le monde qu'il fallait faire des compromis pour que le Canada reste uni, la réponse est non."

Explosion à Westmount

Une explosion survenue en plein cœur de Westmount hier midi, et attribuable au bris d'un transformateur électrique, a causé beaucoup de bruit mais peu de dommages.

Survenue sur l'avenue Clarke, deux rues à l'ouest de Greene, l'explosion, qu'un rapport erroné avait d'abord fait suivre d'une seconde, a privé le secteur environnant d'électricité durant environ une heure.

Un porte-parole du service d'incendie de Westmount a expliqué par la suite que le léger incendie provoqué par le transformateur défectueux avait été rapidement contrôlé.

Par ailleurs, une autre explosion a pu être évitée sur un chantier de construction dans l'est de la métropole, par la découverte tôt hier matin d'un dispositif à retardement qui n'a pas fonctionné.

Six bâtons de dynamite ont été découverts attachés à un détecteur chronométré pour exploser à 2 h. On l'a découvert quatre heures plus tard. Le chantier était vide en raison du congé de l'Action de grâce. Un porte-parole du service anti-explosifs de la police de la Communauté urbaine n'a pu fournir aucun détail sur les motifs de cet attentat raté.

La Presse cherche à s'expliquer sans l'intermédiaire du syndicat

par Paule des Rivières

Le conflit qui paralyse les quotidiens montréalais La Presse et Montréal-Matin a pris de l'ampleur au cours du week-end alors que les deux parties en cause ont énergiquement réaffirmé leur intention de ne pas modifier leurs positions. Par suite à ce durcissement, ces deux quotidiens ne paraîtront pas aujourd'hui.

Les journalistes de La Presse ayant décidé de poursuivre l'arrêt de travail de 48 heures décrété jeudi dernier, la direction de La Presse a fait savoir hier qu'il ne saurait être question pour elle d'accéder à leurs demandes.

Les journalistes exigent la levée des suspensions, la nomination d'un autre chef de division des sports, intérimaire, sur le choix duquel se seraient entendus l'employeur et les syndiqués, et l'annulation de la nomination qui a donné lieu à cette crise.

On se souvient que les journalistes avaient débrayé pour protester contre la nomination d'un chef à la division des sports et pour appuyer leurs revendications syndicales en vue du renouvellement de leur convention collective. Les journalistes sont sans contrat depuis le 30 décembre dernier.

La partie patronale a fait savoir hier qu'il ne saurait être question de lever les suspensions — la crise a donné lieu à deux suspensions d'une durée indéfinie et d'une troisième

d'une durée de cinq jours — et encore moins de nommer un nouveau responsable à la section des sports qui aurait l'assentiment des employés.

"Cette question n'est même pas négociable; le droit de nommer le personnel est le dernier qui nous reste et La Presse ne cédera jamais sur ce point", a affirmé hier M. Fernand Roy, qui est directeur du personnel et négociateur patronal.

M. Roy a en outre indiqué que La Presse ne demanderait pas la démission du nouveau chef à la section des sports, M. Guy Picard, mais que s'il choisissait de démissionner la direction procéderait à un autre affichage et à une autre nomination sans pour autant demander l'accord des journalistes.

Par ailleurs, M. Roy a annoncé hier que la direction de La Presse désirait rencontrer, au cours d'une réunion, tous les employés de La Presse et du Montréal-Matin pour leur expliquer la cause du litige.

M. Roy a expliqué qu'il soupçonne les chefs de syndicats d'omettre certains raisonnements dans leurs discussions avec leurs membres. M. Roy a admis que cette demande dérogeait des procédures normales de communication entre syndiqués et employeur mais a rétorqué: "Qu'on ne vienne pas me dire que je ne respecte pas les procédures alors qu'on est en situation de crise et que cette grève est illégale."

"Nous désirons expliquer nous-mêmes aux syndiqués les causes de la situation de crise qui sévit à La Presse ainsi que notre position", a dit M. Roy hier, ajoutant que les chefs syndicaux n'étaient pas facilement accessibles.

Les journalistes se sont de nouveau réunis hier en début de soirée mais il n'a pas été possible de connaître la teneur des décisions qui ont été prises, la réunion n'étant par terminée au moment de mettre sous presse.

Toutefois, on s'attendait à ce que les journalistes refusent de rencontrer la direction de La Presse. Un peu plus tôt dans la journée, le président du syndicat des journalistes de La Presse, M. Daniel Marsolais, a déclaré que "les syndiqués n'accepteront sûrement pas ce type de rencontre."

"Les chefs de syndicats sont toujours disponibles et nous allons continuer à discuter à l'aide des canaux normaux dont nous disposons", de dire M. Marsolais.

Rappelons que le conflit affecte 1,643 employés de La Presse et environ 200 du Montréal-Matin, les journalistes de ce quotidien ayant refusé de franchir les lignes de piquetage dressées par leurs confrères de La Presse. En outre, les 180,000 lecteurs de La Presse et les 130,000 du Montréal-Matin pourraient être privés de lecture pendant un certain temps.

PROGRAMMES D'ÉTUDES OFFERTS AU CENTRE D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES DANS L'OUEST QUÉBÉCOIS SESSION HIVER 1978

Le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois offre les programmes suivants dans ses deux centres principaux: Hull et Rouyn.

Un bon nombre de ces programmes sont également offerts dans plusieurs sous-centres:

Dans l'Abitibi-Témiscamingue: Amos, Chibougamau, La Sarre, Lebel/Quévillon, Val d'Or, Ville-Marie.

Dans l'Outaouais: L'Annonciation et St-Jovite, Papineauville, Fort-Coulonge, Maniwaki et Mont-Laurier.

Des cours sont aussi dispensés à Matagami, Senneterre, Lachute et Buckingham.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

- 1) Être détenteur d'un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent avec structure d'accueil pertinente.
- 2) Être âgé d'au moins vingt-deux ans et posséder des connaissances et une expérience pertinentes.

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

- Certificats: -certificat de premier cycle en sciences de l'éducation
-certificat de premier cycle en sciences de l'éducation (enseignement professionnel)
-certificat de premier cycle en enseignement d'une langue seconde (anglais) (français)
- Baccalauréats: -baccalauréat en sciences de l'éducation
-baccalauréat en enfance inadaptée
-baccalauréat d'enseignement à l'enfance inadaptée
-baccalauréat d'enseignement à l'élémentaire
-baccalauréat d'enseignement en administration
-baccalauréat d'enseignement en études anglaises
-baccalauréat d'enseignement en études françaises
-baccalauréat d'enseignement en géographie
-baccalauréat d'enseignement en histoire
-baccalauréat d'enseignement professionnel.

SCIENCES ADMINISTRATIVES

- Certificats: -certificat de premier cycle en administration
-certificat de premier cycle en sciences comptables
- Baccalauréats: -baccalauréat en administration
-baccalauréat en sciences comptables

SCIENCES DE LA SANTÉ ET SCIENCES SOCIALES

- Certificats: -certificat de premier cycle en animation
-certificat de premier cycle en nursing communautaire
- Baccalauréat: -baccalauréat en travail social

NOUVEAU PROGRAMME: certificat de premier cycle en arts plastiques

DATE LIMITE DES ADMISSIONS: 15 novembre 1977

RENSEIGNEMENTS ET FORMULAIRES D'ADMISSION

- Bureau du registraire
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné
C.P. 700
Rouyn, Québec
J9X 5C6
Tél: (819) 762-0971
- Bureau du registraire
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
335, boulevard Cité des jeunes
Hull, Québec
J8Y 6M4
Tél: (819) 770-3360

77-78-031

Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

CULTURE ET CONTRE-CULTURE

- Chaque mercredi, une conférence-échange
- Un sujet brûlant - un expert invité
- QUAND: Le mercredi soir, du 21 septembre au 21 décembre
- OU: Université de Montréal
Pavillon des sciences sociales, local 4220
De 19h à 22h (précises)
- HEURE: (Gratuit pour les étudiants et le personnel de l'Université.)

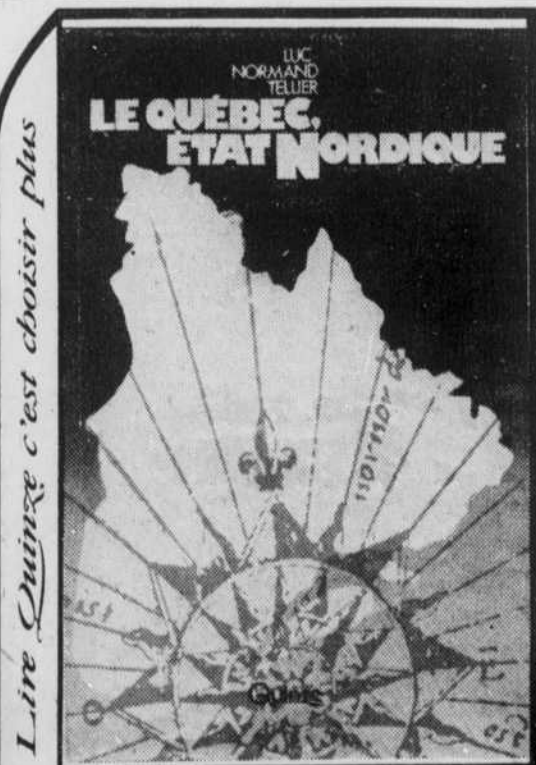
- CETTE SEMAINE:
Thème: Culture et contre-culture
Invité: Marcel Rioux, sociologue, professeur au département de sociologie de l'Université de Montréal.

Animateur: Jean-Louis Lévesque

• À VENIR:

Les musées et la culture, Hélène Lamarche-Ouellet; Les racines culturelles du droit d'ici, André Poupard; Les modèles sociaux d'ici, Jacques Grand-Maison; La politisation, qu'est-ce à dire? Robert Boly; Petite histoire de l'économie à l'usage des gens d'ici, Alfred Dubuc; Aux origines de la pensée d'ici, Jean-Paul Audet; Aux sources de quelques formes privilégiées de l'art d'ici, Guy Boulzon; Théâtre et culture, Martial Dassylva; Une civilisation marquée par le christianisme, Benoit Lacroix; Une politique de la culture, Guy Rocher.

- Une réalisation de la FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE de l'Université de Montréal
- RENSEIGNEMENTS: 343-6090



La thèse présentée dans cet essai offre au Québec une orientation possible qui regroupe le Québec, les pays scandinaves et les provinces canadiennes.

Vous pouvez vous procurer ce livre dans toutes les bonnes librairies ou en retournant le coupon ci-joint

Le Québec, État nordique

LUC-NORMAND TELLIER

Les Éditions Quinze, 3465 Côte-des-Neiges, suite 50, Montréal, Québec H3H 1T7

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Ci-joint: \$8.40

☐ Mandat

☐ Chèque

D-11-10

Quinze

Le fossé s'élargit entre Mitterrand et Marchais

PARIS (AFP). — Les communistes sont à présent déterminés à "déstabiliser" François Mitterrand. Tel est le jugement porté, sur l'état actuel de "l'union de la gauche" par l'un de ses adversaires les plus déterminés, l'analyste politique Jean-François Revel, dans l'hebdomadaire L'Express.

La semaine dernière, les observateurs relevaient une singulière convergence des attaques contre le premier secrétaire du parti socialiste, venant à la fois du secrétaire général du parti communiste, M. Georges Marchais et du premier ministre, M. Raymond Barre.

Au cours du week-end, M. Mitterrand a fait approuver à l'unanimité — ce qui est moins courant dans son parti que chez les communistes — sa stratégie de "lutte sur un seul front" contre l'actuelle majorité, par le comité directeur socialiste. Mais cette résolution refuse, entre autres,

toute expansion des nationalisations prévues par le "programme commun" de 1972. De ce fait, la réponse communiste ne s'est pas fait attendre: elle est venue, dès hier matin, dans un éditorial du quotidien du PC "L'Humanité", signé de son rédacteur en chef René Andrieu. Celui-ci affirme que le parti socialiste "cherche seulement à masquer sous une phraséologie unitaire son refus d'un véritable accord", et que son "tournant à droite" dénoté déjà avec virulence par M. Marchais, ne fait plus aucun doute. La fin de non-recevoir aurait difficilement pu être plus nette.

De part et d'autre, les lieutenants "donnent de la voix". Du côté socialiste, M. Robert Pontillon, l'un des secrétaires nationaux spécialisés dans les problèmes internationaux, condamne sans réserve la position communiste en matière de défense, qui reviendrait selon lui à une annulation pure

et simple des obligations contractées par la France dans le cadre de l'Alliance atlantique, et la ruine de ses capacités de dissuasion nucléaire. Chez les communistes, M. Charles Fiterman, secrétaire du comité central, allant plus loin encore que ne l'a fait explicitement M. Marchais, accuse à l'avance le parti socialiste, et nommément M. Mitterrand, de "la lourde responsabilité d'une situation où la droite pourrait connaître la

victoire, et la gauche la défaite". Ainsi, l'hypothèse "catastrophique" pour la gauche d'un échec aux élections législatives de mars 1978, pour lesquelles tous les sondages de ces derniers mois prévoyaient pour elle une marge de supériorité confortable, est à présent ouvertement envisagée. C'est que, en effet, les affirmations répétées de M. Marchais et de la direction communiste, suivant lesquel-

les la question d'un éventuel pacte électoral avec les socialistes "n'est pas d'actualité", qu'elle ne sera abordée en fait, qu'en janvier, lorsque se réunira la "conférence nationale" du parti laisse planer, délibérément, semble-t-il, un danger sérieux pour la gauche: celle de voir les communistes, si les socialistes n'ont pas d'ici là fait les concessions qu'ils exigent, maintenir leurs candidats au second tour, ou inviter leurs électeurs à s'abstenir

plutôt que voter pour le candidat socialiste. Dans les semaines qui viennent, les deux grands partis de gauche vont poursuivre, chacun de son côté, leurs "campagnes d'explication" visant à persuader leurs militants réciproques, et l'opinion publique dans son ensemble, du bien-fondé de leurs positions. Mais déjà, si les "intentions de vote" telles que les révèlent les sondages, continuent à accorder 50% des suffrages à

l'opposition, contre 47% à l'actuelle majorité, bien des électeurs "de gauche" ne croient déjà plus guère à leur victoire: 26% seulement des personnes interrogées contre 44% qui prévoient que la majorité parviendra à se maintenir. Par rapport au début de l'été, le renversement de tendance est donc très spectaculaire. Le baromètre SÔFRES-Figaro révèle également que 56% des socialistes sont pour la participation du parti socia-

liste au gouvernement sans les communistes. Quant à la cote de popularité des personnalités de la majorité, on note que la plupart gagnent des points, à l'exception de MM. Jacques Chirac et M. Jacques Chaban-Delemas qui en perdent. Dans l'opposition, les principaux leaders perdent des points, à l'exception de M. Robert Fabre qui en gagne 4 (34% contre 30% en septembre).

Accord entre tous les partis

Compromis économique "historique" à Madrid

MADRID (d'après Reuter et AFP). — Alors que l'assassinat samedi matin du président du Conseil général de la province de Biscaye par des terroristes basques de l'ETA suscitait une vague de réprobation dans toute l'Espagne, le gouvernement d'Adolfo Suarez et l'opposition se sont entendus dimanche soir, après quarante-huit heures de négociations, sur des mesures économiques d'urgence pour réduire l'inflation et restaurer la confiance. Les deux parties sont tombées d'accord sur un contrôle des prix et des salaires pour ramener le taux

d'inflation, actuellement de 30 pour cent, à moins de 22 pour cent l'an prochain. Les augmentations de salaires seront limitées à 20 pour cent, indiquent un communiqué publié par le vice-président du gouvernement chargé des affaires économiques, le Pr Enrique Fuentes Quintana. Opposition et gouvernement se sont également d'accord pour réduire les dépenses publiques, limiter le crédit, accorder la priorité aux exportations, à l'agriculture, au logement et à la pêche. Les cotisations des employeurs à la sécurité sociale vont être réduites

pour stimuler la confiance des dirigeants d'entreprises. M. Santiago Carrillo, secrétaire général du parti communiste, a déclaré après les négociations, menées sous la présidence du président du gouvernement, M. Adolfo Suarez, qu'il s'agissait d'"un pas en avant très important qui instaurera dans le pays un climat de confiance". Opposition et gouvernement se réunissent de nouveau jeudi pour évoquer les problèmes politiques. Les participants ont été unanimes à considérer que la rencontre constitue un jalon im-

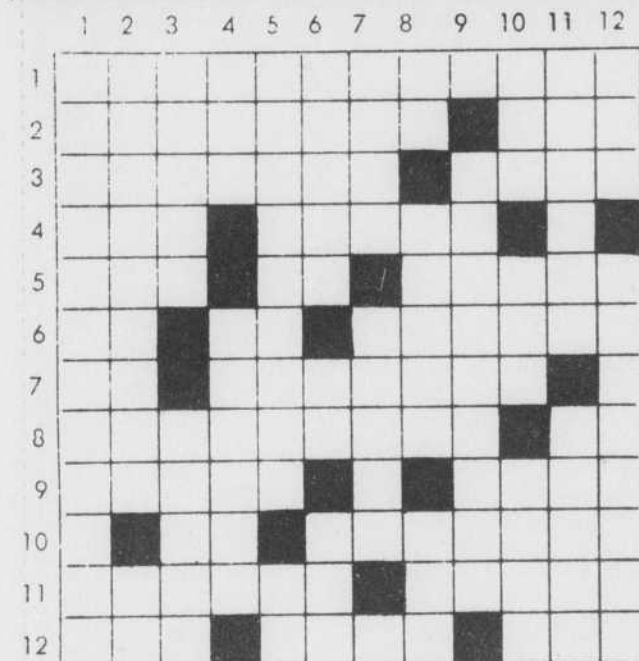
portant dans l'évolution économique et politique future du pays. Ce point de vue est partagé par les communistes et socialistes mais aussi par la droite: M. Manuel Fraga Iribarne, secrétaire général de l'Alliance populaire qui, il y a quelques mois encore, affirmait qu'il ne s'assierait jamais à la même table que M. Santiago Carrillo a déclaré hier matin à l'AFP: "Si les grands partis politiques avaient accepté de se rencontrer et de dialoguer comme nous l'avons fait samedi et dimanche, l'histoire de l'Espagne aurait certainement été différente".

M. Fraga, qui a paru tout acquis à cette forme de concertation dans l'avenir, a cependant souligné qu'il ne s'agissait pas d'approuver l'action du gouvernement ou de lui accorder sa confiance mais de se mettre d'accord sur des points communs pour une action concertée dans l'intérêt du pays. "Je ne sais pas si ce compromis sera historique mais je sais déjà qu'il est important pour l'avenir du pays", a-t-il ajouté.

M. Ramon Tamames, expert économique du parti communiste a souligné, comme M. Santiago Carrillo, "l'esprit constructif" de la rencontre, "mais, a-t-il dit, le principe même de l'accord était le plus important". La satisfaction des communistes est compréhensible à plus d'un titre: cette rencontre marque en effet la première étape vers le but qu'ils recherchent, la formation d'un gouvernement de coalition. Et samedi et dimanche, ils ont été associés pour la première fois à des décisions gouvernementales sans soulever, semble-t-il, le moindre murmure tant dans les rangs des militaires que dans les groupes économiques traditionnellement conservateurs.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



La Grèce participe aux manoeuvres de l'OTAN

IZMIR (AFP). — Une étape importante dans le processus de réintégration de la Grèce dans la structure militaire de l'OTAN a été franchie à l'occasion de la manoeuvre "Display Determination" qui a pris fin vendredi en Méditerranée orientale, estime-t-on dans les états-majors méditerranéens de l'OTAN.

Pour la première fois depuis 1974, la Grèce a participé avec quelques unités navales et aériennes, à un exercice multinational de l'OTAN qui consistait à convoquer des "renforts" militaires depuis les eaux portugaises de l'ouest jusqu'au détroit des Dardanelles, à l'Est. La formule trouvée par le quartier général allié en Europe pour s'assurer la participation de la Grèce et de la Turquie a été de placer l'ensemble de la manoeuvre sous commandement britannique. Bien entendu les stratèges ont eu le souci de faire intervenir les forces des deux pays à des phases distinctes de l'exercice et les Grecs se sont abstenus de se joindre aux opérations de débarquement sur le sol turc. Mais aussi symbolique fut-elle, la présence grecque est saluée dans tous les états-majors atlantiques comme un "geste de normalisation".

Par son retrait des commandements intégrés, en plein été 1974, la Grèce manifestait sa mauvaise humeur à l'égard d'une Alliance atlantique qui avait été incapable d'empêcher l'intervention turque à Chypre. Elle a quitté le Q.G. pour la Méditerranée orientale à Izmir, en Turquie, mais a maintenu sa représentation au commandement européen de Casteau en Belgique. Elle n'assiste pas à toutes les réunions des ministres des Affaires étrangères.

Les conditions d'un dialogue sont donc toujours réunies mais les gestes de rapprochement ne peuvent qu'être délicats et longs à réaliser. Au Q.G. d'Izmir, le général américain Milner, en poste depuis moins d'un mois, déplorait, il y a trois jours, encore, une certaine mauvaise volonté des Grecs à transmettre les renseignements militaires régionaux aux organes supérieurs de l'OTAN. En revanche, il se félicitait du rétablissement progressif des autorisations de survol de la Grèce et de la Mer Egée par des appareils militaires de l'OTAN.

La satisfaction des communistes est compréhensible à plus d'un titre: cette rencontre marque en effet la première étape vers le but qu'ils recherchent, la formation d'un gouvernement de coalition. Et samedi et dimanche, ils ont été associés pour la première fois à des décisions gouvernementales sans soulever, semble-t-il, le moindre murmure tant dans les rangs des militaires que dans les groupes économiques traditionnellement conservateurs.

Les concessions confirmant "la volonté d'aboutir" des uns et des autres ont été nombreuses. Comme l'avaient demandé les partis socialistes et communistes, le gouvernement n'a pas eu de mal à admettre le principe de l'égalité de toutes les classes sociales devant les sacrifices qui vont être demandés au pays pendant les prochains dix-huit mois au moins.

- Horizontalement**
- 1—Lieux, places pour des maisons, des édifices, etc.
 - 2—Insecte voisin de l'abeille. — Époque.
 - 3—Combustible minéral fossile solide. — Tête de rocher.
 - 4—Fait quelque chose. — Troisième partie de l'intestin grêle.
 - 5—Urus. — Venu au monde. — Femme de lettres françaises, fille de Necker.
 - 6—À lui. — Six. — Arbrisseau de nos bois.
 - 7—Samarium. — Canal pour conduire l'eau.
 - 8—Obtenir à titre de prêt. — Cérium.
 - 9—Tas de foin. — Qui a une saveur rude et désagréable.
 - 10—Venu au monde. — Se dît d'une femme incapable de plaisir sexuel.
 - 11—Venir au monde. — Déplace de sa position naturelle.
 - 12—Art de lancer. — Sent en aspirant. — Époque.

- Verticalement**
- 1—Élévation.
 - 2—Courbe obtenue par myographie. — Du verbe avoir.
 - 3—Ondée. — Donner une punition.
 - 4—Règle obligatoire. — Jeune noble placé auprès d'un seigneur pour faire l'apprentissage de chevalier.
 - 5—Se dît d'un lieu où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est nulle. — Rhodium.
 - 6—Question embarrassante. — Seul. — Incendie.
 - 7—Arme ancienne. — Habiller.
 - 8—Pronom personnel. — Glucide hydrolysable. — Poisson d'eau douce.
 - 9—Tout ce qui entoure.
 - 10—Propre. — Arme de jet portative. — Représente par gestes et sans paroles.
 - 11—De Troie. — Laisser, abandonner.
 - 12—Aride. — Qualité de ce qui est léger.

Solution de samedi

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 J A S P I N E R O S A
2 U L T I M A T U M O U
3 D O U T A H I A T U S
4 A R D E M M E N T P T
5 I S T S O R E I L L E
6 S E S B I R E R
7 M A U V A I S R O S E
8 E S S E U L E E R S
9 E S E R V I R A T E L
10 B I S E S N I E U
11 A D H E R E N T I C I
12 T U E R R U E L L E

De bons moyens de monnayer: épargnez solidement.

Que vos projets soient modestes ou ambitieux, voici deux bons moyens d'y arriver:

1.

Le compte d'Épargne Ordinaire. L'efficace, le quotidien, sur lequel on compte pour ses dépenses courantes. Vous y conservez les montants nécessaires; on peut en tirer des chèques, c'est ce qui le rend si pratique, si commode et il rapporte aussi de l'intérêt. Grâce au petit carnet bleu qui lui est rattaché, vous savez où vous en êtes pour

satisfaire vos besoins, pour rencontrer vos obligations de tous les jours. Le Compte d'Épargne Ordinaire, un des bons moyens de monnayer à la Banque Royale.

2.

Le Compte Boni d'Épargne. Avec son intérêt élevé, le Compte Boni d'Épargne se révèle le moyen par excellence d'épargner. Jumelé au Compte d'Épargne Ordinaire, il vous permet une épargne stable parce que vous ne pouvez pas en tirer de chèque. Pas de chèque, pas de tentation. Vous pouvez vous ouvrir plusieurs Comptes Boni d'Épargne selon les projets que vous prévoyez réaliser à court ou à long terme. Régulièrement, à chaque semaine, vous

"investissez" dans chacun de vos projets une somme déterminée tout en gardant dans le Compte d'Épargne Ordinaire l'argent nécessaire à vos besoins courants. Le Compte Boni d'Épargne, un des bons moyens de monnayer à la Banque Royale.



BANQUE ROYALE

230 succursales pour vous servir au Québec

VOTRE VIE EST-ELLE EN JEU... À CAUSE DES MATHÉMATIQUES?



L'enseignement à distance (cours par correspondance) compte au-delà de six millions d'étudiants à travers le monde. Cette forme d'enseignement moderne est reconnue au Québec et pratiquée avec succès au niveau de l'enseignement secondaire, collégial et universitaire.

A condition de respecter des principes pédagogiques sûrs, une qualité impeccable dans la matière enseignée, l'enseignement à distance s'avère une des meilleures formes d'enseignements qui soit.

Il existe des milliers d'adultes au Québec que seules les mathématiques empêchent de poursuivre une carrière qui répondrait à la fois à leurs capacités et à leurs aspirations.

De même chaque année un nombre incroyable d'étudiants se voit refuser l'entrée au C.E.G.E.P. ou à l'Université dans une discipline de leur choix à cause d'une carence en mathématiques.

Nous avons depuis longtemps fait la preuve que nous pouvons de façon certaine aider les uns et les autres à résoudre leurs problèmes d'ordre mathématique.

Tous nos auteurs sont des professeurs universitaires de réputation et dont plusieurs se sont distingués par leurs travaux de recherches et de publication tant au Québec qu'à l'étranger.

Un service pédagogique sans aucun frais tant pour les adultes que pour les étudiants du secondaire ou du collégial.

Nous vous offrons la garantie écrite d'un recyclage complet conforme aux normes du Ministère de l'Éducation du Québec.

Un service de correction par des universitaires compétents.

Cours élémentaire Cours secondaire Cours pré-universitaires



NOM _____ PRÉNOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
TÉL. _____ CODE POSTAL _____

10 St-Jacques, suite 912, Montréal, QUÉ, H2Y 1L3

D-1

Nouvelles arrestations de dissidents en URSS

MOSCOU (d'après Reuter et AFP) — Un jeune dissident moscovite, Alexandre Podrabine, engagé dans des enquêtes sur les abus de la psychiatrie en Union soviétique a été appréhendé hier par des policiers en civil devant une sortie de métro à Moscou, a annoncé Andreï Sakharov, ancien prix Nobel de la paix.

En outre, M. Viktoras Piatkus, membre du groupe dissident lithuanien de surveillance de l'application des accords de Helsinki en URSS, a été inculpé pour "activités antisoviétiques" à Vilnius, la capitale de la Lituanie. M. Piatkus, a précisé l'ancien prix Nobel de la paix, risque une peine de sept ans de privation de liberté et de cinq ans d'exil en URSS. Il avait été arrêté en août dernier à Vilnius.

L'inculpation de M. Piatkus avait été notifiée à un autre membre du groupe lithuanien, M. Eitan Finkelstein, par un procureur du parquet de Vilnius qui l'avait convoqué dans le cadre de l'enquête sur M. Iouri Orlov, a indiqué M. Sakharov. M. Orlov, fondateur du "groupe" de Moscou est détenu depuis février dernier et il attend de passer en jugement.

Quant à M. Podrabine, vingt-trois ans, il fait partie d'une petite organisation de dissidents à laquelle on doit plusieurs enquêtes sur des cas d'abus des soins psychiatriques. Le jeune homme, qui est d'origine juive et ambulancier à Moscou, est l'auteur d'un livre sur les usages de la psychiatrie visant à réduire des dissidents au silence. Cet ouvrage reposait en grande partie sur des témoignages recueillis l'année dernière au cours d'un voyage en Sibérie pour y rencontrer des prisonniers.

Irina Kaplun, une jeune femme qui se trouvait en compagnie de Podrabine au moment de l'arrivée des policiers, a précisé que ceux-ci avaient annoncé leur intention de vérifier les documents d'identité de Podrabine. Quand elle fut rentrée chez elle, la jeune femme constata la présence de policiers en train de fouiller son appartement. Irina Kaplun est l'épouse d'un autre contestataire, Vladimir Borisov, qui se trouve interné dans un hôpital psychiatrique.

Dans les milieux dissidents, on fait un rapprochement entre l'interpellation de M. Podrabine et l'arrestation d'un autre membre du groupe, M. Felix Serebrov, quarante-sept ans, qui doit comparaître jeudi sous l'accusation d'avoir utilisé des faux documents de travail.

Enfin, au moins sept activistes juifs de Moscou, qui comptaient protester au Soviet suprême à propos des mesures policières qui ont été prises contre eux la semaine dernière, ont de nouveau été empêchés par le KGB hier de quitter leurs domiciles, apprend-on de source juive dans la capitale.

Une douzaine de Juifs qui voulaient protester la semaine dernière lors de la session du Soviet suprême contre les restrictions à l'émigration, avaient été de la même manière placés en résidence surveillée. Ceci avait motivé un télégramme du physicien Sakharov à la conférence de la sécurité européenne à Belgrade, protestant contre "cette violation flagrante des droits élémentaires" des citoyens. Les activistes avaient pu quitter leurs domiciles pendant le week-end, mais il s'avère maintenant qu'ils en sont de nouveau empêchés.

Selon un rapport d'Amnesty International

RDA: des milliers de détenus politiques

LONDRES (Reuter) — Dans un document de 12 pages publié hier, Amnesty International dénonce les violations des droits de l'homme, définies notamment par la déclaration des Nations unies, en République démocratique allemande (RDA).

Selon cette organisation, dont le siège est à Londres, le nombre des détenus politiques en RDA s'élève à plusieurs milliers, dont nombre purgent des peines d'un à trois ans de prison pour avoir tenté de quitter le pays sans autorisations.

Au cours de l'année 1976, précise-t-elle, 100,000 à 200,000

personnes ont demandé l'autorisation de quitter l'Allemagne de l'Est. La plupart de ces demandes et la quasi-totalité de celles faites par des personnes ayant une expérience professionnelle ont été repoussées.

Amnesty International note que cette situation prévaut alors que le gouvernement est-allemand affirme que l'emprisonnement à titre politique n'existe pas en RDA.

L'organisation se déclare préoccupée par la pratique persistante des "arrestations, détentions préventives prolongées et incarcérations" de personnes qui ont critiqué le régime ou tenté d'exercer

d'autres droits reconnus par la déclaration universelle des droits de l'homme.

"Les aspects essentiels de la situation des droits de l'homme en RDA sont: la censure de la presse et des moyens de communication, une surveillance importante de la frontière avec la République fédérale d'Allemagne, dont le mur de Berlin construit en 1961, et de sévères restrictions sur la liberté de mouvement, d'expression et d'association."

Le rapport fait allusion aux tractations secrètes qui sont menées entre les gouvernements d'Allemagne fédérale et

de RDA pour échanger des prisonniers est-allemands contre des marchandises rares en Allemagne de l'Est.

"Un prix est négocié pour chaque individu, homme ou femme, libéré", indique Amnesty International qui ajoute qu'en dépit de "la moralité douteuse de cette procédure", 1,300 personnes ont été ainsi relâchées et autorisées à quitter la RDA en 1976.

Par ailleurs, M. Lutz Lehmann, correspondant à Berlin-Est de la première chaîne de télévision ouest-allemande, a adressé hier une note de protestation aux autorités est-allemandes affirmant que la

police l'a empêché de filmer les affrontements de vendredi dernier entre policiers et jeunes manifestants sur l'Alexanderplatz.

M. Lehmann indique qu'il était en train de filmer les affrontements, au cours desquels la police a chargé au canon à eau quelque 500 jeunes gens qui manifestaient contre l'Union soviétique, lorsque 15 policiers des services de sécurité l'ont empêché de continuer. Un peu plus tard, dit-il, il a été attaqué par un homme et sa caméra a été jetée à terre, ce qui a rendu le film inutilisable. M. Lehmann a été menacé d'expulsion.

Belgrade: l'Occident évoque les "violations"

BELGRADE, (d'après AFP et Reuter) — Les droits de l'homme et les "mesures de confiance" ont été au centre des premières interventions des pays occidentaux au cours du débat général qui s'est ouvert hier après-midi à la conférence de Belgrade, en séance plénière à huis clos.

C'est ainsi que le représentant de la France, M. Philippe Richer, apprend-on de source française, a évoqué, dans des termes généraux et sans citer aucun pays ni aucun cas particulier, les violations des droits de l'homme enregistrées dans trois domaines précis: 1- les mesures répressives prises à l'encontre d'individus ou de groupes de personnes qui manifestent leur inquiétude devant la non-application des principes énoncés à Helsinki; 2- les obstacles aux libertés religieuses; 3- les obstacles au droit à l'émigration, et en particulier la perte du droit au travail qu'entraîne dans certains pays une demande d'émigration.

En ce qui concerne les "mesures de confiance", M. Richer a rappelé l'opposition de la France aux deux propositions formulées par les pays

membres du Pacte de Varsovie et visant, l'une à l'engagement de chaque pays à ne pas recourir en premier à l'arme nucléaire, l'autre au non-élargissement des alliances militaires.

Les mêmes sujets ont été évoqués par les représentants de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de la Norvège, du Canada, du Danemark et de l'Italie. Aucun d'entre eux n'a cité des pays ou des cas précis en ce qui concerne les droits de l'homme. Le représentant britannique a évoqué à ce propos le principe de non-ingérence pour affirmer qu'il ne s'appliquait pas à ce sujet.

Auparavant, le délégué soviétique, M. Youli Vorontsov, avait parlé pendant plus de quarante minutes de la nécessité de compléter la détente politique par la détente militaire. Selon un porte-parole de la délégation soviétique, il s'est écrié: "Comment peut-on à la fois insister sur les droits de l'homme et laisser l'homme demeurer la cible d'une possible attaque nucléaire? Le plus fondamental des droits de l'homme est le droit à la vie."

Le début de la séance, qui

s'est déroulée en public, a vu M. Amadou Nahtar M'Bow, directeur général de l'Unesco, déclarer qu'il était intolérable que certains gouvernements cherchent à imposer leurs vues aux organisations internationales. Sans nommer les Etats-Unis, qui ont suspendu un certain temps le versement de leurs cotisations à l'Unesco, il a dit que tous les Etats membres étaient soumis à des pressions financières. Si un gouvernement exprimait sa désapprobation en retenant ses cotisations, il a également fait allusion au retrait d'un fonctionnaire roumain du personnel de l'Unesco, sans citer nommément la Roumanie, en déclarant que les Etats membres avaient l'obligation de respecter le statut des fonctionnaires internationaux et de ne pas exercer des pressions sur eux.

M. M'Bow a aussi annoncé l'établissement d'une commission de l'Unesco, dirigée par l'ancien ministre irlandais des affaires étrangères Sean MacBride, pour étudier la dissémination de l'information. Il a dit que c'était un sujet-clé lié aux dispositions humanitaires de l'acte d'Helsinki.

SIMPSONS PENSE À LUI

Vêtements classiques taillés dans des tissus souples et traditionnels, mis en valeur par une coupe experte et des accessoires bien choisis qui sauront ajouter un cachet élégant à toute garde-robe!

Chemise sport "Réflexion de Cortez" 65% polyester/35% coton. Variété de quadrillés et tartans. Tons prédominants de bleu ou brun. P.M.G.T.G. **\$16**

Col roulé "Pierre Cardin" 60% coton/40% polyester. Marine, bleu poudré, brun, blanc, beige écru, rouge, noir ou gris. P.M.G.T.G. **\$18**

Veston "Champlain Clothes" en velours oteé 100% coton. Boutons en cuir. Marine, beige, chocolat ou vert. Tailles convenant à la plupart des statures. **\$95**

Pantalon "Asher of Canada" en laine. Carreaux sobres aux tons prédominants de gris, brun ou rouille. Tailles convenant à la plupart des statures. **\$40**

Veston "Asher of Canada" 92% laine/8% poil de chameau. Fente centre dos. Beige seulement. Tailles convenant à la plupart des statures. **\$95**

Pantalon "Park Hall" en laine. Bande de taille "Griptex". Brun, gris ou marine. Tailles convenant à la plupart des statures. **\$40**

Veston "Cluster of Sweden" en laine. Quadrillés sobres ou chevrons. Variété de coloris d'automne. Tailles convenant à la plupart des statures. **\$115**

Pour achat en personne seulement

Fourreau "Pierre Cardin" en cuir avec courroie à garniture ton or; semelles en caoutchouc. Noir ou brun foncé. Pointures 7 à 11 (sans 1/2) et 12. **\$65**

Rayons 712, 713 et 723, au rez-de-chaussée et au deuxième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Venez en personne, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit (sauf indication du contraire).

Certificats d'épargne fixes

9%
3 ans

dépôt minimum \$500

C'est un avantage de plus que nous vous offrons. Profitez-en!

LA BANQUE D'ÉPARGNE



Charte fédérale. Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada.

EN VILLE
FAIRVIEW
LES GALERIES D'ANJOU
LE CARREFOUR LAVAL

Simpsons

pensez à Simpsons
Simpsons pense à
votre élégance!

SIMPSONS EN VILLE OUVERT TOUS LES MATINS DÈS 9 HEURES

EN VILLE
577 Avenue, rue Ste-Catherine
Montréal, Québec H3B 3Y7
Du lundi au mercredi,
de 9h à 5h30 du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h à 9h du soir
Samedi, de 9h à 5h du soir

FAIRVIEW
576, Time-Canada
Pointe-Clair, Québec H4R 1C5
Du lundi au mercredi,
de 9h à 5h30 du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h à 9h du soir
Samedi, de 9h à 5h du soir

LES GALERIES D'ANJOU
785, Les Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8
Du lundi au mercredi,
de 9h à 5h30 du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h à 9h du soir
Samedi, de 9h à 5h du soir

LE CARREFOUR LAVAL
3441, boulevard Carrefour
Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7
Du lundi au mercredi,
de 9h à 5h30 du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h à 9h du soir
Samedi, de 9h à 5h du soir

VEZ EN PERSONNE,
ÉCRIVEZ OU COMPOSEZ
842-7221
SERVICE TÉLÉPHONIQUE
24 HEURES PAR JOUR
POUR COMMANDER DU
MAGASIN OU CATALOGUE

Le Liban face au sous-développement

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — Les conséquences des dix-neuf mois de guerre au Liban, sur les plans humain, économique et éducationnel menacent "les fondements mêmes de la nation libanaise" et risquent de ramener le pays à un état de sous-développement économique, selon la première étude complète de la situation dans le pays, près d'un an après la fin des hostilités.

Ce rapport, réalisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Beyrouth, sera prochainement soumis au gouvernement libanais. Il est publié dimanche par l'hebdomadaire libanais Monday Morning.

Les pertes subies pendant la guerre par le secteur commercial privé s'élèvent à trois milliards de livres libanaises (un milliard de dollars). Dans le secteur industriel, les pertes sont estimées à 1,5 milliard de livres libanaises. Cent cinquante usines, qui employaient 35.000 ouvriers, ont été détruites.

Selon le rapport, six pour cent de la main-d'œuvre a été tuée au cours des combats, treize pour cent a fui le pays et le niveau scolaire général a nettement baissé.

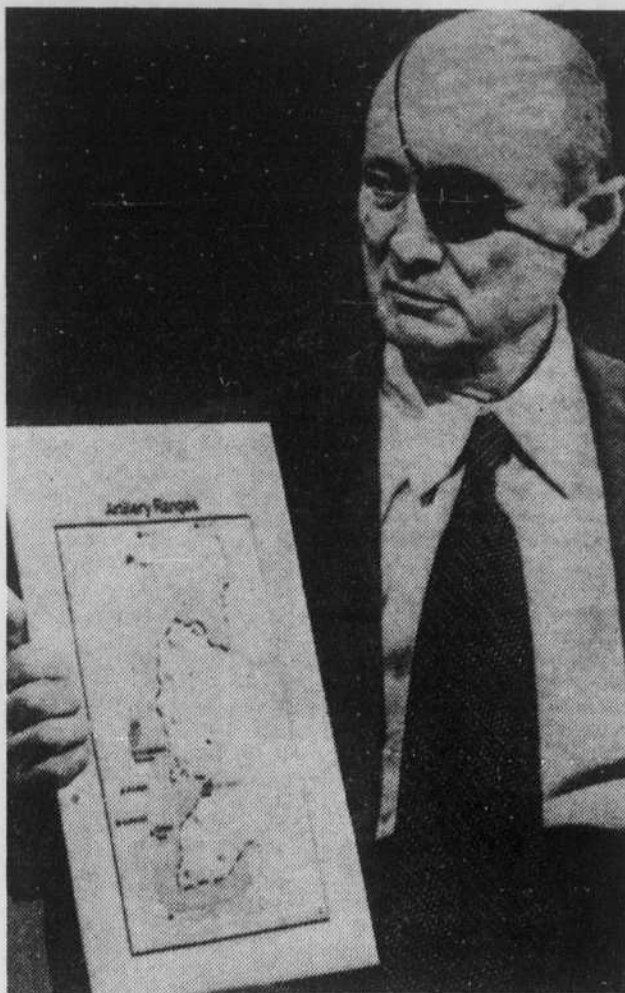
Première étude d'ensemble sur les effets économiques de la guerre qui a pris fin en novembre dernier, ce document indique que le Liban pourrait se retrouver "à un stade qu'il croyait avoir dépassé: celui du retard économique et social".

Pour les auteurs du rapport, les problèmes se trouvent aggravés du fait de la baisse continue du niveau de l'enseignement.

Les ressources humaines du Liban, "la plus grande richesse du pays", ont été dramatiquement réduites par la destruction systématique, l'invalidité, l'émigration et la migration, remarque la Chambre de commerce et d'industrie.

Sept cent mille Libanais, sur une population de trois millions, ont quitté le Liban pendant la guerre, au rythme de 37.000 par mois. La moitié seulement sont revenus depuis la fin des hostilités. "La possibilité que ces personnes ne reviennent pas dans le pays pose une sérieuse menace sur l'économie future du Liban", remarque le rapport.

"Le phénomène de l'émigration menace actuellement les fondements mêmes de la nation libanaise", ajoute-t-il. Il souligne que, déjà avant les dix-neuf mois de guerre, l'émigration des Libanais "était dangereuse".



Le ministre israélien des Affaires étrangères Moshe Dayan présente, lors d'une interview télévisée dimanche par ABC, une carte illustrant la vulnérabilité d'Israël face à l'artillerie adverse.

(Téléphoto AP)

Dayan semble durcir le ton avant la réunion du cabinet israélien

NATIONS-UNIES (d'après AFP et Reuter) — Un certain durcissement de la position israélienne semble se manifester actuellement et aux Nations unies, on a noté qu'au cours des deux derniers jours, le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Moshe Dayan, s'est davantage attaché, à New York, à souligner les positions intangibles d'Israël plutôt qu'à mettre l'accent sur les possibilités d'un accord pour la reconvoque de la conférence de paix de Genève.

Dans son discours devant l'Assemblée générale de l'ONU, comme dans sa conférence de presse d'hier matin et son interview télévisée de dimanche, M. Dayan a réaffirmé le refus total de son gouvernement de négocier soit avec l'OLP, soit sur la question de la création d'un Etat ou d'une entité palestiniens.

Selon M. Dayan, il n'est même pas tout à fait certain que le cabinet israélien approuvera aujourd'hui à Jérusalem le "document de travail" israélo-américain mis au point la semaine dernière à New York et qui concerne la procédure de reconvoque de la conférence de Genève.

Un haut-fonctionnaire américain a d'ailleurs récemment indiqué qu'il s'attendait que le gouvernement de M. Menahem Begin demanderait des ajustements à ce document sur la question de la représentation palestinienne.

D'ailleurs, le ministre israélien des Affaires étrangères, déclare, dans une interview publiée dans le dernier numéro de Newsweek, qu'Israël préférerait plutôt se brouiller avec Washington que reconnaître un Etat palestinien.

"Si le gouvernement américain insistait pour la création d'un Etat palestinien, je crois que n'importe quel gouvernement israélien rejeterait cette proposition", indique-t-il ajoutant que la création d'un tel Etat "amènerait à terme la destruction d'Israël".

Ce durcissement, pense-t-on, pourrait soit signifier qu'Israël, devant la perspective d'une reprise de la conférence de Genève, cherche à faire monter les enchères pour mieux faire valoir d'éventuelles concessions, soit préparer l'opinion à un échec.

La décision que prendra aujourd'hui le cabinet israélien, ainsi que les réponses qui seront apportées par les pays arabes, notamment la Syrie, aux propositions contenues dans le document de travail israélo-américain devraient donner une réponse à cette interrogation, estime-t-on.

Si Israël se montre intransigeant à la fois sur la question de la représentation de l'OLP et sur la discussion relative à la création d'un Etat palestinien, les parties arabes concernées continuent officiellement à considérer l'acceptation par Israël de ces deux points comme indispensable à

tout règlement de paix au Proche-Orient.

Devant cette apparente impasse, il s'agit donc pour les parties de trouver un dénominateur commun, aussi mince soit-il, qui permette de trouver une base acceptable pour la reprise de la conférence de Genève.

Ces divergences persistantes n'empêchent ni les Etats-Unis, ni les parties concernées de continuer à afficher un réel optimisme quant aux possibilités de parvenir à réunir à nouveau cette conférence, avant la fin de l'année.

Du côté américain, en particulier, on se montre toujours persuadé que la dynamique de la négociation actuellement engagée finira par créer les conditions d'un accord. La philosophie de l'administration américaine semble être que plus dureront les tractations, plus les chances d'une reprise de la conférence seront grandes.

L'une des solutions envisagées semble être que les deux co-présidents de la conférence lancent un appel aux parties concernées, sans préciser lesquelles, pour qu'elles se réunissent à Genève.

Cela permettrait notamment, estiment-on à l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP), qui s'affirme depuis toujours partie prenante au problème, de désigner ses représentants parmi les maires de Cisjordanie et de Gaza, dont les sympathies

pour l'organisation de M. Yasser Arafat sont connues. Pour sa part, Israël aurait la possibilité de continuer à affirmer qu'il ne négociera pas avec l'OLP.

Il reste à savoir si l'OLP acceptera d'accéder à la conférence de Genève par la petite porte et quelles seront les pressions qui seront exercées sur elle pour qu'elle accepte ce type de compromis.

Le désir de l'Egypte et de la Jordanie de parvenir à la reconvoque de la conférence de paix de Genève ne paraît faire aucun doute. Quant à la Syrie, sa position semble moins certaine et dans les milieux américains on semble manifester à cet égard quelques inquiétudes.

La Syrie refusera de participer à la reprise de la conférence de Genève si l'Organisation de libération de la Palestine n'est pas également présente, déclare ainsi M. Abdel Khalim Kaddham, vice-premier ministre syrien, dans une interview accordée au journal de Qatar Al-Arab.

M. Khaddam, qui est aussi ministre des Affaires étrangères, précise qu'il a clairement exposé le point de vue syrien au cours des entretiens qu'il a eus récemment avec le président Carter le secrétaire d'Etat Cyrus Vance.

La Syrie, ajoute-t-il, restera intransigeante en ce qui concerne le respect "des droits nationaux légitimes du peuple palestinien. Notre position, dit-il est identique à celle de l'OLP".

La bataille pour le contrôle de Dire Daoua est engagée

DJIBOUTI (Reuter) — La bataille pour le contrôle de Dire Daoua, noeud ferroviaire d'une importance stratégique cruciale pour l'Éthiopie, est engagée, indiquait-on de source informée hier à Djibouti.

Les forces pro-somalienne tentent d'investir la ville en progressant le long de la voie ferrée reliant Djibouti à Addis-Abeba.

Dans les milieux diplomatiques, on déclare que la Somalie souhaiterait remporter une victoire spectaculaire avant le 21 octobre, huitième anniversaire de la révolution qui a porté le président Siad Barre au pouvoir.

De source informée, on indique que deux mille réfugiés, fuyant les bombardements de l'aviation éthiopienne, se sont présentés dimanche au poste-frontière de Gellile, en république de Djibouti.

Des chasseurs de fabrication soviétique MIG-21 ont participé aux opérations pour la première fois, ajoute-t-on. On confirme, de même source, la présence de conseillers cubains dans la région. Une vingtaine d'entre eux ont été hospitalisés après que le camion les transportant eût sauté sur une mine, près de Dire Daoua.

Depuis la chute de Jijiga, il y a un mois, on s'attendait à une offensive somalienne sur Harrar, base de la 3e division éthiopienne. Le fait que les combats se déroulent près de Dire Daoua pourrait indiquer que les forces pro-somalienne veulent avant d'attaquer la ville fortifiée de Harrar, empêcher l'aviation éthiopienne d'opérer à partir de Dire Daoua.

De source informée à Addis Abeba, on indique que le gouvernement militaire DERG dans un effort désespéré pour arrêter les forces pro-somalienne, a envoyé sur le front de l'est des chars T-55, des canons longue portée, des lances missiles autoportés tous de fabrication soviétique et récemment livrés.

Pour les milieux diplomatiques,

les DERG ne pourrait survivre à la chute de Harrar et Dire Daoua, ce qui explique le gros effort en cours pour rétablir la situation.

Des voyageurs revenus d'Addis Abeba y ont vu un grand nombre de camions de fabrication soviétique qui servaient apparemment à diminuer le problème d'approvisionnement du front oriental à partir du port d'Assab sur la Mer Rouge.

Le port de Massaua, également encerclé depuis des mois par les séparatistes érythréens, le port d'Assab demeure le seul débouché maritime utilisable par le gouvernement central. Or, à Beyrouth, le Front de

libération de l'Érythrée (FLE) a affirmé hier avoir fait sauter le pont de Shandi sur la route Addis Abeba-Assab pendant le week-end. Le porte-parole du FLE a également affirmé que des dizaines de militaires éthiopiens avaient déserté au cours des derniers jours juste au sud de la frontière provinciale de l'Érythrée.

net fantôme, des divergences se sont manifestées récemment de façon aveuglante. Elles ont opposé notamment sir Keith Joseph, porte-parole tory pour l'industrie, monétariste convaincu et partisan du libéralisme économique intégral, à des hommes comme sir Geoffrey Howe, chargé des finances, ou M. James Prior, chargé des questions syndicales, tous deux favorables à un dirigisme tempéré et à la recherche d'un modus vivendi avec les puissants Trade Unions. Il faut mettre fin à ces oppositions.

En outre, Mme Thatcher va devoir s'efforcer d'obtenir mieux que la neutralité un peu dédaigneuse qu'observe M. Edward Heath. Depuis sa défaite en 1974, il s'est tenu à l'écart, rejetant toute fonction dans le parti, s'abstenant de toute prise de position personnelle, mais refusant constamment à Mme Thatcher, sinon sa voix au Communisme, du moins l'appui de l'immense autorité qu'il conserve sur nombre de tories. Pour la première fois depuis 1974, M. Heath a accepté de prendre la parole à la conférence pour un grand discours sur les questions européennes. Ce discours marquera en fait la rentrée politique de M. Heath.

D'autre part, M. Heath — et les idées qu'il symbolise — sont de nature à rallier aux conservateurs les électeurs "flottants", ceux qui font la décision. Pour séduire, les tories vont devoir présenter un programme faisant apparaître des propositions efficaces dans le domaine de l'économie: il faut convaincre les électeurs que les tories, mieux que le Labour, sauront combattre le chômage, relancer la production et relever le niveau de vie, sans pour autant porter atteinte à la livre sterling ni accélérer l'inflation.

Les conservateurs, sur un autre plan, devront expliquer clairement comment ils envisagent leurs rapports avec les syndicats. La question est fondamentale, car nul au Royaume-Uni ne peut oublier qu'ils ont perdu le pouvoir à la suite d'un long conflit avec les mineurs. Il leur faut donc démontrer qu'ils sont capables d'obtenir la coopération des Trade Unions et d'éviter une confrontation dangereuse politiquement et économiquement.

S'ils sont incapables de refaire vraiment leur unité, ni d'élaborer un programme satisfaisant, les tories auront bien peu de chances de revenir au gouvernement. Malgré l'insure du cabinet travailliste, l'avance accordée aux conservateurs par les sondages ne cesse de s'amenuiser. Il ne semble plus possible de pronostiquer à coup sûr, comme c'était le cas il y a six mois, une défaite du Labour aux prochaines élections.

Mme Thatcher tentera de rallier ses troupes

LONDRES (AFP) — La conférence annuelle du parti conservateur, qui s'ouvre aujourd'hui à Blackpool, sera pour les tories l'ultime occasion de serrer les rangs pour mieux se préparer à la prochaine bataille électorale.

Il n'est plus guère de doute possible après la conférence du parti travailliste, qui s'est achevée vendredi: le premier ministre James Callaghan organisera en 1978 des élections générales. La seule véritable incertitude porte sur la date, l'automne paraissant assez probable, à moins que M. Callaghan ne préfère le printemps pour éviter les effets électoralement négatifs d'une reprise en force éventuelle de l'inflation à la fin de l'été.

Le leader conservateur, Mme Margaret Thatcher, va donc avoir la double tâche de conforter l'unité de son parti et de préparer dès maintenant une plate-forme apte à séduire l'électorat. Ce ne sera certainement pas facile. Mme Thatcher élue un peu par hasard à la tête du parti après la défaite électorale de 1974, appartient à l'aile droite conservatrice. Elle n'est jamais parvenue réellement à convaincre les éléments plus modérés ou plus modernistes, dont le porte-drapeau était l'ancien premier ministre Edward Heath, de se rallier à son autorité.

Mais au sein même du cabi-

la conspiration du silence...

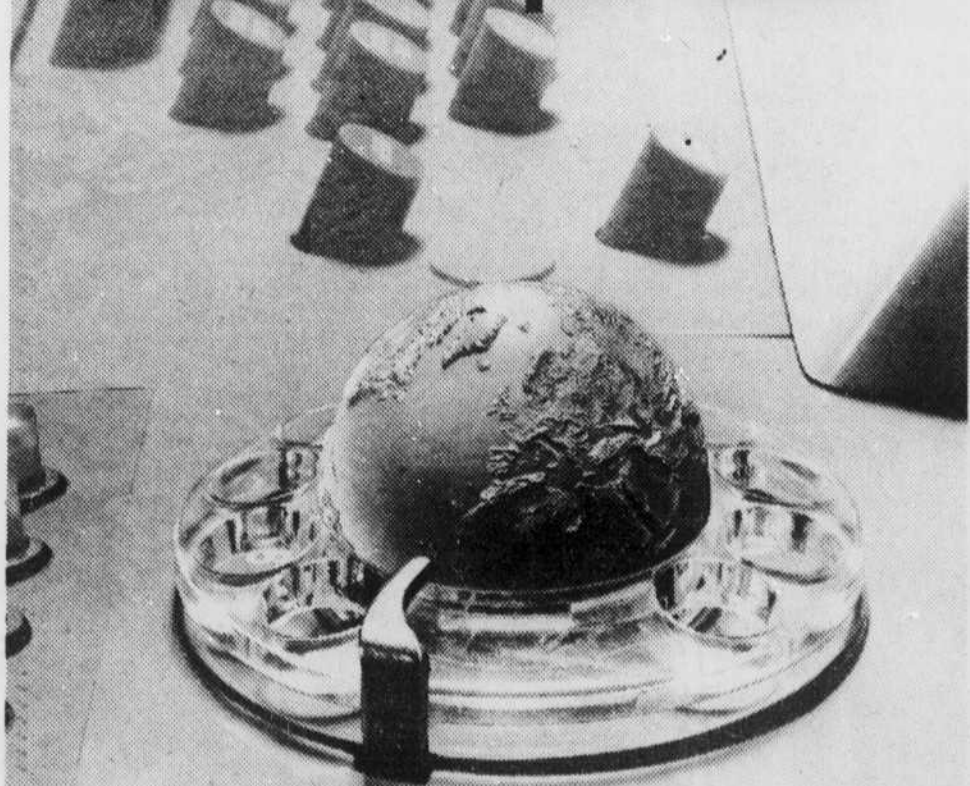


les connaisseurs québécois ne partagent pas leurs secrets.

MARTELL, LE COGNAC LE PLUS VENDU EN FRANCE

Martell

Télexer à Paris c'est une affaire de rien; ça ne coûte que \$2.25*



Teleglobe Canada rapproche les gens et les continents

*Télex d'une minute, de n'importe quel endroit au Canada.

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

LONGPRÉ
MARCHANT
GOUDREAU
DOBUSH
STEWART
HEIN

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

L'AUTHENTIQUE

CHAPEL
d'aujourd'hui
M. Serge Lefrance, s.d.s.
382-4710

Un bilan positif malgré quelques bavures

par Jean-Pierre Tadros

Le Festival international du film 1977 a pris fin hier soir à Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières, où il s'est déroulé simultanément pendant douze jours. Trente films ont été présentés à Montréal et vingt-sept dans chacune des trois autres villes. Trois réalisateurs (Luigi Comencini, Agnès Varda, Bay Okan) et un comédien (José Luis Gomez) sont venus présenter leur film au public (principalement, celui de l'Outremont). Un autre réalisateur, René Féré, a pu rencontrer les journalistes lors d'un bref passage à Montréal, quelques jours avant que le Festival ne commence.

Quant au public, il a suivi assidûment cette nouvelle manifestation cinématographique, pourtant la troisième du genre en l'espace de deux mois à Montréal. La lassitude, si lassitude il y avait, se manifeste plutôt du côté des journalistes et critiques. Car, pour ce qui est du public, il est venu voir en force ce qu'il lui plaisait de voir. Ainsi l'Outremont a-t-il connu des salles comblées durant certaines projections, et des salles nettement moins remplies à d'autres occasions. Qu'est-ce qui a fait alors que certains films aient attiré moins de monde que d'autres? Dans bien des cas, il faut le reconnaître, cela demeure un peu mystérieux.

Car deux films, par exemple, parmi les plus importants de ce festival ne sont malheureusement pas arrivés à faire le plein à l'Outremont. Il s'agit des deux films espagnols: *Pascual Duarte* de Ricardo Franco et *L'esprit de la ruche* de Victor Erice. Est-ce parce qu'ils étaient présentés en version originale avec des sous-titres français, et que les gens sont supposés boudier à Montréal les versions sous-titrées? Si c'est là la raison, on s'attendrait à ce que ces deux films (et en particulier le premier) faits avant tout de silence.

Il faut donc espérer que l'on se montrera plus courageux lors de leur sortie commerciale, car ce sont là deux très grands films. J'ai déjà eu l'occasion de dire la fascination que peut exercer un film comme *Pascual Duarte*. C'est cette même fascination qui saisit à nouveau avec un film comme *L'esprit de la ruche*. Là, pourtant, on n'a plus que deux petites filles qui, à l'occasion d'une projection cinématographique publique, découvrent "Le docteur Frankenstein". La plus jeune reste captivée par ce monstre, et part en quelque sorte à sa recherche. Le fantastique, emprunté à Frankenstein, déteint alors progressivement sur cette petite fille et son entourage. Et c'est par ce biais que l'on apprendra à découvrir lentement tout un uni-

vers baigné irrémédiablement par la mort.

Autant le cinéma espagnol aime à côtoyer le tragique avec violence, autant le cinéma italien arrive à transformer les drames les plus atroces en comédies sublimes. Je pense en particulier au film d'Ettore Scola: *Affreux, sales et méchants*. Avec la précision d'un film documentaire, le réalisateur nous fait pénétrer dans l'univers d'un bidonville. Et avec une férocité qui surprend, on apprend à découvrir ce sous-monde dont la principale caractéristique est de nous renvoyer finalement à nous-mêmes. Car, si la peinture de cet univers est féroce, elle est aussi caricature de notre monde de la consommation et de l'exploitation. Alors on rit, parce que ça fait mal et que c'est drôle; je ne sais pas alors si l'on a vrai-

j'aimerais faire remarquer que ce film a été présenté, doublé en français. Mais lorsque de Sica est apparu sur l'écran et a raconté sa petite anecdote du *Voleur de bicyclette*, on l'a laissé parler en italien. On n'a pas eu le courage de doubler de Sica; et c'est très bien. Car c'est finalement cette même gêne qui devrait se faire sentir lorsque l'on s'apprête à doubler un film.

Un film doublé n'est jamais plus le même film. C'est toute une dimension sonore du film que l'on détruit ainsi; et pas la moindre. Les Italiens, par exemple, ont une façon de s'exprimer, un rythme, un débit qui ne peut absolument pas être rendu en français. Et puis, il existe une langue française propre au doublage de films. Jamais cela n'aura

aucun problème. Mais puisqu'on est en plein dans la question du doublage, signalons que c'est grâce à une permission spéciale du Bureau de surveillance du cinéma que le film australien de Peter Weir, *Pique-nique à Hanging Rock*, a pu être présenté.

C'est que le film était doublé en français, mais le générique, lui, était toujours en anglais. En France, paraît-il, on ne prend pas la peine de traduire les génériques des versions doublées, ce qui est quand même curieux. On doit se féliciter que notre Bureau de surveillance face ainsi diligence. Car un générique, c'est important; sans lui, le film n'existerait pas!

Avant la présentation de *Pique-nique à Hanging Rock*, on a eu droit à la bande-annonce du film. Ce qui est apparu pour le moins curieux. D'ailleurs, la qualité des projections à l'Outremont (et des copies des films) était souvent loin d'être parfaite. Or, s'il est bien un endroit à Montréal où l'on s'attendrait à avoir des projections sans bavures, c'est bien à l'Outremont. Cela illustre malheureusement l'état déplorable dans lequel bien souvent se déroulent les projections cinématographiques commerciales.

Tous les festivals ont leurs petites énigmes; celui de l'Outremont à la sienne depuis samedi soir. Et c'est le film de Rainer Werner Fassbinder, *Maman Kusters s'en va au ciel*, qui nous l'a donnée. Le film qu'on a pu voir se termine en effet d'une façon quelque peu abrupte. Or, dans le programme de l'Outremont, c'est une tout autre fin que l'on nous donne. Mais j'ai comme l'impression, malgré tout, que l'on a bien vu tout le film. La question, cependant, reste posée.

Mais revenons aux films, et à ce *Sebastiane* absolument ennuyeux que l'on a enduré pendant une heure et qui n'est finalement qu'un prétexte pour nous montrer de beaux corps d'hommes nus. Mais à voir le public qui avait littéralement envahi l'Outremont ce

soir-là, il faut bien reconnaître que c'est un film qui a son public. Cela reste cependant du cinéma comme on pouvait en faire il y a dix ans; la seule originalité vient du fait que l'on a remplacé les femmes par des hommes. C'est dire qu'on n'évolue pas bien vite! Très peu apprécié aussi, *Pique-nique à Hanging Rock*, film d'un romantisme écoulé, imprégné d'un érotisme qui n'osera jamais dire son nom, mais qui essaiera féroce-ment de créer une atmosphère tragique sans jamais y parvenir cependant. D'un bout à l'autre, c'est la grande frustration. Restent cependant les très belles images.

Très peu apprécié également, *Le Bus*, de Bay Okan. Voilà en effet un beau sujet qui cède malheureusement un peu trop vite à la fascination des images. Avec une puérilité surprenante, le réalisateur va appuyer longuement sur les effets les plus gros. On connaît trop toute cette imagerie de notre société de consommation, pour qu'un film vienne tout simplement s'amuser à nous la montrer une fois de plus sans chercher à aller plus loin. Mais le film a reçu de nombreux éloges un peu partout dans le monde. Alors peut-être qu'un cinéma naïf est toujours nécessaire.

Finalement, j'ai beaucoup aimé *The Killing of a Chinese Bookie*, de John Cassavetes, avec Ben Gazzara. Voilà un cinéma intelligent, qui colle à la réalité sans jamais tomber dans les clichés. Pour- tant, il n'y a rien de neuf dans ce film, sinon le regard qu'il va porter sur les personnages et ce milieu dans lequel ils évoluent. Film admirable, donc, et qui redonne goût au cinéma. Ce fut la révélation de ce festival, avec cet autre film américain, *Harlan County USA*, de Barbara Kopple, qui est venu justement nous rap- peler la grandeur du documentaire.

Maintenant, monsieur le projectionniste, il ne nous reste plus qu'à vous dire: à l'année prochaine, pour un nouveau départ.



LE FESTIVAL
INTERNATIONAL
DU FILM 1977

ment le temps de se rendre compte de tout le tragique que porte ce rire.

C'est le danger de ce genre de films, mais il faut reconnaître que les Italiens excellent dans ces comédies sociales finalement plus profondes qu'elles n'en ont l'air. *Mon Dieu, comment suis-je tombée si bas?*, de Luigi Comencini, décrit pour sa part le monde de la grande bourgeoisie du début du XXe siècle; monde qui se laisse bercer par les paroles du grand poète et tribun D'Annunzio. Mais, là aussi, Comencini se plaira à faire la caricature — et quelle caricature! — de cet univers en pleine décadence en utilisant la technique du feuilleton romantique. La parodie devient alors étonnamment cruelle.

Le charme du cinéma italien, finalement, vient de ce qu'il arrive à détendre par le rire tout en demeurant profond et tragique. Comme, par exemple, cet autre film d'Ettore Scola que nous a aussi présenté le festival: *Nous nous sommes tant aimés*. On raconte ici l'histoire de trois amis, tout au long de trente années, en utilisant comme référence l'histoire même du cinéma italien. Ce qui séduit alors dans ce film, d'une drôlerie remarquable, c'est sa structure même, ses fréquents recours à l'histoire du cinéma et cet hommage discret mais émouvant à de Sica (que l'on verra d'ailleurs brièvement) et à son *Voleur de bicyclette*. Au passage,

été plus évident que lors de ce festival, alors que nous avons eu l'occasion de voir plusieurs films doublés en quelques jours. Et c'est toujours la même langue que l'on retrouvait, que le film se passe dans un bidonville près de Rome, dans un milieu bourgeois du début du XXe siècle, ou alors en Suède.

Et ce qui est encore plus grave, c'est que ces films doublés ne nous renvoyaient pas à une réalité qui est nôtre (donc qui aurait été neutre) mais à une réalité tout aussi étrangère que celle du film mais différente, puisque c'est du français parisien qu'on y parle. Alors on voit des films qui se passent en Italie, en Suède ou ailleurs dans le monde; mais la langue parlée, elle, nous renvoie à Paris.

Vous comprendrez alors que ce genre de films doublés vous demandent un petit effort d'adaptation. A moins, naturellement, qu'il s'agisse d'un film comme *Un flic sur le toit* du suédois Bo Widerberg, assez insignifiant en soi pour que la question de la langue ne pose



Société Canadienne du Cancer

LES SPORTS avec CLAUDE MAILHOT

17h.45 à 18h.30



dernières nouvelles
entrevues avec personnalités
opinion du public.



L'Amérique du Sud de CPAir

La seule liaison sans escale depuis le Canada

Voici votre chance de voir un continent qui vous attire depuis longtemps. Partir avec CPAir pour l'Amérique du Sud, c'est partir content de pouvoir bien voyager.

Le vendredi, nous faisons Toronto-Lima sans escale. Il suffit de vous rendre à Toronto par l'un de nos vols quotidiens pour prendre cette correspondance.

Profitez de nos liaisons de Lima à Santiago et Buenos Aires, ainsi que des correspondances d'autres lignes aériennes vers Rio de Janeiro et São Paulo.

Aventure sud américaine IT7CP1AS01

Découvrez les charmes de Buenos Aires. Vous séjournerez quatre nuits dans cette splendide ville de l'Argentine. Une intéressante visite de trois heures vous permettra de mieux en apprécier les attraits.

Cinq nuits à Rio de Janeiro. Excursion de quatre heures dans la ville et jusqu'au fameux Pain de sucre, d'où vous aurez une vue spectaculaire de "la plus brésilienne de toutes les villes du Brésil".

Trois nuits à Lima, la Cité des Rois. Vous aurez le temps d'explorer le Lima moderne et le Lima de



l'époque coloniale, et de rencontrer des gens d'une étonnante gaieté.

Toujours au Pérou, vous passerez deux nuits à Cuzco. Vous visiterez aussi Machu Picchu, où vous admirerez les vestiges de cette fabuleuse ville perdue de l'empire inca.

Depuis Montréal, le prix de \$1 525 comprend le tarif aérien aller-retour établi pour un groupe minimum de dix personnes formé à votre intention,



les correspondances en autocar entre votre hôtel et l'aéroport, les taxes hôtelières, les visites et excursions prévues, l'hébergement (14 nuits, deux personnes par chambre) et les petits déjeuners continentaux.

C'est votre chance qui passe... saisissez-la!

Appelez votre agent de voyages. Ou encore, CPAir: 931-2233 si vous êtes dans la région de Montréal et 237-1380 si vous êtes dans la région d'Ottawa. (Dans certaines parties du Québec, on peut composer 1-800-361-8026 sans frais d'interurbain). Bon voyage!

Partez content
CPAir

*Ce prix, qui peut être modifié, tient compte des tarifs hors saison, mais il ne comprend pas la taxe canadienne de transport jusqu'à concurrence de \$8 par personne.



Sur l'emplacement de la maison du sculpteur Victor Chénier, érigée vers 1844, se trouvait un moulin à vapeur détruit en 1837. En effectuant des travaux, les employés de la ville de Longueuil auraient mis à jour un mur des fondations de ce moulin. (Photo Claude Beaugrand-Champagne)

Vestiges retrouvés d'un moulin à vapeur de 1827

En effectuant des travaux d'élargissement de la rue du Bord-de-l'eau, les employés de la ville de Longueuil ont mis à jour une partie d'un mur de pierres.

Désormais habitués à trouver dans le vieux quartier des vestiges de bâtiments disparus, l'administration municipale a demandé au ministère des Affaires culturelles d'examiner ces vestiges afin de les évaluer et de trouver leurs origines. L'archéologue Cornélius Kirjan a effectué un examen de ces vestiges et son rapport est attendu d'ici quelques jours.

Toutefois, selon les recherches entreprises par la Société d'histoire de Longueuil, ce mur en pierres pourrait appartenir à un moulin à vapeur qui aurait été construit au début du XIXe siècle, sur l'emplacement d'un moulin à vent. Dans son histoire de Longueuil, Joseph-Louis Vincent affirme qu'il a été construit vers 1827.

Un document d'archives de la collection Baby, à l'Université de Montréal, permet de croire que ce moulin existait en 1823. Il s'agit d'un bail fait par la baronne de Longueuil, Marie Lemoine, à Samuel Hudson et William Burton et faisant spécifiquement référence à un moulin à vapeur.

Ce moulin consistait en un bâtiment de trois étages en pierres, d'une centaine de pieds de longueur sur une quarantaine de largeur avec une aile s'avancant vers le fleuve pour y loger un moulin à carder, et une autre à l'arrière pour y loger les bouilloires. Le moulin contenait quatre moulages à farine. Apparemment, il fut détruit en 1837, année du soulèvement des Patriotes. On ne sait pas s'il y a une relation entre les deux événements.

D'autre part, à proximité du mur mis à jour, se dresse une maison attribuée au sculpteur Victor Chénier, frère du patriote J.O. Chénier. Elle aurait été construite en 1844, en quatre rangs de briques.

En elle-même, selon la Société d'histoire de Longueuil, la maison de Victor Chénier pourrait faire l'objet d'un classement. Les découvertes récentes dans le sous-sol ajoutent à la valeur historique de l'emplacement. Autrefois, une petite rivière se jetait dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la rue Saint-Antoine, approximativement. Au cours de l'histoire de Longueuil, plusieurs moulins ont été construits sur ses rives.

Le ministre des Affaires culturelles vient de classer à titre de monument historique la maison Girardin, Avenue Royale, à Beaufort.

Il s'agit d'une maison construite en plusieurs étapes entre 1673 et 1735. "En plus de posséder un intérêt architectural et didactique exceptionnel pour le Québec, cette maison de l'Avenue Royale est un bel exemple des constructions d'esprit français du XVIIIe siècle: ses deux cheminées de pierre et sa boiserie font de la maison Girardin une habitation rurale de l'époque", peut-on lire dans le communiqué du ministère.

En voilà une de classée et en principe sauvée. Mais, on attend toujours les explications du ministère des Affaires culturelles au sujet de la maison attribuée à Montcalm, à Giffard non loin de Beaufort.

Cette maison, qui aurait servi de quartier général à Montcalm avant la bataille des Plaines d'Abraham, en 1759, a été démolie récemment bien qu'elle se soit trouvée dans l'aire de protection d'un monument historique, la maison Edouard T. Parent, rue de Lisieux.

Cette aire de protection n'aurait pas encore été homologuée bien que la maison Parent ait été classée en 1965, bien avant l'adoption de la Loi des biens culturels où, pour la première fois, le concept d'une aire de protection ac-

patrimoine

par ALAIN DUHAMEL

quérail force de loi.

Le ministre des Affaires culturelles se propose de classer, à titre de monument historique, la maison Taschereau, rue Notre-Dame, à Sainte-Marie-de-Beauce.

Il s'agit d'une maison en pierres sur pièces, construite vers 1810 et habitée depuis par la famille Taschereau. Plusieurs personnes de cette famille sont devenues célèbres: Jean-Thomas Taschereau (1778-1832) la fit construire. Il était l'un des fondateurs du journal "Le Canadien". Jean-Thomas Taschereau fils (1814-1893) devint juge de la Cour suprême du Canada. Elzéar-Alexandre Taschereau, né dans cette maison en 1820, fut l'un des fondateurs de l'université Laval et devint le premier cardinal canadien. Enfin, un premier ministre du Québec, Louis-Alexandre Taschereau, séjourna dans la maison familiale.

Le Conseil municipal de Montréal a été saisi en première lecture de deux projets de modifications aux règlements de zonage de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Tous les deux sont destinés à favoriser des initiatives originales, hors les règlements ordinaires, mais conformes aux objectifs généraux de l'administration municipale à l'égard de ce quartier longtemps négligé.

Le premier projet vient contribuer à la réalisation d'un ambitieux projet de recyclage des entrepôts, entrepris par la Société immobilière du Cours Le Royer. Les travaux de recyclage prévoient l'établissement de magasins au rez-de-chaussée et au sous-sol et l'aménagement d'habitations aux étages supérieurs. Le recyclage envisagé à l'entrepôt de la rue Saint-Dizier n'entre pas dans les normes d'occupation de la ville.

"Le Service de l'habitation et de l'urbanisme, ayant pour objectif de favoriser la réanimation de l'arrondissement historique par de l'habitation et d'y conserver les bâtiments, croit qu'il est justifié de ne pas exiger que l'implantation de ce bâtiment soit réduite..." peut-on lire dans les notes explicatives du projet d'aménagement.

Voir page 16: Patrimoine

L'équipe de "Femme vivante" vous invite à la "vraie vie des masquées"

"Le mari est parti tôt à sept heures et demie, les enfants jouent dehors à qui sera le plus fort, pis moi j'm'ennuie dedans ma vie... Des fois j'ai envie d'm'envoyer en l'air, d'être femme avant d'être mère."

C'est la chanson thème de "La vraie vie des masquées", une pièce écrite, mise en scène et jouée par des femmes de Saint-Bruno, pièce qui brosse un tableau de la femme de banlieue, de ses aspirations, de son isolement, de son désir de s'en sortir.

Jouée en première cet été, la pièce lancera le programme d'automne de *Femme vivante*. Ce programme, subventionné par le ministère de l'Éducation et mis sur pied par le service de l'éducation des adultes de la CECM, est offert à toutes celles désireuses de faire le point.

Après s'être situées face à elles-mêmes, face à leur milieu et à leur contexte social, les participantes se partagent de l'information sur le travail à l'extérieur, le retour aux études, l'engagement social, la vie à la maison, pour ensuite étudier ensemble des éléments de solution et envisager des possibilités d'action, tant sur le plan personnel que collectif.

L'équipe de *Femme vivante* vous invite à "La vraie vie des masquées", qui sera présentée trois fois à une semaine d'intervalle: le mercredi 19 octobre, à 20 h 00, au Centre Calixa-Lavallée, 4444 est, boul. Henri-Bourassa; le mercredi 26 octobre, à 20 h 00, au Centre Pierre-Dupuy, 2000, rue Parthenais et le mercredi 2 novembre, à 20 h 00, au Centre Saint-Henri, 4115 ouest, rue Saint-Jacques.

L'entrée est libre et après chacune des représentations les animatrices de *Femme vivante* recueilleront les réactions et donneront des informations sur le programme d'automne. Les intéressées pourront s'inscrire sur place. Les frais d'inscription sont de \$6 pour 10 rencontres de trois heures chacune. Pour plus de renseignements, 273-0481.

Le Conseil consultatif fédéral de la situation de la femme s'inquiète du ton nettement tendancieux et du manque d'objectivité d'un document qui a servi de base aux modifications récentes à la Loi sur l'assurance-chômage.

La vice-présidente du Conseil, Mme Monica Townsend, a déclaré à l'assemblée générale de cet organisme, qui avait lieu la semaine dernière à Moncton, que le rapport de la Commission canadienne de

l'emploi et de l'immigration du Canada renferme, au sujet des femmes, "des affirmations incroyables et sans fondements statistiques". En plus, ce rapport rendu public en février dernier par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Bud Cullen, projette une image trompeuse de la femme prestataire laissant entendre que celle-ci abuse du Régime de l'assurance-chômage.

D'autre part, le CCSF a reçu un certain nombre de plaintes de femmes qui se disent victimes de discrimination quand elles demandent ou reçoivent des prestations d'assurance-chômage.

Les membres du Conseil ont proposé à l'unanimité que le CCSF fasse des représentations auprès du gouvernement fédéral. Le Conseil a voté, en second lieu, de poursuivre l'étude de ce document afin de donner justice aux femmes dans le domaine de l'assurance-chômage.

Au cours de cette même assemblée, le Conseil consultatif de la situation de la femme a annoncé qu'il va entreprendre, en collaboration avec l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie — qui représente 128 compagnies à travers le Canada — une importante étude sur l'intégration de la femme au marché du travail.

Aujourd'hui, plus de 45% des Canadiennes adultes occupent un emploi à l'extérieur de leur foyer. De récentes études sur la participation des femmes à la population active remettent en question l'hypothèse longtemps tenue selon laquelle les femmes qui travaillent sont généralement des "travailleurs secondaires" ayant seulement un faible attachement à la population active. On veut fouiller cette question et bien d'autres encore se rattachant au travail de la femme.

L'Association des compagnies d'assurance-vie espère que cette étude produira un profil socio-économique des femmes, susceptible d'aider les compagnies d'assurance-vie dans la formulation de leur plan pour les 10 prochaines années.

Bravo aux organisateurs du

NETTOYEUR P. M.

Service d'une heure ou comptoir
8309 ST-DENIS
381-1322

féminin pluriel

par RENÉE ROWAN



congrès de l'Union des conseils de comités qui avait lieu à Montréal au début d'octobre! Au lieu des traditionnels défilés de mode, des visites de la ville en autobus ou des séances de magasinage, on a eu l'idée d'offrir aux femmes des congressistes l'occasion d'une réflexion sur des sujets les intéressant de façon particulière. Pour ce faire, on a fait appel à la collaboration du Conseil du statut de la femme.

Plus de 450 femmes ont participé au travail en commission portant sur la femme et la loi, la femme et son enrichissement personnel, la femme collaboratrice de son mari. Une quinzaine d'animatrices et de personnes ressources ont prêté leur concours à cet après-midi d'échanges et d'information.

Les réactions à cette initiative ont été très positives et immédiates. A la plénière du congrès, les femmes ont fait des recommandations réclamant que cette activité d'une demi-journée soit non seulement reprise l'année prochaine, mais étendue à une journée complète.

"Mon dieu que c'est précieux ces échanges! Ça ne m'était encore jamais arrivé!" commentait l'une des participantes à l'issue de cette rencontre qui regroupait des femmes de 30 à 60 ans. La plupart d'entre elles n'appartenaient à aucune association ou regroupement féminin. La rencontre a permis à plusieurs de découvrir qu'elles ne sont pas seules dans leur recherche d'une identité propre et que les difficultés et problèmes

qu'elles vivent sont ceux de toutes les femmes.

Le dernier long métrage de Mireille Dansereau, *Famille et variations*, une production de l'Office national du film pour le programme Société nouvelle, était présenté, ces jours derniers, lors de la "Quinzaine des femmes", au centre d'essai Le Conventum.

Les personnages principaux, soit trois couples, deux jeunes femmes séparées et trois enfants venant de familles désunies, décrivent par leur témoignage le cycle de la vie en famille. Malgré les nombreuses implications sociales, ainsi que la collaboration de la psychothérapeute familiale Claire Leduc, *Famille et variations* n'est pas un constat scientifique, ni même sociologique, mais un regard humain et intuitif, une remise

en question vécue et ressentie par ces gens qui ont accepté simplement de faire le point sur leur vie.

A travers cinq tableaux très différents, Mireille Dansereau fait le tour d'horizon des possibilités et solutions de rechange à la vie en famille. Plusieurs thèmes, dont celui de l'euthanasie pour Francine et Léon, parents d'un enfant handicapé, celui de la commune en tant que solution à la famille traditionnelle, celui des femmes séparées redevenues filles-mères, se greffent à ce voyage au cœur des familles et de leurs émotions.

A la lumière de leurs réflexions et de leurs choix, les personnages pronent une seule chose: la remise en question de certaines valeurs qu'ils jugent périmées en vue de l'amélioration de la qualité de la vie. Si *Famille et variations* semble parfois être une mise en accusation de certaines structures familiales, ce film se veut avant tout un instrument de réflexion pour chaque famille qui en fera l'expérience. Intervenant dans la forme et non dans le fond, Mireille Dansereau laisse chacun tirer ses conclusions sur une situation qui, en fin de compte, affecte tout le monde.

MAISON DE BEAUJEU

DÉJEUNERS D'AFFAIRES

LE MIDI
SUR SEMAINE

320 est, rue notre dame
861-0876

POURQUOI CHAUFFER L'EXTÉRIEUR ?

Pour votre maison, cottage ou salle de jeux, les foyers norvégiens Jotul sans aucune installation spéciale.

VOICI UN APERÇU DU CHAUFFAGE RÉSIDUEL. TIEL PAR ANNÉE 100,000,000 B.T.U.

Si vous chauffez totalement à:	Votre coût du chauffage par année sera	
	JOTUL	ÉPARGNEZ AVEC JOTUL
électricité	\$586	\$180
huile	\$440	\$180
au bois standard	\$270	\$180

CECI RÉSOUT BIEN DES PROBLÈMES DE CHAUFFAGE AUX PROPRIÉTAIRES — RENDREMENT — SÉCURITÉ — ÉCONOMIE — INDÉPENDANCE

(basé sur les tarifs courants du chauffage)

ÉQUIPEMENT DE LUXE INC.
(Importateurs exclusifs au Canada)
8026 Jarry est, Montréal, 354-1155
330, St-Roch, Québec 529-2911

«FRANCHISEMENT»

«J'ai droit à l'assurance-chômage...»



«Comme prestataire, j'ai droit à l'assurance-chômage. C'est une assurance que j'ai payée tout le temps que j'ai travaillé, pour me protéger si jamais je perdais mon emploi. Ça fait plusieurs années que je travaille, plusieurs années que j'y contribue. Maintenant que je me retrouve sans emploi, j'ai le droit de retirer des prestations pendant que je cherche du travail.

«J'ai le droit qu'on m'explique courtoisement mes droits et mes obligations. J'ai aussi le droit qu'on m'aide à trouver un emploi qui me convient. En tant que contribuable, je participe à la mise en place des services d'emploi du gouvernement. Et j'ai le droit d'en bénéficier!»

«...l'assurance-chômage comporte aussi des obligations.»



«Comme agent d'assurance-chômage, je sais que vous y avez droit, mais à certaines conditions. Vous devez avoir perdu votre emploi après avoir contribué au Régime pendant le nombre requis de semaines de travail, rester disponible pour travailler et faire des démarches

actives dans le but de trouver un emploi. Si vous remplissez toutes ces conditions, vous avez en général le droit de retirer des prestations d'assurance-chômage. Mais votre droit aux prestations dépend en grande partie de vos efforts pour trouver du travail.

«Inscrivez-vous immédiatement après avoir cessé de travailler. Si vous tardez à le faire, vous risquez de perdre des prestations.

«Déclarez la totalité de vos revenus de travail. Si vous recevez des prestations auxquelles vous n'avez pas droit, vous devrez plus tard les rembourser en entier.

«Inscrivez-vous à un Centre de Main-d'œuvre du Canada. Nos

conseillers vous feront connaître les postes disponibles et vous aideront dans votre recherche d'un emploi.

«Conservez la liste de vos entrevues. Nous pouvons vous demander le nom des employeurs visités ainsi que le résultat de vos démarches pour ensuite vérifier vos déclarations. (Les contrôles font partie de nos obligations à nous).

«Toucher des prestations d'assurance-chômage, c'est un peu comme être payé pour se chercher un nouvel emploi. En tant qu'organisme gouvernemental, nous n'avons pas seulement le droit mais aussi le devoir d'exercer des contrôles pour empêcher les abus.»

L'assurance-chômage: pour ceux qui cherchent à travailler

Emploi et Immigration Canada

Bud Cullen
Ministre

Employment and Immigration Canada

Bud Cullen
Minister

crée par la fusion de la Commission d'assurance-chômage et du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

vient de paraître

par Angèle Dagenais

au Presses de l'Université Laval:

Le numéro 21 des "Cahiers d'Histoire de l'Université Laval" est consacré à l'histoire du Séminaire de Québec de 1685 à 1760 par Noël Baillargeon. Conçu en deux parties, ce volume traite d'abord de la destruction de l'œuvre de Mgr de Laval, premier évêque de Québec et de ses démêlés avec son successeur, Mgr de Saint-Vallier. "La vie interne du Séminaire de Québec, son rôle, ses multiples réalisations, de 1685 à la conquête du Canada en 1760, ont fait l'objet de la seconde partie du présent ouvrage. Car Mgr de Saint-Vallier, s'il réussit à détacher les cures et le chapitre du Séminaire, n'osa point ou ne put lui enlever la formation des aspirants au sacerdoce... ni rompre les liens qui l'unissaient au Séminaire des Missions-Étrangères de Paris." Le Séminaire de Québec envoya en effet plusieurs de ses prêtres comme missionnaires en Acadie et en Louisiane. *Le Séminaire de Québec de 1685 à 1760* par Noël Baillargeon, 460 pages, \$18.

La revue critique de l'année littéraire au Québec publiée chaque année par les PUL, intitulée *Livres et auteurs québécois 1976* vient tout juste de paraître. Publiée sous la direction d'un groupe de professeurs du département des Littératures de Laval, cet ouvrage fait le bilan de la production littéraire de l'année dans les différents genres: romans, récits, contes et nouvelles, théâtre, poésie, essais et critiques littéraires. En plus des comptes rendus critiques, cet ouvrage comporte une bibliographie et des renseignements sur les prix littéraires, thèses soutenues dans les universités, adresses des maisons d'édition, etc. qui en font un guide sûr et précieux pour tous ceux qui s'intéressent à la littérature et aux lettres d'ici. *Livres et auteurs québécois 1976*, 448 pages, \$10.

Les PUL viennent de rééditer le *Traité du Domaine* rédigé par Jean Bouffard en 1921. Avocat de profession, Jean Bouffard a agi comme conseiller légal au ministère des Terres et Forêts pendant 25 ans et fut professeur de législation domaniale à l'Université Laval, 10 ans. Quand on se représente que les différentes législations qui ont été dans notre province publiées, tant sous le régime français que sous le régime anglais, sont un peu comme les couches géologiques qui composent les terrains, à savoir qu'elles ne se superposent pas exactement, qu'elles ne se complètent pas toujours, et qu'elles sont quelquefois en discordance, on se fait une juste idée des recherches et de l'étude que l'auteur du *Traité du Domaine* s'est imposées, lit-on dans l'avant-propos signé Paul Lachance. *Traité du Domaine* par Jean Bouffard, 230 pages, \$15.

Les éditions La Presse:

Rédigé par un psychiatre et une criminaliste, l'ouvrage *L'attentat sexuel contre les enfants* jette un regard nouveau sur ce fléau omniprésent dans notre société. L'attentat à la pudeur des enfants est un problème qui touche toutes les couches de la société. De plus, l'importance grandissante vouée à la protection de l'enfance et l'éclatement de scandales sur l'utilisation des enfants à des fins pornographiques montrent à quel point cet ouvrage tombe à point. Ce livre définit la pédophilie (amour des enfants), explique le point de vue légal et les sanctions prévues par le Code criminel et renseigne les parents et les éducateurs sur la façon de prévenir ces crimes sordides. *L'attentat sexuel contre les enfants* par Yves Lamontagne, m.d. et Célyne Lacerte-Lamontagne, 128 pages, \$4.95.

aux Editions de l'Étincelle:

Le *manuel de survie dans le Grand Nord* publié avec le concours du ministère des Affaires indiennes et du Nord s'adresse non seulement à ceux qui projettent une excursion ou qui survolent les régions polaires mais également à ceux qui vont en forêt pour le ski de fond, la chasse, la pêche ou la randonnée. Il décrit tout ce qu'il faut savoir pour faire face à des situations d'urgence dans un terrain isolé au climat hostile: comment vaincre la douleur, le froid, la faim, la soif, la fatigue, le désespoir et

la solitude. Ce volume explique les techniques de premiers soins, la façon de construire tipis, igloos et abris de toutes sortes; il montre aussi comment trouver eau et nourriture, comment faire de façon efficace des signaux sol-air et comment construire un feu de camp. *Manuel de survie dans le Grand Nord*, traduit par le service de Traduction du ministère des Affaires indiennes, 104 pages, \$3.95.

aux Editions Héritage:

Le co-fondateur de Télé-Métropole avec Alexandre DeSève Paul L'Anglais qui est toujours président du conseil d'administration de cette institution vient de consacrer dans un volume intitulé *Ma belle époque*, une première tranche de ses souvenirs. Il y relate les événements qui ont marqué les 20 premières années de sa vie passée dans la région de Québec où il est né en 1907. M. L'Anglais a touché au cours de sa carrière à tous les domaines du monde du divertissement par l'électronique: radio, cinéma, télévision (en tant qu'administrateur, publiciste, directeur, producteur et réalisateur). *Ma belle époque* par Paul L'Anglais, 176 pages, \$5.95.

aux Editions Parti Prié:

Au temps du "boxa" de Léonard Bernier de Hauterive est un petit chef-d'œuvre de littérature populaire, d'histoires de chantiers, racontés de bûcherons, témoignage vibrant d'une époque pas si lointaine, les années 30. Il présente ainsi son volume: "Ce que je raconte dans ces pages est arrivé à une époque où la vérité était encore la même partout "sur les bords du grand fleuve". (...) j'étais alors destiné à devenir un bon bûcheron, comme toute ma famille (...). Dans plusieurs de mes contes, il est question de poux et de dignité; c'est que durant ce temps de ma vie je n'ai jamais hiverné dans un seul camp de bûcherons où il n'y eut pas de poux! pourtant je n'ai jamais vu un seul bûcheux digne de ce nom qui se soit gratté ou passé le peigne fin en face de ses compagnons, car se gratter ou se peigner c'eût été avouer une indignité". Rappelons que le mot "boxa" vient de l'anglais "buck-saw", sciote. *Au temps du "boxa"* par Léonard Bernier, 96 pages, \$6.

L'enfant terrible de la "contre-culture", Denis Vanier publie chez Parti Prié, *Comme la peau d'un rosaire*, véritable coup de poing à la poésie, provoquant et tortueux: "du tatouage au délire, toute la poésie éclate..." Dans ses deux préfaces, Paul Chamberland décrit la force de cette poésie comme une "écriture sismochirurgicale qui télescope les transitions", etc. *Comme la peau d'un rosaire* par Denis Vanier, 62 pages, \$5.

La petite barbe ou "Umikadlak" est le récit de 40 ans de vie dans le Grand Nord au milieu des Inuit d'un ecclésiastique, le père André Steinmann. Après huit jours de voyage à travers l'Atlantique, il arrive le 19 juillet 1938 à Wakeham Bay avec une petite barbe, ce qui lui valut son surnom de "umikadlak" qu'il a toujours gardé même s'il ne porte plus la barbe aujourd'hui. Ce livre constitue à sa façon un document historique sur les Inuit de Koartak, Ivuyivik, Sugluk, Povungnituk, etc. ces lieux ingrats et attachants aux noms étranges.

aux Editions internationale

Alain Stanké:

La nouvelle collection de livre de poche intitulée *Québec 10/10* se propose de présenter les œuvres intégrales de tous les auteurs confirmés de la littérature québécoise. Deux premiers titres illustrent bien les intentions de l'éditeur: il s'agit de *Lendemain de conquête* de l'abbé Groulx et d'*Un homme et son péché* de Claude-Henri Grignon. Grâce à la collaboration de la fondation Groulx, l'éditeur sera en mesure de publier de nombreux écrits du célèbre Chanoine. Ainsi suivront trois tomes de *Notre maître le passé*. Stanké annonce également la parution de *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy.

Les éditions A-S. prévoient publier un titre par mois dans la collection Québec 10/10 (dix sur dix).

Zubin Mehta au pupitre

Le bicentenaire de la Scala de Milan

MILAN (Reuter) — Une représentation de "Don Carlos", de Verdi, constituera le lever de rideau d'une saison d'opéras, de concerts et de ballets qui, pendant un an, marquera le bicentenaire de la Scala de Milan.

Esquissant le programme de cette saison exceptionnelle, Carlo Maria Badini, administrateur du Théâtre, a déclaré au cours d'une conférence de presse que treize opéras classiques (dont six de Verdi) seront représentés, outre 12 concerts symphoniques, neuf ballets, le tout couronné par le requiem de Verdi exécuté dans une église de Milan.

La saison commencera, comme chaque année, le 7 décembre, fête de Saint-Ambroise, patron de Milan. Au lieu de prendre fin comme d'habitude en mai l'année suivante, elle se prolongera jusqu'à la fin décembre 1978.

C'est sur un concert symphonique que la Scala de Milan ouvrira ses portes le 2 août 1978.

Claudio Abbado, directeur artistique du théâtre lyrique, dirigera "Don Carlos". Les autres œuvres de Verdi qui seront représentées sont "Le bal masqué" (mis en scène par Franco Zeffirelli), "Le trouvère" et les opéras moins connus "I masnadieri", "La force du destin" et "Simon

Boccanegra".

Deux œuvres du Puccini seront jouées: "Madame Butterfly" et "Manon Lescaut". Figureront également au programme lyrique "L'enlèvement au Sérail" de Mozart et "Tristan et Yseult" de Richard Wagner.

Invité au bicentenaire, l'opéra de Vienne interprétera "Fidelio" de Beethoven, sous la direction de Leonard Bernstein.

Parmi les chanteurs qui se produiront dans ces opéras figureront les Américains Shirley Verrett et Sherril Milnes, les Russes Nikolai Ghiaurov, Yelena Obraztsova et Yevgeny Nesterenko, les Espagnols Montserrat Caballé, Plácido Domingo et Jose Carreras, et les Italiens Mirella Freni et Luciano Pavarotti.

L'orchestre de la Scala sera dirigé par — outre Claudio Abbado et Leonard Bernstein — Carlos Kleiber, Zubin Mehta et Georges Prêtre.

La Galerie Martal présente jusqu'au 22 octobre une exposition des œuvres d'Albert Dumouchel. Cet artiste, père de la gravure québécoise, est représenté dans cette exposition par un choix minutieux de peintures, gravures et dessins, de diverses époques de sa carrière.

Ecole des
Hautes Études
CommercialesAffiliée à
l'Université de Montréal

HEC

En collaboration avec
le Centre d'études et de formation
sur les avantages sociaux (CEFAS)

Cours de base sur les avantages sociaux

Un programme intensif en résidence à l'intention du personnel cadre (des organismes privés, syndicaux et publics) qui oeuvre dans le domaine des avantages sociaux

Horaire

Session I	du 21 au 25 novembre 1977
Session II	Les régimes de l'État et les assurances collectives du 13 au 17 février 1978
Session III	Le régime de rentes du 17 au 21 avril 1978
	Les divers aspects des régimes privés

Contenu

- Exposés donnés par des praticiens
- Séjour en résidence permettant la mise en commun des expériences
- Un coordonnateur en la personne du directeur du CEFAS

Date limite d'inscription: le 21 octobre 1977

Renseignements: (514) 343-4497

École des Hautes Études Commerciales
Centre de formation et de perfectionnement en administration
Programmes de développement des gestionnaires
5780 avenue Decelles, porte 420
Montréal H3S 2C7

L'Orient de CPAir

Vancouver-Tokyo sans escale, les mardi, mercredi, vendredi et dimanche en 747. Sauf le mardi, seul CPAir peut vous transporter ensuite jusqu'à Hong Kong à bord du même avion.



Si vous voyagez par affaires, envolez-vous avec nous... Partez content. Chaque jour, notre vol de 7h30 décolle de Dorval à destination de Toronto.

Vous pouvez poursuivre votre route directement à Vancouver ou prendre notre excellente correspondance 747 sans escale du matin vers Vancouver. Et tôt l'après-midi, vous franchissez l'étape Canada-Orient: vol sans escale en 747 vers Tokyo.

Chacun de nous s'emploie, dans toute la mesure du possible, à rendre votre voyage agréable. Depuis le préposé aux réservations jusqu'au commandant, en passant par le mécanicien et notre personnel de bord, qui vous sert de délicieux repas. Et tant d'autres que vous ne voyez jamais.



Forfait excursion en Orient IT7CPINK-02

C'est le temps de découvrir, à bon prix, les charmes de l'Orient: Tokyo et sa Place du palais impérial; Hong Kong, la ville des aubaines; Bangkok et ses centaines de temples; Singapour et ses nombreux endroits fascinants.

A compter de \$1839*. Prix qui comprend le tarif aérien aller-retour établi pour un groupe minimum de dix personnes formé à votre intention, les correspondances entre l'hôtel et l'aéroport, les taxes hôtelières, deux repas par jour, des visites et des excursions, ainsi que l'hébergement (19 nuits dans les hôtels, deux personnes par chambre).

*Ce prix peut être modifié et il ne comprend pas la taxe canadienne de transport jusqu'à concurrence de \$8 par personne.



Appelez votre agent de voyages. Ou encore, CPAir: 931-2233 si vous êtes à Montréal (dans certaines régions, composez 1-800-361-8026 sans frais d'interurbain). Bon voyage!

Partez content
CPAir

l'hélicoptère CHL

La seule station francophone
qui vous donne la circulation
d'un hélicoptère



Denis Niquette et Suzanne Mongeau,
reporter pilote

tous les matins de 6h30 à 9h00
toutes les après-midi de 15h30 à 18h00

AAMCO
TRANSMISSIONS

C'est toujours
ce SACRÉ Charlemagne
qui vend la peinture au meilleur prix

CHL

Soyouz-25 n'a pas réussi à s'arrimer

MOSCOU (Reuter) — La mission Soyouz-25, le vaisseau spatial soviétique lancé dimanche avec deux hommes à bord a échoué, hier, a annoncé l'agence TASS.

Les autorités soviétiques ont indiqué que la manœuvre d'amarrage prévue avec la station Salyout-6, placée sur orbite terrestre le 29 septembre, n'aurait pas lieu en raison de difficultés imprévues.

Les deux cosmonautes, le lieutenant-colonel Vladimir Kovalyov, commandant de bord, et l'ingénieur de vol Valery Ryoumine, se préparaient en conséquence, hier soir, à regagner la terre.

Après le lancement de Soyouz-25, qui n'avait pas été annoncé à l'avance, dimanche à 03 h 40 GMT au cosmodrome de Baïkonour, en

Asie centrale soviétique, on pensait qu'ils tenteraient peut-être de battre le record d'endurance dans l'espace, qui appartient aux Américains avec quatre-vingt-quatre jours.

TASS indique que la décision de décommander la manœuvre d'amarrage a été prise alors que Soyouz-25 et Salyout-6 se trouvaient à 120 mètres l'un de l'autre, à la suite de "certaines déviations par rapport à la procédure projetée pour l'amarrage."

La manœuvre, précise TASS, avait commencé à 07 h 09 (04 h 09 GMT) avec le rapprochement automatique de la capsule et de la station.

TASS ne précise pas la nature des ennuis qui ont fait décommander l'amarrage, et ajoute que Salyout continue de tourner autour de la terre.

PATRIMOINE

Suite de la page 13

Cet immeuble, construit vers 1825 ainsi que d'autres en bordure des rues Le Royer, Saint-Sulpice, de Brésoles et Saint-Dizier, appartenait aux religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu, jusqu'à ce que la Société immobilière du Cours Le Royer les achète. La Société se propose de faire vivre quelque 250 familles à l'ombre de l'église Notre-Dame.

Le second projet d'amendement favorise la construction d'un immeuble entre deux murs aveugles, rue Saint-Paul, entre la place Jacques-Cartier et la rue du Marché-Bonsecours.

Il s'agit d'une construction neuve sur un emplacement inoccupé. Le Service de l'habitation et de l'urbanisme dit s'être assuré que le nouvel immeuble s'intégrera harmonieusement aux immeubles voisins. "Dans l'arrondissement historique de la ville de Montréal, le premier objectif est la conservation des bâtiments, mais il importe que les nouveaux puissent s'intégrer à l'ensemble. Dans le cas présent, il s'agit d'insérer un nouveau volume entre deux murs aveugles de bâtiments existants. Le projet soumis tient compte de l'absence de dégauchement dans cet îlot et assure la continuité des façades. Pour ces raisons, le service de l'habitation et de l'urbanisme considère que ce projet est bien intégré à l'ensemble et que sa réalisation est un apport de valeur à l'arrondissement historique."

REPRÉSENTANT(E) POUR FIRME D'ALIMENTATION

Spécialisée dans boulangerie, pâtisserie, charcuterie.

Expérience dans hôtellerie et restauration requise. De \$12.000. à \$18.000. plus pourcentage et dépenses.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Le Devoir,
Dossier # 2749
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

LA MUTUELLE SSQ

Directeur-adjoint Service du personnel

La Mutuelle SSQ société québécoise spécialisée en ASSURANCE-GROUPE (vie, accident-maladie, salaire et régime de rentes), dont le siège social est à Sainte-Foy, recherche des candidats pour combler le poste de directeur-adjoint au service du Personnel.

FONCTIONS

Le titulaire de ce poste participe à la gestion des ressources humaines de l'entreprise et travaille plus particulièrement au recrutement et à la sélection du personnel, à l'application des conventions collectives, à l'évaluation des emplois et à la préparation de programmes de formation pour les employés.

QUALIFICATIONS

Ce poste intéresse un candidat possédant un diplôme universitaire en relations industrielles ou en administration, option « personnel ». L'expérience d'une année serait souhaitable.

TRAITEMENT

Selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae au plus tard le 21 octobre 1977, à:

SERVICE DU PERSONNEL
LA MUTUELLE SSQ
CASE POSTALE 10,500
SAINT-FÉ, QUÉBEC G1V 4H6



Appel de candidatures mixtes



CARRIÈRES DE VÉRIFICATEUR

Traitement : \$17 366 à \$37 800
No de référence : 7-A-U-005 (10)

Bureau du vérificateur général du Canada

À LA RECHERCHE DE DIVERSITÉS ET DE NOUVEAUX DÉFIS DANS UN ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL DYNAMIQUE? LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL OFFRE DES OCCASIONS DE CARRIÈRES ATTRAYANTES À TOUT C.A., C.G.A. ET R.I.A. AYANT UNE SOLIDE EXPÉRIENCE EN VÉRIFICATION. LES CANDIDATS CHOISIS DEVONT ACCOMPLIR LA VÉRIFICATION FINANCIÈRE ET LÉGISLATIVE DES MINISTÈRES, CORPORATIONS DE LA COURONNE AUSSI BIEN QUE DES NATIONS-UNIES.

Renseignements complémentaires

Le présent concours vise à pourvoir aux postes annoncés. Toutefois les candidatures de ce concours pourraient servir à combler des postes de même nature qui deviendraient vacants. Pour certains postes, la connaissance du français ou de l'anglais suffit; pour d'autres, la connaissance du français et de l'anglais est indispensable.

Lieu de travail

La majorité des postes disponibles sont situés à Ottawa-Hull, cependant il y a quelques postes disponibles dans les bureaux régionaux.

N.B.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LA DIVISION DU PERSONNEL, BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL, OTTAWA, ONTARIO, TÉLÉPHONE 613-995-2583.

Exigences linguistiques

Les unilingues peuvent postuler un poste bilingue s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assurera d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.

Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi et votre curriculum vitae à:

Cadres administratifs
Commission de la fonction publique du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0M7

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

LA COMMISSION SCOLAIRE DU SAULT-SAINT-LOUIS

requiert les services d'un

Professeur de physique ou d'électro-technique

LES PERSONNES INTÉRESSÉES ET QUI SONT LÉGALEMENT QUALIFIÉES SONT PRIÉES DE FAIRE PARVENIR LEUR CURRICULUM VITAE AUX SOINS DE

M. Arthur Langlois,
Agent de gestion du personnel
Commission scolaire du
Sault-Saint-Louis
8700 Boul. Champlain
LaSalle, P. Québec
H8P 3H7
Tél.: 365-4600 poste 211

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE HARRICANA

ANIMATEUR COMMUNAUTAIRE

à l'éducation des adultes

Nature du travail:

Dans une perspective d'éducation des adultes, aider les groupes de citoyens de Chapais et Chibougamau à devenir capables de mener des actions collectives de nature à améliorer leur milieu de vie quotidienne.

Qualifications requises:

— détenir une qualification universitaire de premier cycle de préférence en intervention collective ou andragogie.
— toute formation et/ou expérience équivalente seront considérées.

Critères appréciables:

— avoir un esprit d'initiative, de l'entregent et une bonne connaissance du milieu.
— manifester de l'intérêt et de l'habileté à conduire des expériences en milieux populaires.
— présenter des aptitudes à coordonner le travail de personnes ressources.

Conditions de travail:

— salaire selon la convention collective.
— travail à plein temps, horaires variables.

Lieu de travail:

Centre de l'éducation des adultes de Chapais-Chibougamau.

Les candidatures devront parvenir avant le 14 octobre 1977 sous pli confidentiel à:

Denis Campeau
Directeur du personnel
Commission Scolaire Régionale Harricana
800-1ère Rue est
Amos, J9T 2H8

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-016-665-778
DAME SYBIL KLUG, domiciliée et résidant au 5895 de la rue Centennial #15, Côte St-Luc, dans la Province de Québec.

Demanderesse

LEO KELLY, autrefois domicilié et résidant au 44 de la rue Appleford et au 952 de la rue Pleasant Park à Ottawa, Province d'Ontario.

Défendeur

IL EST ENJOINT À LEO KELLY, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée aux Greffes de cette Honorable Cour de comparaitre dans un délai de trente (30) jours

RENALD CHASSE, Greffier-adjoint

Montréal, le 6 octobre 1977
ADESKY, KINGSTONE, Zerbias & POULIN, Avocats.
1010, rue Sherbrooke
Suite 2400
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-01963-770
Heller-Natolin Ltee, corporation légalement constituée ayant son siège social au 1010, rue de la rue Sherbrooke, cité et district de Montréal

Demanderesse

Catal Investments Establishment, place d'affaires incomme

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR
Les défendeurs sont par les présentes requis de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication du présent avis. Une copie du bref d'assignation, de l'avis selon l'article 119a C.P.C. et de la déclaration ont été laissées à leur intention à la Cour Supérieure, 10, rue St-Antoine, Montréal, le 3 octobre 1977.

Mes Meyerovitch, Goldstein & Flanz
Procureurs de la demanderesse
300, rue Pariseau, Suite 1800
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-018810-778
ROLAND CADIEUX, retraité, domicilié au 3380, du Chemin Olivier, Lac-Quinn, Cité de Montréal.

Demandeur

LES INVESTISSEMENTS LE PAILLON INC., corporation légalement constituée et ayant son siège social à la place d'affaires de la rue de la Cour Supérieure, 10, rue St-Antoine, Montréal, à leur intention.

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR
Les défendeurs, Les Investissements Le Pailloon Inc. et Jardins Prestige Ltee, d'adresses inconnues, sont par les présentes requis de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à la Cour Supérieure, 10, rue St-Antoine, Montréal, à leur intention.

FAUTE PAR LES DÉFENDEURS DAME KATALIN GERGELY & L. ZOLTAN PEGAN, de comparaitre dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

MONTRÉAL, le 5 octobre 1977

RENALD CHASSE, Greffier-adjoint

HEMENS, HARRIS, THOMAS, MASON, SCHWEITZER & MONTCALM, avocats
505, rue St-Jacques, Montréal, Québec

Me Michel Desmarais, avocat
1, Complexe Desjardins
Montréal, Québec
H3B 1E2

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

AVIS est donné que une requête en changement de nom sera présentée au Ministère de la Justice par Monsieur JOSEPH ANDRÉ ALBERT BÉRUBÉ, menuisier-ébéniste, domicilié au 467-111ème avenue, en la Cité de LaSalle, Province de Québec, afin de changer son nom de "JOSEPH ANDRÉ ALBERT BÉRUBÉ" pour celui de "JOSEPH ANDRÉ ALBERT ROGER BÉRUBÉ", le tout en conformité avec "La Loi du Changement de Nom" 1965 S.Q. Chapitre 77.

CLEMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CLÉMENT LAMARRE, Notaire.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

AVIS est par les présentes donné, en vertu de l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, c. 275), que la garantie créée par l'acte de fidéjussion entre Faye Perm Displays Ltd. et Compagnie Montréal Trust est qualifiée de fidéjussionnaires, passé le 27 août 1975 devant Me Pierre Lapointe, notaire, et enregistré le 3 septembre 1975 à la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2630220 est devenue exécutoire.

Montréal, le 7 octobre 1977

Compagnie Montréal Trust

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 juillet 1977 à COMCAP FACTORS INC. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DEAUVILLE CONVERTERS (1977) LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 3 octobre 1977 sous le no 2819443.

Montréal, le 7 octobre 1977

Compagnie Montréal Trust

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

fidéjussionnaire

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à
844-3361

APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENTS À LOUER



La vraie vie

Venez vivre à LaCité et profitez d'une vue fantastique du centre-ville de Montréal ainsi que du parc Mont-Royal, tout juste de l'autre côté de la rue. Ça c'est vivre à LaCité!

De luxueux studios et des appartements de 1 à 4 chambres à coucher sont disponibles maintenant. Visitez nos appartements-échantillons, en semaine 9h à 21h, fin de semaine 9h à 19h. 350 ouest, Prince Arthur coin avenue du Parc 845-4173



BROSSARD

2 1/2, 3 1/2, 4 1/2 OCTOBRE ET NOVEMBRE GRATUITS. Insonorisés, "intercom". Tapis mur à mur. Stationnement privé, face à l'arrêt d'autobus; direct Métros, Bonaventure-Longueuil, Concorde. 12-10-77
2920 Lapinière (Pitt) 656-3314-672-1079

Pavillon des Ecoles

TOUT NOUVEAU 1 MOIS GRATUIT

3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, près du Pont Papineau et du métro, vue splendide et panoramique de la rivière des Prairies et Montréal.

- Édifice en béton
- Chauffage électrique Novotec
- Thermostats individuels
- Insonorisés
- Près centres d'achat
- Stationnement intérieur et extérieur
- Ascenseur

663-6344

1700, boul. Lévesque
Duvernay, Laval, Québec

4 1/2, 2 chambres à coucher. Ascenseur. Garage. Rue Decelles. Tél.: 873-6807 jour après 6 hres. 735-0736 13-10-77

APARTEMENT STUDIO très éclairé, endroit exceptionnel. Vieux-Montréal, \$750, chauffé, 1850 pi. ca., tél.: 861-0080 14-10-77

APPARTEMENTS CHAUFFÉS À LOUER

VILLE MONT-ROYAL Luxueux 5 1/2, lave-vaisselle. Air climatisé. 2 salles bains, piscine, ascenseur, béton. Près du train. \$335.00 334-8561. André Pharan 13-10-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ACHATS

ACHAT-VENTE-ÉCHANGE disques usagés, livres science-fiction, polier et bandes dessinées. L'échange 3796 St-Denis (métro Sherbrooke). Tél.: 849-1913 12-10-77

DÉSIRONS ACHETER livres anciens et modernes sur les Arts, Architecture, Bibliographies, Canadiens, Histoire, Livres illustrés etc. Aussi peintures et œuvres graphiques d'artistes canadiens et européens. Tél.: 727-7390 14-10-77

ANTIQUITÉS

MEUBLES CANADIENS en pin, petites armoires, fauteuil capucine, coffre pieux, table réfectoire style ursuline, 8 pieds, 10 tiroirs, buffet 2 corps bleus, armoires bleues, table guiridon, fauteuil de chambre, cheval de bois, divan, etc... 659-2651 22-10-77

ARTICLES À VENDRE

SOLDE de 10 à 50% sur laine du pays; poteries, tissage, tricot fait main, sculpture sur bois, macramé, tapisserie, vêtements d'enfants, etc... Boutique coup d'oeil, 3443 St-Denis, 845-4896 17-10-77

ASSOCIÉS DEMANDÉS

ASSOCIÉS demandés pour achat en co-propriété d'un groupe de 3 maisons. Secteur Parc Lafontaine. Capital requis. Appelez 284-7313 jour. 767-8216 soir. 12-10-77

AUTOS À VENDRE

TOYOTA COROLLA 1977. État neuf, modèle sport 5 vitesses, besoin d'argent comptant. \$3,900.00 ou meilleure offre. 333-3405 ou 766-5620. 15-10-77

R.17. GORDINI 1976. 5 vitesses avant. Toute équipée. Bas mileage. 336-7133. 12-10-77

BUREAUX À LOUER

BUREAU professionnel, Centre-Ville, magnifique bureau décoré et meublé, rue Sherbrooke, idéal pour professionnel indépendant. \$300. à \$400.00 par mois selon superficie. 288-3170. 13-10-77

DEMANDES D'EMPLOI

ETUDIANTE française en cours du soir, recherche, logement, nourriture et argent de poche en échange de travaux ménagers 523-9630, des mardi 11 oct. 12-10-77

5 ans d'expérience, dactylo, 75 mots/minutes. Dictaphone, facturation un atout. Compétence médicale. Recherche travail à la maison ou Rive-Sud. Salaire à discuter, lundi au vendredi de 9 hres à 5 hres. 845-5119. Soir 464-4414. 14-10-77

EMPLOIS DEMANDÉS

TRAVAUX de peinture et pose de tapisserie. Finition soignée. Prix raisonnable. 620-0468. 16-10-77

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

DENTAIRE: chaise Ritter unité Weber avec turbine. Cabinet, bonnes conditions. 733-5465 - 738-9576. Dr V. Dubé, 3703 Ave Dupuis, Montréal. 13-10-77

ESPACES DEMANDÉS

3,000 pc. pour une école de danse. Accès facile Centre-Ville. Tél.: 481-9049. 15-10-77

FERME de 126 arpents, maison de 6 pièces, bâtiments, érablière, à St-Hermi de Tingwick, comté Richmond, 273-8401 ou 659-3790. 15-10-77

ÉBÉNISTERIE MENUISERIE

ÉBÉNISTE
Dessin et exécution de meubles modernes.
RESTAURATION de meubles anciens. Jean Gilbert Jozon. Atelier: 486-4377. Résidence: 488-5545. 11-10-77

LIVRES

COMOSGONIE DURANTIA Tome 1-11-111. Édition 71-72. Exemplaires 7685. \$500.00 ou meilleure offre après 6 heures. Particulier. 282-1080. 17-10-77

LOGEMENTS À LOUER

ROSEMONT, 29ème Avenue, 6600#1. Idéal personne seule ou couple. 3 pièces. Propre et moderne. Possession novembre \$120.00. Visible le soir entre 7 et 9 heures. Information 341-4081 après 7 heures ou 374-0651 14-10-77

OUTREMONT 7 1/2 de luxe, redécouvert. Quartier de choix, près Université de Montréal. Tél.: 738-6958. 12-10-77

ST-EUSTACHE, 4 1/2, chauffé, électricité et taxes incluses, tapis, portes patio, Rocheleau Construction Inc., 84 St-Laurent, 627-2092, 472-2533. 12-10-77

PRES GALERIES D'ANJOU 7351 Joseph Renaud, réfrigérateur, cuisinière, tout pays, tapis mur à mur, grand balcon, piscine; nouveaux, modernes 4 1/2, \$220. 3 1/2, \$200. Tél.: 353-1074 ou 256-6690. 5-11-77

OUTREMONT haut duplex 6 1/2, garage, entrée de laveuse-sécheuse. Libre 1er novembre \$425.00 par mois. Tél.: 279-9593. 31-10-77

C.D.N. luxueux haut duplex, salon avec foyer, salle à dîner, 4 chambres à coucher, cuisine-dînette, véranda, tapis mur-à-mur, réfrigérateur et cuisinière électrique. L'air privé. Disponible maintenant. \$450.00 mois. Tél.: 486-3905 ou 747-6673. 17-10-77

MAGASINS À LOUER

AVONS magasin à louer dans Westmount et Centre-ville. Prix raisonnable. Appelez G.C. Gagnon F.R.I. 861-8395. Rés: 334-5812. Gagnon Inc., courtier. 13-10-77

MAISONS À LOUER

OUTREMONT: maison à louer rue Courcelle. 9 pièces, 4 chambres à coucher, chauffé, garage double. Construction 1970. \$675.00 mois. Tél.: 271-7329. 15-10-77

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

KNOWLTON: route 104, maison pierre, immédiatement, 2 chambres à coucher, chauffage central commun, location à l'année. Tél.: 845-3151. Immeubles Zurich, courtier. 12-10-77

STE-EULALIE Route 20. Maison canadienne. 7 pièces, chauffage bois et électrique. Toutes commodités. Rang tranquille. Maison confortable. \$175.00 par mois sans électricité. 678-1959. 13-10-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
D'expérience pour travail en droit corporatif, parfaite bilingue, de 9h à 5h, 281-1766. 15-10-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
Notre étude d'avocats située au Centre-ville est à la recherche d'un secrétaire parfaitement bilingue possédant plusieurs années d'expérience légale.

Exigences:
• Précision en sténographie, dictaphone et dactylographie.
• Orthographe française et anglaise impeccable.
• Capacité de s'exprimer facilement dans les 2 langues.
• Planification, organisation et contrôle de son travail.

Nous offrons d'excellentes conditions de travail. Si cette offre vous intéresse veuillez communiquer avec la préposée au personnel à 294-3563. 13-10-77

OCCASIONS D'AFFAIRES

ACAPULCO demande directeur régional, franchise exclusive (Canada), location condominium, \$50/semaine pour toute la famille, secteur protégé, investissement \$2,500. Écrire à dossier 462, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9 17-10-77

OCCASIONS D'AFFAIRES

OCCASIONS D'AFFAIRES

OCCASIONS D'AFFAIRES

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ORDINATEURS À VENDRE

...370-IBM

...Modèle 3125 GF2

...Mémoire 196K

...Accessoire 3340 FE

Pour plus de renseignements, contactez le Directeur des services de l'informatique a/s de Reitmans, 250 Ouest rue Sauvé.

13-10-77

OFFRES D'EMPLOIS

CENTRE D'ACCUEIL SÉNÉCAL

recherche un ou une

ERGOTHÉRAPEUTE

devant travailler 3 jours par semaine dans le cadre d'un programme d'intervention précoce pour enfants atteints de retard de développement.

Le (la) candidat(e) devra posséder:

- Plusieurs années d'expérience en pédiatrie
- Ainsi que dans des domaines connexes
- Une connaissance parfaite du français et de l'anglais est également essentielle.

Veuillez faire parvenir votre Curriculum vitae au:

Centre d'accueil Sénécal
39 Avenue Beverly
Ville Mont-Royal, Qué.

12-10-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Corporation professionnelle, centre-ville

EXIGENCES:

- 4 années d'expérience
- bonne connaissance du français parlé et écrit
- connaissance pratique de l'anglais
- dactylographie

Communiquer avec Mme Denise Néfossé
842-7923 12-10-77

PERSONNE DEMANDÉE, travail de bureau, samedi et dimanche, de 9 h à 5 h, dactylographie nécessaire, idéal pour personne seule, 849-5650 15-10-77

ARGENT EXTRA

Hommes ou femmes, gagnez de l'argent supplémentaire en vendant des nouvelles Obligations d'Épargne du Canada parmi vos contacts pour un Courtier réputé, membre de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières. Commission généreuse payée au début de décembre et pour détails écrire à: Case postale 606, Station B, 1250 Université, Montréal. 12-10-77

PERSONNEL

ÊTRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit sur demande. Tél.: 282-0058 ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

MAISONS À LOUER

MAISONS DE VILLE À LOUER

2-3 CHAMBRES À COUCHER
ENTRÉES INDIVIDUELLES
COMMUNITÉS
DE TOUTES SORTES
695-2740 11-10-77



PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montreal Trust

ST-LAMBERT

Cottage de prestige sur île de France, 12 pièces, boiseries en chêne, propriété magnifique, à voir. Communiquez avec Huguette L. Godin, 672-6450, 672-1839.

OUTREMONT

Chemin Ste-Catherine, cottage 10 pièces, idéal pour professionnel, sous-sol, bureau, salle d'attente, entrée séparée. Francoise Perras, 672-6450, 655-5959.

courtier

12-10-77

Montreal Trust

ST-BRUNO

Appartement 4 1/2 à louer, construction nouvelle, chauffage électrique, tapis mur à mur, stationnement, information Monique Beliveau-Petit, 653-2496, 653-2639.

courtier

12-10-77

Montreal Trust

ST-BRUNO

La valeur dans le secteur. Magnifique cottage 4 chambres, salle familiale à l'étage, foyer, décoration exquise, tapis de qualité, impeccable. Camille Lacoursière, 653-2496, 653-9970.

courtier

12-10-77

Montreal Trust

ST-MATHIAS

Charme de la campagne, superbe "BACK SPLIT" 26 x 40, construction et décoration exclusives. Vendeur accepterait balance de vente, taxes basses. Fait visiter. Normand Thérberge, 866-1307, 467-1120.

ST-HILAIRE

SPLIT-LEVEL: très propre, 11 pièces. Cette propriété est idéale pour amateur de billard. Visitez avec Anita Desmarais 467-1120, 1-293-4095.

courtier

12-10-77

LONGUEUIL: grande maison, 7,750 p.c. près Métro. Aubaine \$31,500. Tél.: 651-0123. 12-10-77

BORD DE L'EAU, maison de rêve construite sur terrain 72,500 p.c. Construction 1974, 7 pièces, 2 foyers, site enchanteur directement sur le fleuve à Varennes. Excl. Oviette Dumais 655-3060, 655-3050. Probitex, courtier 12-10-77

PIE IX-LAURIER: cottage brique 10 pièces. Construction supérieure. Décoration professionnelle. Terrain 50x115. Payé. Demandez \$65,000.00 Albert Fournier 844-8407. Société Nationale de Fiducie, courtier. 12-10-77

BORD DE L'EAU: Nouveau-Bordeaux idéal pour le professionnel. Luxueux split-level. 7 chambres, piscine intérieure. Bureau médical 9 pièces. Magnifique terrain de 24,000 p.c. Avec ouai pour bateau, hydropneum etc. M.L.S. Marthe Grosso 747-7591, 747-1538 Le Permanent, courtier. 12-10-77

PIEDMONT: flanc de montagne, 2-3 chambres à coucher, foyer, semi-meuillée, \$2,000 comptant. Particulier 1-229-3198 17-10-77

ROUGEMONT: Maison de pierres centenaire. Intéressante. Garage. Immeuble Lebeau. Marie-Paule Beauregard. 1-469-3249 17-10-77

ROUTE STE-LUCIE: 10 minutes de Ste-Agathe, petite maison vieillotte, 3 chambres, puits artésien. \$15,000. Tél.: 861-8734. 15-10-77

DAVELUYVILLE: Maison de 7 pièces, cuisine d'éto, toutes commodités, garage double, bâtiments, grand terrain vallonné avec possibilité de terre. Ruisseau \$16,000.00 T21: 678-1959. 13-10-77

OUTREMONT

COTTAGE détaché 9 pièces, salon avec foyer, cuisine moderne, 2 1/2 salles de bain, 5 chambres, fenêtres Rusco, garage. M. Savoie 273-3653.

Audette & Audette

courtier

12-10-77

ST-BRUNO

COTTAGE unique. Construction exclusive. Grandes pièces, cuisine Gregg. Site boisé. A voir. L. Brault 679-1110.

ST-LAMBERT

COTTAGE centenaire exclusif. Cuisine renovée. Un bijou de maison. Site merveilleux. Transfert. L. Brault 653-5796.

Fiducie du Québec

courtier

12-10-77

OUTREMONT

COTTAGE semi-détaché en pierre, 8 1/2 pièces, salon, salle de jeux avec foyer, cuisine moderne, 3 1/2 salles de bain, garage.

COTTAGE, semi-détaché, 7 pièces, salon avec foyer, fenêtres aluminium. Roland Audette, 273-3653, soir 334-0119.

Audette & Audette

courtier

12-10-77

ST-LAURENT

SPLIT LEVEL, 10 pièces, 4 chambres, 2 foyers, salle de séjour, patio, beau jardin, garage double. D. Brissette 382-8000, 486-3673.

CARTIERVILLE

SPLIT LEVEL 8 pièces, 3 ou 4 chambres. Air climatisé, 2 foyers, piscine, près hôpital, impeccable. D. Brissette 382-8000, 486-3673.

Fiducie du Québec

courtier

12-10-77

DEUX-MONTAGNES: Pour \$28,500, vous pouvez avoir un bungalow 5 1/2, 7,350 pi. terrain paysagé. Taxes très basses. J. Rochefort, Lucille Barbeau 473-1166, 331-7301.

Le Permanent

courtier

12-10-77

CANDIAC

Split-level, 9 pièces, salle familiale au niveau, prix réduit pour vente rapide. Jocelyne Larose, 656-0660.

DES ROSIERS

Le maître Courtier

12-10-77

STE-ADELE

Près du Lac Rond, Vous cherchez une résidence ou un refuge de fin de semaine pour sports été-hiver. Villa, 6 pièces, meublé, foyer. Tél. sur semaine après 4 p.m. 679-9893 ou fin de semaine 1-229-6452.

29-10-77

Trust Royal

Trust Royal

Courtier

CARTIERVILLE

Bord de l'eau, maison de grand luxe, disposition unique, 4 chambres, piscine intérieure, foyers, construction remarquable. Tina Tessari, 337-5170, 334-4084.

MONTREAL-NORD

Bungalow de prestige, construction 1973, 10 pièces, cuisine spacieuse, foyer, salle de billard, bain sauna, piscine chauffée sur le bord de la rivière, terrasse, vue superbe, secteur résidentiel, nombreux extras, libre au 1er novembre. M.L.S. Huguette Guérrette, 354-0360, 376-6715.

WESTMOUNT

Cottage, 4 chambres à coucher, solarium, salle de jeux au sous-sol, jardin, bonne condition. Paula Mark, 737-8894, 487-9560.

12-10-77

PIE IX-LAURIER: cottage brique 10 pièces. Construction supérieure. Décoration professionnelle. Terrain 50x115. Payé. Demandez \$65,000.00 Albert Fournier 844-8407. Société Nationale de Fiducie, courtier. 12-10-77

BORD DE L'EAU: Nouveau-Bordeaux idéal pour le professionnel. Luxueux split-level. 7 chambres, piscine intérieure. Bureau médical 9 pièces. Magnifique terrain de 24,000 p.c. Avec ouai pour bateau, hydropneum etc. M.L.S. Marthe Grosso 747-7591, 747-1538 Le Permanent, courtier. 12-10-77

PIE IX-LAURIER: cottage brique 10 pièces. Construction supérieure. Décoration professionnelle. Terrain 50x115. Payé. Demandez \$65,000.00 Albert Fournier 844-8407. Société Nationale de Fiducie, courtier. 12-10-77

</

série mondiale

Don Gullett sera opposé à Don Sutton

Gilles Houde



Le baseball renoue avec la tradition..

La dernière confrontation entre les éternels rivaux du baseball remonte à 1963 alors que les Dodgers gagnèrent quatre parties de suite contre les Yankees de New-York. Le 2 octobre 1963, Sandy Koufax lança toute la joute pour permettre aux Dodgers de l'emporter 5 à 2, à l'occasion du premier match de cette série mondiale. On se souviendra que dans cette première partie des joueurs aussi illustres que Roger Maris et Mickey Mantle des Yankees firent assez piètre figure contre les lancers de Koufax. C'est durant cette série que le célèbre Roger Maris fut blessé à la deuxième joute et dut se retirer pour le reste de la compétition. D'ailleurs, durant les quatre joutes de la série, les Yankees n'ont conservé qu'une moyenne offensive de .171, un dossier qui ne fait l'envie de personne.

Pour ceux qui aiment les souvenirs, rappelons les noms des deux formations de 1963. Pour les Dodgers, il y avait Willis, Gilliam, Davis, Howard, T. Davis, Fairly, Skowron, Tra-czewski, Roseboro et Sandy Koufax. Pour les Yankees on retrouvait les Kubek, Mantle, Richardson, Tresh, Mantle, Maris, Howard, Pepitone, Boyer et Ford. En 1963, chacun des joueurs de l'équipe gagnante reçut la somme de \$12,794 pour sa participation à la Série mondiale. L'an dernier lors de la série de 1976, les vainqueurs reçurent \$26,366.88 chacun. Ce soir à New-York, les Yankees participeront à la Série mondiale pour la 31e fois de leur histoire et les Dodgers pour la 12e fois. Sentimentalement, je souhaite une victoire des Dodgers qui furent pendant longtemps le grand club des Montréalais puisque les Royals de l'ex-stade Delormier en étaient le club ferme.

On pensera à Roy Campanella

Quand les Dodgers sautèrent sur le terrain ce soir, plusieurs milliers de Québécois, ayant regardé, jeudi soir, à la télévision, l'excellent film qui raconte l'histoire courageuse de Roy Campanella, ex-receveur étoile des Dodgers qui fut paralysé à la suite d'un accident d'automobile, auront une pensée pour ce grand athlète des années 50. Vendredi, Claude Raymond, me disait: "Ca fait 6 fois que je vois ce film, et à chaque fois l'émotion me gagne au point de m'attirer des larmes. J'ai connu intimement Roy Campanella et son histoire devrait être un exemple de courage pour tous les jeunes." J'ai également regardé le film et moi aussi j'ai admiré le courage de Campanella. J'ai pensé également que plusieurs de nos cinéastes auraient intérêt à chercher dans l'histoire du sport des sujets valables pour leur inspiration cinématographique. On me dira, sans doute, que je suis "kétaine", mais pour moi la belle histoire d'un champion sportif courageux vaut bien celle de certains sujets de nos films.

"Mini-banques d'équipements"

À l'occasion d'une conversation téléphonique avec Marcel Barthe, l'attaché de presse de M. Claude Charbon, j'ai appris quelques nouvelles importantes pour l'ensemble du monde sportif québécois. D'abord, d'ici quelques jours, le rapport consacré à la "violence au hockey" devrait être rendu public. On sait que ce rapport, présidé par Gilles Neron est attendu depuis assez longtemps et sa parution arrivera à point puisque nous sommes au début d'une nouvelle saison de hockey. J'ai très hâte de connaître les résultats de ce travail et surtout de lire les recommandations qui y seront faites.

Au sujet du "livre vert" et de la tournée de M. Charbon, il faudra attendre en novembre. Malgré ce retard, la consultation se fera et le monde du loisir et du sport aura définitivement l'occasion de s'exprimer.

Mais la meilleure nouvelle que m'a annoncée Marcel Barthe est celle qui concerne tout l'équipement sportif des Jeux olympiques de 1976 qui sera très bientôt distribué. Des dizaines de milliers de dollars en équipement sportif de toutes sortes dorment depuis plus d'un an.

"Actuellement explique Marcel Barthe, nous avons accepté les demandes de 11 fédérations sportives et les dossiers de plusieurs autres seront complétés d'ici quelques jours. Cependant je tiens à vous dire que nous attendons encore les demandes des fédérations de judo, de tir, de gymnastique et d'athlétisme. À noter également que tout organisme qui recevra gratuitement des équipements devra s'engager à le prêter à l'occasion. En effet, par ce système, nous aurons résolu en partie le projet d'une "banque d'équipement". Au lieu d'une "banque d'équipement", nous aurons plutôt des "mini-banques" qui permettront le prêt de pièces importantes à des associations qui en feront la demande."

Je crois que c'est une sage décision, car avant de s'engager dans l'achat de d'autres pièces d'équipement, il vaut mieux commencer par utiliser ce que nous possédons.

\$2,500,000 aux clubs sportifs

Il y a quelques jours, Jean Pouliot du haut commissariat à la jeunesse aux loisirs et aux sports écrivait ceci: "Commençant par le commencement, le H.C. a dû à ses premières années d'existence diriger la majeure partie de son budget vers les confédérations et les fédérations provinciales, afin qu'elles puissent encadrer ce qui se faisait jusqu'à de façon surtout bénévole au niveau régional et local. Cette attitude a souvent soulevé des critiques, spécialement dans le domaine du sport, parce qu'on prétendait que très peu de subventions se rendaient au niveau des clubs et des athlètes... Il y a quatre ans, notre Service des sports élaborait un programme d'écoles estivales de sport qui sont depuis devenues des clubs sportifs opérant à l'année longue. Les clubs sportifs, qui, par leurs programmes d'entraînement et de compétition, sont les cellules qui réalisent le sport au Québec, disposeront cette année de \$2,552,800, répartis en 630 organismes qui opèrent 3550 clubs dans 47 disciplines... On permet ainsi à des athlètes qui manifestent un talent certain, l'occasion de se regrouper sur une base régionale afin de bénéficier des meilleurs entraîneurs de la région ou même du Québec."

NEW YORK (AP) — Le gérant Billy Martin des Yankees de New York a confirmé hier que le lanceur gaucher Don Gullett sera au monticule ce soir à l'occasion du premier match de la Série mondiale opposant les champions de la Ligue américaine aux Dodgers de Los Angeles. Martin a de plus annoncé que le voltigeur Reggie Jackson patrouillera le champ droit, après avoir confié le poste à Paul Blair au cours du cinquième match contre les Royals de Kansas City, dimanche.

Ainsi Martin fait appel à deux joueurs qui ont bénéficié du marché des agents libres l'an dernier et qui auront une nouvelle fois l'occasion de justifier leur salaire. Gullett a été acquis des Reds de Cincinnati pour la somme de \$1.9 million, tandis que les Yankees ont obtenu Jackson au prix de \$2.9 millions.

"Gullett m'a dit qu'il était

prêt à lancer, a expliqué le gérant des Yankees. Je l'enverrai donc dans la mêlée mais j'ignore encore quels seront mes lanceurs dans les matchs à venir."

Il semble que Martin hésite présentement entre Jim "Catfish" Hunter, un autre millionnaire du baseball, et Ed Figueroa pour commencer le match de mercredi.

Gullett a été le lanceur partant des Yankees à l'occasion du premier match de la série éliminatoire contre les Royals. Il n'a pas fait grande impression puisqu'il a dû quitter le jeu après avoir concédé quatre points et autant de coups sûrs en deux manches. Gullett s'est plus tard plaint de maux à l'épaule, un malaise qui l'a tenu à l'écart du jeu vers la fin de la saison. Gullett a néanmoins terminé la saison avec une fiche de 14-4 et son dossier a vie contre les Dodgers s'établit à 15-5.

Le gérant des Dodgers, Tom Lasorda lui opposera son as droitier, Don Sutton, 14-8.

Sutton réalisera ainsi un rêve de jeunesse puisqu'il a toujours voulu lancer au Yankee Stadium.

"C'est un rêve que je caresse depuis ma plus tendre enfance et je vous assure avoir réalisé plusieurs blanchissages... en pensée."

La rivalité entre les Dodgers et les Yankees est du reste l'une des plus anciennes et des plus belles du baseball. Les deux équipes se sont affrontées une dernière fois en Série mondiale en 1963.

Les Dodgers ont remporté huit championnats de la LN alors qu'ils évoluaient encore à Brooklyn et sept fois ils ont affronté les Yankees au mois d'octobre. Cinq de ses séries mondiales ont été jusqu'à la limite des sept parties. Une seule fois les deux équipes se sont affrontées depuis que les Dodgers ont déménagé à Los Angeles en 1957. C'était en 1963, et les Dodgers l'avaient emporté en quatre parties. Aucune équipe ne semble devoir en faire autant cette année.

Ainsi les preneurs au livre du Nevada ont coté les Dodgers à 10 contre 13 pour remporter la Série mondiale. Ils ont également établi les Dodgers favoris par 5 contre 6 pour enlever le premier match.

Le bureau météorologique de New York prévoit une nébulosité croissante en fin de journée. Les risques de pluie sont évalués à 20 pour cent et la température devrait se maintenir dans les 50 degrés F.

Wayne Thomas passe aux Rangers

Seulement trois joueurs ont été réclamés au cours du premier repêchage d'automne de la Ligue nationale qui s'est tenu hier à Montréal.

Les Red Wings de Detroit ont choisi le joueur de centre Paul Woods au prix de \$50,000. Woods, âgé de 23 ans, a disputé 45 parties avec les Voyageurs de la Nouvelle-Écosse l'an dernier. Les Capitals de Washington ont ensuite réclamé l'ailier Dave Forbes des Bruins de Boston au prix de \$12,500. Enfin les Rangers de New York ont repêché le gardien de but Wayne Thomas des Maple Leafs de Toronto.

Ce repêchage n'aura donc donné lieu à aucun chambardement même si plusieurs "gros" noms pouvaient être réclamés. Ainsi les équipes de la LNH ont tourné le dos à des joueurs comme Dennis Hull, Bobby Orr, Hubert Martin, Terry Harper, Bob Berry, Pierre Jarry, et Clair Alexander, pour n'en nommer que quelques uns. Il est vrai que la majorité de ces joueurs commandent des salaires fort élevés.

Le Canadien conserve ainsi dans ses rangs les gardiens Ed Walsh et Dave Elenbaas, le défenseur Chuck Luksa, et les joueurs d'avant Gord McTavish, Mike Polich.

BLOOMINGTON, Minnesota — Le défenseur Nick Beverley a été désigné comme capitaine des North Stars du Minnesota. Beverley, qui est âgé de 30 ans, évolue depuis 10 ans dans la Ligue nationale et avait rejoint les North Stars en novembre dernier en compagnie de Bill Fairbairn lors de l'échange qui avait envoyé Bill Goldsworthy à New York. Beverley, devenu le septième capitaine des North Stars, succède à Bill Hogaboam qui avait assuré l'interim depuis le départ de Goldsworthy.

baseball

Série mondiale
Aujourd'hui
Los Angeles, Sutton (14-8), 20 h 15
Mercredi
Los Angeles à New York, 20 h 15
Vendredi
New York à Los Angeles, 20 h 15
Samedi
New York à Los Angeles, 16 h 15
Dimanche
New York à Los Angeles, 16 h 15, si nécessaire
Mardi
Los Angeles à New York, 20 h 15, si nécessaire
Mercredi
Los Angeles à New York, 20 h 15, si nécessaire

MARANELLO — Le service de presse des usines "Ferrari" a démenti les informations laissant entendre que le constructeur italien aurait décidé d'intenter des poursuites contre Niki Lauda qui a refusé de prendre le départ du Grand Prix du Canada remporté dimanche à Mosport par le Sud Africain Jody Scheckter. Un communiqué a précisé que le champion autrichien avait adressé un télégramme au "commandant" Enzo Ferrari pour expliquer qu'il avait dû déclarer forfait "pour des raisons médicales". Lauda ajoutait qu'il désirait aussi le remerciement, lui en particulier et ses collaborateurs, d'avoir fait de lui le champion du monde 1977.

NAIROBI — Le Dr Maury Van Vliet, président du comité d'organisation des Jeux du Commonwealth de 1978, a déclaré à Nairobi qu'il était très optimiste quant à la venue de tous les pays africains du Commonwealth à Edmonton.

Le Dr Van Vliet, à mi-chemin de sa tournée africaine, a dit qu'il avait été bien accueilli partout et qu'il ne croyait pas que des incidents semblables à ceux des Jeux de Montréal de 1976 puissent se reproduire à Edmonton l'an prochain.

GENÈVE — Les droits de retransmission télévisée des Jeux olympiques d'hiver de 1980 à Lake Placid, qualifiés d'astronomiques par l'Union européenne des radiodiffusions, sont au centre des négociations engagées à Genève entre le comité organisateur des Jeux de Lake Placid et les responsables des chaînes de télévision européenne. Les Américains demandent \$10 millions alors que les télévisions européennes, ouest et est, offrent \$12 million et menacent de ne pas assurer la retransmission des Jeux si Lake Placid ne réduit pas ses exigences. Les Européens font remarquer que cette somme de \$10 millions est supérieure à celle que les organisateurs des Jeux de Montréal ont perçue pour la retransmission en Europe, en Afrique, en Asie, en Océanie et au Proche-Orient.

TEHERAN (AFP) — La finale du simple de la coupe Aryameur de tennis a été remportée par l'Argentin Guillermo Vilas qui a battu l'Américain Eddie Dibbs 6/2, 6/4, 1/6, 6/1.

football

Ligue Nationale
Dimanche
Jets NY 24, Buffalo 19
Oakland 26, Cleveland 10
Philadelphie 28, Giants NY 10
N.-Angleterre 31, Seattle 0
Washington 10, Tampa Bay 0
Cincinnati 17, Green Bay 7
Dallas 30, I-Louis 24
Minnesota 14, Detroit 7
Baltimore 45, Miami 28
Houston 27, Pittsburgh 10
San Diego 14, N.-Orléans 0
Atlanta 7, San Francisco 0
Denver 23, Kansas City 7
Hier
Los Angeles à Chicago

Ligue Canadienne
Samedi
Ottawa 24, Calgary 20
Dimanche
Montréal 20, Saskatchewan 18
Hier
Toronto 43, Hamilton 2
Edmonton 31, Winnipeg 24
Samedi
Hamilton à Ottawa
Montréal à C.-Britannique
Dimanche
Winnipeg à Toronto
Edmonton à Saskatchewan

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section	Label	pj	g	p	n	pp	pc	pts
CORNWALL	10	7	3	0	65	37	14	
HULL	11	5	6	0	58	67	10	
VERDUN	10	5	5	0	65	51	10	
LAVAL	9	4	5	0	56	57	8	
MONTREAL	6	3	2	1	29	28	7	

Section Dillio

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
TROIS-RIVIERES	9	7	2	0	51	33	14
SHERBROOKE	10	6	4	0	37	59	12
QUEBEC	8	4	3	1	38	37	9
CHICOUTIMI	9	4	5	0	43	51	8
SHAWINIGAN	9	0	9	0	34	87	0

LIGUE CANADIENNE

Section	Est	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTREAL	13	9	4	0	248	200	18	
TORONTO	12	6	6	0	218	197	12	
OTTAWA	12	5	7	0	277	280	10	
HAMILTON	12	4	8	0	189	294	8	

Section Ouest

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
C.-BRITANNIQUE	12	9	3	0	281	209	18
WINNIPEG	13	7	6	0	303	292	14
SASKATCHEWAN	13	7	6	0	261	290	14
EDMONTON	12	6	6	0	302	258	12
CALGARY	13	3	10	0	197	278	6

hockey

Ligue Nationale
(Parties hors-concours)
Samedi
Montréal 3, Boston 3
Philadelphie 6, Buffalo 3
Atlanta 1, Islanders NY 1
Los Angeles 4, Minnesota 2
Washington 4, Pittsburgh 2
Vancouver 6, Colorado 4
Cleveland 5, Salt Lake (LCH) 3
St-Louis 7, Chicago 5
Rangers NY 5, Québec (AMH) 5
Edmonton (AMH) 5, Detroit 4
Dimanche
Philadelphie 1, Buffalo 1
Toronto 4, Chicago 4
Cleveland 4, Edmonton (AMH) 2

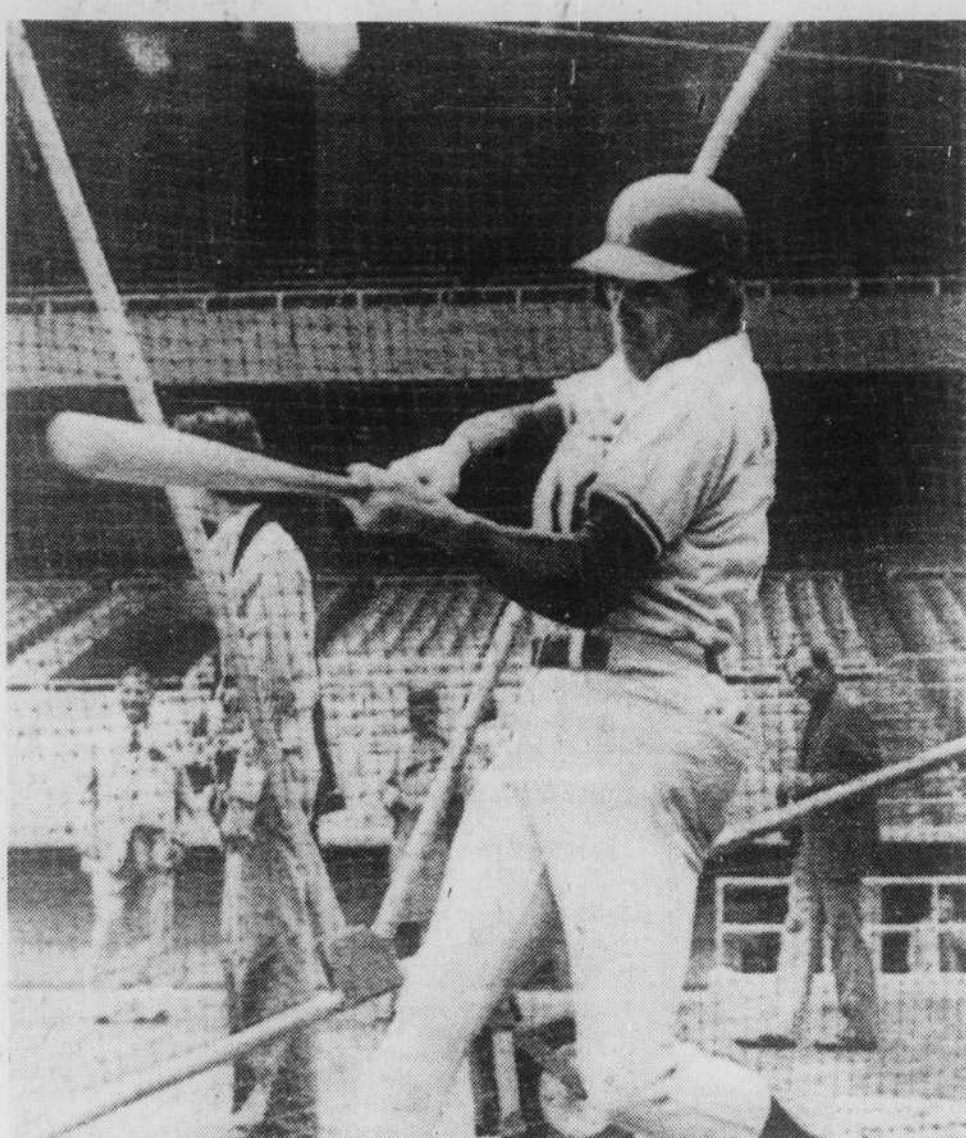
Winnipeg (AMH) 1, Detroit 0
N.-Angleterre (AMH) 4, Atlanta 3
Ligue Majeure du Québec
Dimanche
Verdun 4, Cornwall 2
Québec 4, Montréal 2
Chicoutimi 9, Shawinigan 6
Sherbrooke 11, Laval 8
T.-Rivières 4, Hull 3
Hier
Québec à Laval
Ce soir
Shawinigan à Chicoutimi
Verdun à Hull
Montréal à T.-Rivières

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section	Label	pj	g	p	n	pp	pc	pts
CORNWALL	10	7	3	0	65	37	14	
HULL	11	5	6	0	58	67	10	
VERDUN	10	5	5	0	65	51	10	
LAVAL	9	4	5	0	56	57	8	
MONTREAL	6	3	2	1	29	28	7	

Section Dillio

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
TROIS-RIVIERES	9	7	2	0	51	33	14
SHERBROOKE	10	6	4	0	37	59	12
QUEBEC	8	4	3	1	38	37	9
CHICOUTIMI	9	4	5	0	43	51	8
SHAWINIGAN	9	0	9	0	34	87	0



Rick Monday des Dodgers de Los Angeles a tenu un premier exercice en compagnie de ses coéquipiers, hier, à la veille du premier match de la Série mondiale que les champions de la Ligue nationale disputeront aux Yankees de New York dans la métropole américaine. (Téléphoto AP)

ca

COMPTABLES AGRÉÉS

Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS Comptables Agréés 1, Place Ville-Marie, 861-8512 Montréal, Québec H3B 2W3 Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde 50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700 Montréal H2P 2T4, 382-3080	DELOITTE, HASKINS & SELLS Comptables Agréés 1, Place Ville-Marie, 861-8512 Montréal, Québec H3B 2W3 Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde	MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU Comptables Agréés Montréal, Toronto, Hamilton, Brompton, St-Catharines, Port-Carleton, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde 1155 O., boul. Dorchester Montréal, Qué. - H3B 3T9 (514) 871-8630	RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS Comptables Agréés 17ème étage La Tour de la Bourse Place Victoria Montréal H4Z 1G9, Québec (514) 878-2691 350 est, boul. Charest Québec G1K 3H5, Québec (418) 647-3151
BERNIER & BISSON Comptables Agréés 60, St-Jacques, Suite 601 Montréal - 845-0209	BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE Comptables Agréés Guy Bouchard, C.A. Paul Viau, C.A. Paul Duhamel, C.A. 59 rue St-Jacques, Mt. 284-1117	DIRY, LAPLANTE & ASSOCIÉS Comptables Agréés Edifice Le Chénier Suite 207 3500, rue du Parc Lafontaine Montréal H2L 3M2 (514) 527-4557	MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS Comptables agréés 1, Complexe Desjardins, Bureau 1800 281-1850 420, Place du Marché, St-Jérôme 430-4610 Société nationale affiliée Ward & Mallette & Cie Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver Représentation internationale
BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE Comptables Agréés Guy Bouchard, C.A. Paul Viau, C.A. Paul Duhamel, C.A. 59 rue St-Jacques, Mt. 284-1117	CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS MONTREAL-NORD 3737, rue Monselet 321-3832 ST-DONAT 444, rue Principale Poste Lussier, C.P. 30 424-2363	DUNWOODY & COMPAGNIE Comptables Agréés 1440, rue Ste-Catherine ouest Suite 810 - 861-8081 Montréal, Québec H3G 1R8 Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde	SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Québec Rue St-Jacques Sept-les Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal H4Z 1H5 - 861-5741
CLARKSON, GORDON & CIE Comptables Agréés Associés-ressorts Montréal-Québec C.W. Bessinger, C.A. H.M. Caron, C.A. M.G. Chamberland, C.A. M.M. Domanski, C.A. R. Gorman, C.A. J.P. Graveline, C.A. G. Limoges, C.A. J.D. Morrison, C.A. J.J. Peacock, C.A. W.J. Smith, C.A.	ERNST & ERNST 1200, ave McGill College Suite 1100 Montréal, Qué. H3B 4G7 871-8901 Montréal, Sept-les, Toronto, Ottawa, Winnipeg, Vancouver, Edmonton, Calgary, Victoria, Abbotsford, Langley Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays	GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS Comptables Agréés Roger Gauvin, C.A. Bernard Proulx, C.A. Roger Forget, C.A. Claude Boyer, C.A. Gilles Vézina, C.A. Jean-Réal Charrette, C.A. Michel Duquette, C.A. 561 est, boul. Crémazie Montréal H2M 1L8 - 384-1430	THORNE, RIDDELL & CIE Comptables Agréés BUREAUX Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Régions des Caraïbes Représentation dans le monde entier 2500-630, Boul. Dorchester O. 866-7351
COOPERS & LYBRAND Comptables Agréés 630 ouest, boul. Dorchester Montréal H3B 1W6 (514) 875-5140 et à travers le monde	COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE Comptables Agréés Guy Charette, C.A. Robert Mercier, C.A. Raymond Poirier, C.A. Jean-Paul Bérth, C.A. Normand Boivin, C.A. Raymond Proulx, C.A. 1, Place Ville-Marie Suite 2220 (514) 866-9911 Montréal H3B 3M4	GRIGNON, CAMPBELL & ASSOCIÉS Campbell, Sharp, Nash & Field Comptables Agréés 715 Carré Victoria - 845-7211 Montréal, Ottawa, Toronto, Orillia, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Grande Prairie, Peace River, Kelowna, Langley, Vancouver, New Westminster Pannell Kerr Forster & Company	TOUCHE, ROSS & CIE Comptables Agréés Snyder, Hallett, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Lethbridge, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Banff, Nassau, Freeport, Bahamas, Grand Cayman, Bala-Luna, Grande-Bretagne et autres pays du monde 1, Place Ville-Marie 861-8531
MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS Comptables agréés 2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.O. 153 Montréal H5B 1E8, Tél.: 281-1555 Société nationale affiliée Collins Barrow avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax Affiliation Internationale Douglas Fox Kiddons International	KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 666 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0988	MESSIER, BOURGEOIS & CIE MADEAU, PAQUET & CIE Comptables Agréés Guy Messier, L.S.C. C.A. Jacques Bourgeois, L.S.C. C.A. Robert Houde, B.A. C.A. Guy Dufort, C.A. Jacques Desjardins, L.S.C. C.A. André Montplaisir, L.S.C. C.A. Yvon Marsden, C.A. Gilles Blouin, C.A. Real Marville, C.A. 50, Place Crémazie, suite 921 Montréal H2P 2T6 - 384-1020	LUCCEN, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés Lucien D. Luccen, C.A. Armand H. Robin, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Wagou-Boulet, C.A. H. Lionel Robin, C.A. Jean-Jacques Duquette, C.A. Jacques R. Chabot, C.A. Jacques Jovai, C.A. Richard DeBellefeuille, C.A. Louis Bani, C.A. 4926, ave Verdun, Verdun H4G 1N3 7708, rue Edouard, LaSalle H8P 1T2 55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4 769-3871 - 435-4691
PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables Agréés Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria 1200, ave McGill College H3B 2J4 878-9050	ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3N 1X1 - 274-2797	ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE Comptables Agréés MONTRÉAL - TORONTO Jack E. Zitrer, C.A. Samuel Stein, C.A. Marvin B. Goldsmith, C.A. André J. Schenberg, C.A. Morton S. Spector, C.A. Barry A. Tassenbaum, C.A. Gerald A. San, C.A. Norman Gachman, C.A. Blaine Levine, C.A. Herbert E. Sabin, C.A. Boris G. Levine, C.A. David Stein, C.A. Steven A. Yaffe, C.A. Marvin Teller, C.A. Alan B. Chandler, C.A. Jeffrey L. Payne, C.A. Blaine Levine, C.A. 4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. 933-1112	

new york

Marché indécis

Irrégularité des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé inchangé sur son niveau de vendredi à 840,27, sur un marché très peu actif. Seulement 10,5 millions d'actions ont changé de mains.

Ce niveau extrêmement réduit d'activité est dû au respect de la fête du "Columbus Day". La cote a ouvert en forte baisse après la généralisation, vendredi dernier, de la hausse du taux d'intérêt privilégié des banques de 7 1/4 à 7 1/2 pour cent.

En clôture, le nombre de hausses l'emporte de loin sur celui des baisses: 732 contre 555 et 535 titres inchangés. La plupart des compartiments terminent sur une note étonnamment irrégulière. General Dynamics perd 1 5/8 à 51 3/4, Dome Mines gagne 1 1/4 à 56 3/4.

Parmi les titres canadiens cotés à New York, Campbell Red Lake a gagné 1 5/8 à \$32 3/8, Dome Mines, 1 1/4 à \$56 3/4 et McIntyre, 3/4 à \$27. Par contre, Hudson Bay a perdu 1/4 à \$15, Alcan, 1/8 à \$24 1/8, Seagram 1/8 à \$20 1/4 et enfin Hiram Walker, 1/8 à \$26.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.					Ventes Haut Bas Ferm. Ch.				
ACF In	10	34	34	34	Boeing	7	865	257 1/2	257 1/2
ASA Ltd	2	503	22 1/2	21 1/2	Bois Cas	7	113	26 1/4	26 1/4
Address	4	78	14	1 1/4	Borden	8	23	32 3/4	32 3/4
Alcan Al	10	24 1/4	24 1/4	1 1/4	Borg W	7	25	28 1/2	28 1/2
Alleg CP	6	3	14 1/4	14 1/4	Bos Ed	11	40	26 1/4	26 1/4
Alig Ltd	10	71	20 1/4	19 1/4	Brist M	13	281	34 1/4	34 1/4
Allis Ch	5	772	24 1/2	23 1/4	Brit Pet	13	367	15 1/4	15 1/4
Alcoa	8	581	44 1/4	44 1/4	Brunsw	6	162	12 1/4	12 1/4
AMHICI	11	163	41	39 1/4	Bucy Er	10	16	20	19 1/4
Ambac	9	44	32 1/2	31 1/2	Burl Ind	7	21	23 1/4	23 1/4
A Hess	6	278	32 1/2	32 1/2	Burghs	14	131	68 1/2	67 1/2
Am Air	4	112	9 1/4	9 1/4	CB	8	47	51 1/4	50 1/4
Am Air wt	15	3 1/4	3 1/4	3 1/4	CIT Fm	9	35	33 1/2	33 1/4
A Brnd	9	48	44 1/4	43 1/4	CPC Int	10	53	54 1/4	53 1/4
Am Can	7	32	39 1/4	39 1/4	Callan	20	68	15 1/4	15 1/4
A Cyan	10	100	26 1/4	26 1/4	Camp RL	30	190	32 1/4	31 1/4
Am Exp	11	370	36 1/4	36 1/4	Camp Sp	11	12	16 1/4	15 1/4
A Home	15	266	27 1/2	27 1/2	Can Pac	5	71	16 1/4	16 1/4
Am Mot	6	208	4 1/4	4 1/4	CapCom	10	9	49 1/4	48 1/4
A Stand	9	63	35 1/4	35 1/4	Carling	25	3	2 1/4	2 1/4
Am T	9	541	61 1/4	61 1/4	Cater Tr	12	146	54 1/4	54 1/4
Amplex	11	91	19 1/4	19 1/4	Celanese	11	95	42 1/4	42 1/4
Armco St	9	82	24 1/4	24 1/4	Chase M	8	302	30 1/2	30 1/2
Armst Ck	10	37	18 1/4	18 1/4	Chesie	9	28	34 1/4	33 1/4
Asarco	8	63	15 1/4	15 1/4	ChisClt	6	1114	8 1/4	7 1/4
Atl Rich	10	163	33 1/4	33 1/4	Chrysr	3	291	16 1/4	16 1/4
Avco C	3	51	15	14 1/4	Cilicr	7	883	24	23 1/4
Avco C wt	27	9	1/4	1/4	Cities Sv	6	35	53 1/4	53 1/4
Avco P	6	17	17 1/4	17 1/4	Clark Oil	8	36	34	34
Avnet Inc	6	94	17 1/4	17 1/4	Clark Oil	8	36	34	34
Avon P	16	69	46 1/4	46 1/4	Clorex	9	140	13 1/4	13 1/4
Beck W	13	83	57	56 1/4	Coca Col	16	168	40	39 1/4
Bast Tr	18	34	23 1/4	23 1/4	Col Pic	12	99	24 1/4	24 1/4
Beckm	15	42	30 1/4	30 1/4	Col Pic	12	99	24 1/4	24 1/4
Beck W	13	83	57	56 1/4	Comat	10	73	32 1/4	32 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil How	20	5	18 1/4	18 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4	23 1/4
Beil Can	9	66	28 1/4	28 1/4	Con Ed	5	397	24 1/4</	

Antoine Turmel, personnalité de l'année dans l'alimentation

par Marie-Angèle Thellier

Antoine Turmel, président et directeur général de Provigo, a été sacré lundi "Personnalité 1977 du monde alimentaire", dix ans après avoir été désigné comme "Canadien français de l'année".

Le titre lui a été décerné lors du 22ème congrès de l'Association des détaillants en alimentation du Québec, qui se tient jusqu'à ce soir à Montréal.

Les quelque 1500 participants au congrès n'ont pu s'empêcher de siffler d'admiration quand ils apprirent le chiffre d'affaires qu'atteindra probablement Provigo cette année: \$1,1 milliard, grâce au récent rachat de Loeb.

L'aventure commence en 1934 quand un jeune homme de Thetford-Mines débute comme commis de bureau dans une épicerie de Sherbrooke: le virus des affaires avait atteint Antoine Turmel. Il acquiert en 1945 un distributeur de tabac de Sherbrooke, Denault limitée, qui rapidement devient une entreprise pilote, tant au plan de la gestion que de l'entrepôt. Partie d'un chiffre d'affaires de \$190,000, voilà l'entreprise d'Antoine Turmel

et de ses deux associés dépassant le \$5 millions en 1957, il y a vingt ans. Déjà la nécessité de l'union s'était fait sentir et en 1953, Denault limitée participait à la création de l'un des premiers groupes volontaires du Québec, "Suprême", suivi par "Alouette" et "Cardinal".

En 1961, Denault est enregistré en Bourse, premier de tout le secteur alimentaire canadien-français et l'une des rares entreprises québécoises alors cotées en Bourse. D'acquisitions en fusions, on arrive à la naissance du groupe Provigo en 1969. Ce groupe réunit trois entreprises québécoises, Denault, Lamontagne et Couvrette & Provost et affiche dès 1969 un chiffre d'affaires de \$182 millions.

M. René Provost, vice-président de Provigo, a rappelé aux épiciers du Québec que M. Turmel a aussi innové avec la direction de la chaîne d'alimentation à escompte A.V.A. et avec les dépanneurs Provi-soir, première formule québécoise de concessions.

De plus, M. Provost a souligné que le thème du congrès 1977 de l'association professionnelle des détaillants en alimentation, "Prévoir, c'est structurer", s'appliquait directement à Antoine Turmel.

Ses prévisions sont même largement dépassées puisque en 1975 il annonçait à la société des analystes financiers un chiffre de vente "Provigo" de \$1 milliard en 1981, qui sera atteint dès l'an prochain. Quant aux structures, elles se sont adaptées, depuis le distributeur de tabacs Denault jusqu'au groupe Provigo qui, avec le contrôle de M. Loeb Limited, rivalise avec les plus grands, comme Steinberg aux 1,6 milliards de chiffre d'affaires.

Antoine Turmel, gardant son calme devant tant d'éloges, devait tout simplement remarquer "Je ne pensais pas avoir travaillé si fort que cela!". Il est vrai que l'homme d'affaires trouve le temps de siéger à plusieurs conseils d'administration, dont la banque Provinciale où il est administrateur depuis 1962 et membre du comité exécutif.

Enfin, gouverneur de la chambre de commerce de la Province de Québec, le président de Provigo est aussi très attaché à l'université de Sherbrooke, dont il est devenu docteur "honoris causa" en 1970.

L'hommage public des épiciers à Antoine Turmel n'a donc pas distrait les congressistes de leur travail sur le thème "Prévoir, c'est structurer". Les différentes séances de travail se déroulaient sous la présidence de MM. Grégoire Grenier, président de l'ADA, Gilles Marcille, président du congrès 77 et François Leconte — président des membres associés.



Le président de Provigo, M. Antoine Turmel, choisi "personnalité de l'année" dans le domaine de l'alimentation. À la tête d'une entreprise qui a pris récemment le contrôle de M. Loeb, le voici "the one-billion-dollars man"... (Photo Jacques Grenier)

Les épiciers veulent une part du marché des vins domestiques

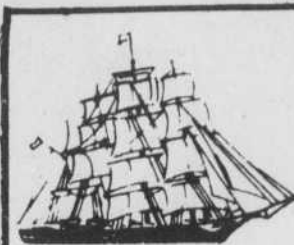
Les épiciers ont de la mémoire, chacun le sait, et leur association professionnelle a rappelé samedi au ministre Rodrigue Tremblay sa promesse de réviser les modes de distribution et de vente des vins embouteillés au Québec.

Depuis longtemps réclamée par les détaillants en alimentation, évoquée lors du conflit de travail de juillet 76 à la Société des Alcools, la vente du vin dans les épiceries fut annoncée comme prochaine par le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, en décembre 1976. Les épiceries vendant de la bière et du cidre pourraient, selon les déclarations ministérielles d'alors, vendre aussi le vin ordinaire, canadien ou importé, en gallon ou en bouteilles. Début 1976, les associations professionnelles des grossistes et des détaillants demandaient de plus la distribution des productions québécoises en al-

cools apéritifs ou digestifs.

En vertu de la législation québécoise, et en particulier de la loi de 1971, la société des Alcools du Québec est habilitée à faire le commerce des boissons alcooliques. C'est elle qui peut nommer des "agents" de la SAQ mais seulement lorsqu'elle estime inopportun l'ouverture d'un magasin dans une localité. Il faudrait donc transformer la législation pour que la vente des vins dans les épiceries soit autorisée.

Mardi, à la fin du congrès, sera révélé le nom de "l'épicer de l'année", choisi au terme d'un concours très disputé.



Le Pavillon de l'Atlantique

BAR-SALON MOBY DICK

FRUITS DE MER FRAIS

chowders, soupes, étouffés de homards et sandwiches Repas complet tous les jours Bière, grogs et autres boissons

À LA SALLE À MANGER SABRE ET ANCRE

Table d'hôte complète Lunch et dîner tous les jours

Nous offrons un des plus gros choix de fruits de mer et poissons frais au Canada

Le Pavillon de l'Atlantique

1454A, rue PEEL 285-1636

Gestion de Placements Montréal inc.

Conseiller en Placements Investment Counsel

C.H. Otto
L.D. Avant
M.O. Burpee
R.H. Gibson

M. Davidson
S. Blanchard
J. Casey
B.G. Lafleur

J.H. Armstrong
L. Boisvert
W.M. Fulton

Suite 600, 1130, rue Sherbrooke ouest
Montréal, H3A 2S7. (514) 281-1616

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau C.A.
Amédée Robin C.A.
J. Serge Gervais C.A.
Waggon Boulos C.A.

4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est.
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER

Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain 254-7559

samson. Bélair & associés

comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

le bridge

Quelle belle manipulation

par Charles-A. Durand

Donneur: Nord
Vulnérables: Tous

NORD
♦ A V
♦ A R 9 4
♦ A V 4 2
♦ 7 4 2
QUEST
♦ 9 6 5 2
♦ 6 2
♦ R D 10 9
♦ R 9 6
EST
♦ D 10 8 4
♦ 7
♦ 8 6 5 3
♦ V 10 8 5
SUD
♦ R 7 3
♦ D V 10 8 5 3
♦ 7
♦ A D 3

Les enchères:
Nord Est Sud Ouest
1 ♦ passe 1 ♥ passe
3 ♥ passe 4 SA passe
5 ♦ passe 5 SA passe
6 ♦ passe 6 ♥ fin

L'entame: le Roi de carreau par Ouest.

Le terme manipulation est particulièrement du domaine des ostéopathes et des chiropracteurs. Tout de même, les bridgeurs sont, eux aussi, fiers de ce terme et ils essaient de l'appliquer le mieux possible au jeu de leurs cartes. Lors de cette donne, les enchères dirigeant les joueurs vers le chelem en coeur furent un peu hasardeuses; voyons comment elles furent réalisées.

Il est admis dans la plupart des livres de bridge au chapitre des moyennes et statistiques que dans une même main si le joueur tente 2 impasses il a trois chances contre une de réussir une de celle-ci.

La plupart des joueurs moyens se basant sur cette théorie tenteront les deux impasses; et comme aucune des

deux ne fut réussie le contrat coula d'une levée.

Voici leur jeu: l'entame du Roi de carreau fut prise par l'As du mort et immédiatement un petit carreau fut coupé par Sud. Le déclarant enleva les atouts adverses et coupa un autre petit carreau de sa main. C'est à ce moment que la première impasse fut prise vers la fourchette As-Valet de pique dans le but de contourner la Dame mais celle-ci étant chez Est, ce joueur prit la main et il joua son Valet de trèfle. Cette deuxième impasse fut perdue au Roi d'Ouest pour la levée de chute; l'autre perdante en trèfle fut défaussée sur le Roi de pique. D'autres joueurs plus avertis n'eurent aucun recours aux impasses; elles sont des causes d'insuccès, disent-ils avec raison, et leur appui n'est recherché que dans les cas extrêmes.

Les joueurs qui méritèrent le succès firent leur plan dès la première carte en rangeant bien en sécurité le Valet de carreau du mort. Ils prirent la première levée, firent atout et coupèrent 2 carreaux en gardant le Valet pour des fins importantes. Vint ensuite le jeu du pique afin d'en éliminer la couleur. L'as fut joué, ensuite le Roi et le troisième fut coupé par un atout du mort. Le mort était en main en possession du Valet de carreau; il le joua et écarta son 3 de trèfle. Quel jeu élégant pour le déclarant mais quelle embuscade pour le joueur Ouest qui était en main. Jouera-t-il un pique qu'il donnera une coupe au mort et un écart de la Dame de trèfle au déclarant? Jouera-t-il un trèfle qu'il procurera une impasse gratuite au déclarant. Il n'avait pas de choix et il joua un petit trèfle. La Dame et l'As de Sud prirent les 2 levées la onzième et la douzième pour accomplir un très beau contrat grâce à cette stratégie du renvoi, arme puissante des bons joueurs.

DEUX NOUVELLES OBLIGATIONS

Cette année, les Obligations d'Épargne du Canada vous sont offertes selon deux formules originales: la nouvelle obligation à intérêt régulier et la nouvelle obligation à intérêt composé.

ET TOUJOURS LES MÊMES AVANTAGES

Ces deux nouvelles obligations bénéficient des mêmes avantages qui ont fait des Obligations d'Épargne du Canada l'investissement favori de millions de Canadiens. Elles sont encaissables en tout temps et toujours aussi sûres; elles rapportent bien année après année.

Les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada sont datées du 1er novembre 1977 et viendront à échéance dans 9 ans. Elles rapportent 7% d'intérêt la première année et 8.25% chacune des 8 années suivantes pour un rendement annuel moyen à l'échéance de 8.06%.

8.06%
Rendement annuel moyen à l'échéance

L'OBLIGATION À INTÉRÊT COMPOSÉ

Si vous désirez faire fructifier vos intérêts, vous préférerez la nouvelle obligation à intérêt composé qui permet de capitaliser l'intérêt. Votre intérêt sera alors automatiquement ré-investi chaque année à un taux annuel garanti de 8.06% et vous sera payé à l'encaissement de votre obligation ou à l'échéance.

Voici comment une obligation à intérêt composé de \$100 croîtra:

1er nov.	Valeur	1er nov.	Valeur
1978	\$107.00	1983	\$158.78
1979	\$115.81	1984	\$171.77
1980	\$125.34	1985	\$185.81
1981	\$135.63	1986	\$200.97
1982	\$146.76		

Vous pouvez vous procurer vos obligations à intérêt composé au comptant ou selon le Mode d'épargne mensuelle. Elles sont offertes en coupures de \$100, \$300, \$500, \$1 000 et \$5 000.

L'OBLIGATION À INTÉRÊT RÉGULIER

Si vous désirez recevoir vos intérêts annuellement, vous apprécierez la nouvelle obligation à intérêt régulier. Elle paie intérêt chaque année, le 1er novembre, par chèque ou par dépôt direct à votre compte de chèques ou d'épargne. Pour profiter des avantages du dépôt direct faites-en la demande à l'achat de vos obligations.

Les obligations à intérêt régulier sont offertes au comptant en coupures de \$300, \$500, \$1 000 et \$5 000.

ENCORE PLUS

Comme vous pouvez le voir, les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada ont été conçues pour mieux répondre aux désirs des épargnants et vous offrent cette année ENCORE PLUS de choix et de flexibilité. Elles sont maintenant en vente dans les banques, caisses populaires, institutions financières ou chez les courtiers agréés comme vendeurs jusqu'à une limite totale de \$15 000.

Profitez-en... Encore plus!